



HAL
open science

Jardiner la ville : les jardins partagés : des espaces du commun

Audrey Allemand

► **To cite this version:**

Audrey Allemand. Jardiner la ville : les jardins partagés : des espaces du commun. Science politique. 2014. dumas-01298654

HAL Id: dumas-01298654

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01298654v1>

Submitted on 6 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

Institut d'Études Politiques / Université Pierre Mendès France

Audrey Allemand

Jardiner la ville.

Les jardins partagés : des espaces du commun



Sous la direction de Pierre Le Quéau

Master 2 Politiques publiques et changement social

Spécialité Villes, territoires, solidarité

Année 2013-2014

Institut d'Études Politiques / Université Pierre Mendès France - Grenoble

Audrey Allemand

Jardiner la ville.

Les jardins partagés : des espaces du commun

Sous la direction de Pierre Le Quéau

Master 2 Politiques publiques et changement social

Spécialité Villes, territoires, solidarité

Année 2013-2014

*« Le véritable lieu urbain est celui qui nous modifie,
nous ne serons plus en le quittant celui que nous étions en y pénétrant. »*

Pierre Sansot

*« Un espace de vie privé de Tiers paysage
serait comme un esprit privé de l'inconscient.*

*Cette situation parfaite, sans démon,
n'existe dans aucune culture commune. »*

Gilles Clément

Remerciements

Je tiens à remercier Pierre Le Quéau, pour la direction de ce mémoire et les conseils qu'il a su m'apporter.

Merci à Julien pour son aide, sa relecture et sa présence. Merci à toutes les personnes qui ont rendu cette reprise d'études possible, mes parents, qui ont pu m'apporter leur aide, mes amis pour leur soutien moral et leurs précieux conseils, notamment dans la période qui a précédé.

Je tiens également à remercier Dominique Mansanti, Naziha Mezlini ainsi que l'équipe de la CLCV pour leur disponibilité, tout au long de l'année.

Merci à celles et ceux qui se sont prêtés au jeu de l'entretien.

Un grand merci aussi à toute la promotion du master pour sa bonne humeur et plus particulièrement au *crew*, qui a vu naître de nouvelles amitiés et a su rendre cette année incroyable, de la Belgique jusqu'à l'Auvergne.

Sommaire

Sommaire	5
Introduction	6
Partie 1 – Les jardins en ville : une histoire, des enjeux	13
1. Approche historique	13
2. Les mutations de la ville contemporaine	22
3. Émergence d’une nouvelle manière de concevoir la ville.....	32
Partie 2 – Des dynamiques des jardins partagés	39
1. Le paysage des jardins urbains, entre <i>ville à vivre</i> et <i>ville vivrière</i>	39
2. Expériences de jardins partagés	51
3. L’expérience des jardins partagés : quelles pratiques ?	58
Partie 3 – Jardins partagés : une question politique	72
1. Les jardins partagés au regard de l’appropriation du territoire	72
2. Les jardins partagés : espaces <i>en</i> commun ou espaces <i>du</i> commun ?.....	81
3. Le jardin au sein de l’action publique	96
Conclusion.....	111
Bibliographie.....	115
Table des matières	121
Table des annexes.....	123

Introduction

Les jardins urbains... l'agriculture urbaine... ville et agriculture... À première vue, ces termes sont porteurs de contradiction. En effet, il semble étonnant que la ville puisse être un lieu de production alimentaire, fonction qu'il semblerait plus naturel d'attribuer aux territoires ruraux. Et pourtant, le phénomène de l'agriculture urbaine n'en est pas à ses débuts. On peut dater sa présence en Europe au minimum dès le XIX^{ème} siècle et la révolution industrielle, avec la création des jardins ouvriers, renommés jardins familiaux dans les années 50. On retrouve aussi cet intérêt à travers les *Victory gardens* aux États-Unis, pour contribuer à la production alimentaire durant les deux Guerres mondiales. Dans les années 70, ce sont les *community gardens* américains qui voient le jour, d'abord en tant que pratique illégale, puis de manière plus intégrée. En s'inspirant de ces expériences, les jardins partagés commencent à se développer en France dès la fin des années 90, qu'il s'agisse d'appropriations spontanées, c'est-à-dire de jardins « pirates », ou de projet portés par les Villes.

L'histoire a montré que cet engouement pour l'agriculture urbaine était associé aux périodes de crise économique et disparaissait à la fin de ces périodes. Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est que l'essor de ces pratiques jardinières se poursuit et se répand depuis plusieurs décennies. Ce constat a été mis en avant par Sandrine Baudry¹, pour qui ce phénomène intéressant témoigne de quelques indications concernant la mutation du modèle urbain occidental.

Le phénomène des jardins urbains est porteur d'enjeux, qui sont autant d'axes de recherche, aux niveaux politique, économique, environnemental et social. En effet, la problématique des jardins partagés se trouve, notamment, à la croisée de ces quatre questionnements.

Tout d'abord, c'est une réflexion sur la perspective « agricole » du jardin urbain qui s'engage, et notamment sur sa capacité à nourrir la population. À cela vient s'ajouter une discussion sur la construction du lien social à l'œuvre dans les jardins partagés, et par là même dans la ville, ce qui peut expliquer l'engouement des équipes de développement social local à leur égard. Avec les jardins s'ouvre aussi une réflexion environnementale – aussi bien esthétique

¹ Sandrine Baudry, *Cultiver son jardin, s'inscrire dans la ville, Approche anthropologique des community gardens de New York City*, 2010

qu'écologique – sur la place de la nature dans la *ville durable*. Les jardins partagés permettent également d'interroger la place des habitants dans la fabrication de la ville, notamment au regard du *droit à la ville*, tel que l'a défini Lefebvre.

Sandrine Baudry, dans sa thèse sur les *community gardens* new-yorkais s'intéresse à la manière « *dont un phénomène ultra-local, initié de manière illégale, peut être reconnu par les instances au pouvoir, les décideurs, et avoir ainsi un impact à l'échelle globale.*² » L'exemple des *community gardens* nous apprend que même au sein des plus grandes métropoles, l'échelle locale, et notamment l'échelle du quartier, reste le territoire d'attachement de la population. Nous allons voir que ce sont les mêmes questionnements que l'on peut trouver au sein des expériences jardinières à la française.

Il existe une littérature plutôt conséquente sur les jardins ouvriers et familiaux³, qui sont des pratiques plus anciennes. Pour ce qui est des jardins partagés, on trouvera notamment des ouvrages assez généralistes présentant la démarche générale ou faisant office de guide pratique⁴. Plus proche de nos considérations, on pourra croiser des travaux portant sur des exemples concrets de jardins, croisant monographie et analyse sociopolitique. Le cas le plus parlant concerne le projet ECObox, qui a fait l'objet d'un ouvrage et de plusieurs articles⁵. Au niveau académique, il y a encore relativement peu d'ouvrages se rapportant au phénomène, somme toute récent, des jardins partagés. Toutefois, des programmes de recherche et des rencontres organisées sur cette thématique apparaissent ces dernières années. Nous pouvons notamment évoquer les travaux de la plateforme d'observation des projets et des stratégies urbaines (Popsu⁶) – qui réunit chercheurs et acteurs de la ville au niveau européen ou le programme de recherche Jassur⁷ financé par l'agence nationale de la recherche sur les jardins associatifs urbains de sept agglomérations françaises⁸. Toutefois, les ouvrages les plus

² *Ibid.*, p 16

³ Comme par exemple les ouvrages de Françoise Dubost, *Les jardins ordinaires*, 1997 (1984) et de Florence Weber, *L'honneur des jardiniers, Les potagers dans la France du XX^{ème} siècle*, 1998.

⁴ Laurence Baudalet, Frédérique Basset et Alice Le Roy, *Jardins partagés, Utopie, écologie, conseils*, 2008

⁵ Cf. notamment Pascal Nicolas-Le Strat, *Un projet d'Eco-urbanité, L'expérience d'ECObox dans le quartier La Chapelle à Paris*, 2004, Petcou Constantin et Petrescu Doina, « Au rez-de-chaussée de la ville », *Multitudes*, n° 20, 2005, Pascal Nicolas-Le Strat, « Micrologie(s) » dans *Expérimentations politiques*, Fulenn, Montpellier, 2007.

⁶ www.popsu.archi.fr

⁷ www6.inra.fr/jassur

⁸ En ce qui concerne la recherche, on peut évoquer l'exemple de l'agronomie avec Agrotech Paris qui met en œuvre un projet d'agriculture hors-sol sur les toits parisiens.

complets vont concerner soit des exemples de villes étrangères, comme la thèse de Sandrine Baudry sur les jardins new-yorkais⁹ soit de larges tours d'horizon permettant de croiser les points de vue. C'est le cas de *Jardins en ville, villes en jardins*¹⁰, issu de séminaires organisés dans le cadre du Popsu. Dans ces travaux, nous pouvons croiser des réflexions particulièrement intéressantes concernant, à travers l'expérience des jardins partagés, la place des habitants dans la ville et la manière dont la pratique jardinière interroge l'espace urbain et public. C'est aussi la question de la transformation de la ville qui peut apparaître. Autant de réflexions qu'il s'agira d'aborder ici.

Nous pouvons considérer que dans un contexte de mutation des réalités urbaines, les jardins partagés sont susceptibles d'éclairer ces mutations, de pointer une direction possible à la transformation de la ville. Cette direction, c'est peut-être celle de la constitution du *commun*. En effet, ces expériences, en tant qu'espaces intermédiaires, apparaissent à la fois comme les témoins et les leviers du renouveau des pratiques habitantes et de l'action publique.

Ainsi problématisée, la présente réflexion met en avant une perspective, celle des jardins partagés comme espaces concrets où, dans une certaine mesure, peuvent s'imaginer les possibles en termes de développement urbain. De cette problématique générale découlent certaines pistes qui vont structurer ce travail :

- Les jardins partagés peuvent être considérés comme des espaces où les individus peuvent s'affirmer à travers leurs pratiques et manières de faire. Dans cette perspective, la pratique du jardinage peut se lire comme une forme d'appropriation du territoire.
- Les jardins partagés apparaissent tels des interstices dans la ville, des espaces disponibles que les habitants peuvent investir pour les transformer. Ils seraient des espaces intermédiaires de rencontre avec les autres, de construction du collectif, des espaces où le possible s'invente.
- Ce faisant, le jardin peut être l'espace où se construit le commun, en tant qu'il permet de dépasser l'opposition entre ce qui relève du privé et du public. C'est-à-dire qu'au lieu de poser la question du statut des jardins, c'est le processus de construction du lien, à l'œuvre dans ces espaces, qui s'avère être un enjeu important.

⁹ Sandrine Baudry, *Op. Cit.*

¹⁰ Jean-Jacques Terrin (sous la dir.de), *Jardins en ville, Villes en jardin*, 2013

- Les jardins partagés, en ce qu'ils peuvent permettre des démarches de co-construction entre habitants et collectivités, impliqueraient un renouveau de l'action publique. Au croisement de différents enjeux, les jardins pourraient, dans cette perspective, entraîner une réflexion sur la transversalité de l'action publique.

D'un point de vue méthodologique, c'est une approche qualitative qui a été choisie. J'ai conduit treize entretiens semi-directifs¹¹ auprès de jardiniers et de personnes en charge de ces questions dans les Villes et auprès de structures ressources au niveau de l'agglomération pour tenter d'avoir une vision plus globale de ce phénomène et des enjeux qu'il soulève. J'ai également mené des observations de terrain. J'ai pu visiter des jardins en présence des jardiniers, observer des temps de jardinage collectif ou individuel et déambuler de manière plus autonome dans les jardins ouverts sur l'espace public et dont l'accès est libre. Pour compléter les entretiens et les observations, j'ai pu mener une recherche bibliographique sur les problématiques de la ville, des pratiques jardinières et habitantes, de la participation, de l'habiter, etc. J'ai également consulté les documents administratifs et les ressources documentaires internes aux jardins auxquels j'ai pu accéder.

Depuis le projet de mise en œuvre d'un cadre législatif en 2003, il est admis l'existence de trois catégories de « jardins collectifs »¹² : les jardins d'insertion, les jardins familiaux et les jardins partagés. Les jardins qui font l'objet de ce travail appartiennent à la catégorie dite des jardins partagés. Il a été choisi de s'intéresser uniquement aux jardins partagés dans lesquels les habitants sont partie prenante. Ainsi, les jardins pédagogiques bien que définis comme « partagés » ne seront pas étudiés ici. De manière générale ont été écartés tous les jardins partagés uniquement composés de parcelles collectives animés par des acteurs sociaux (CAF, centres sociaux, etc.).

Présentation des terrains

J'ai déterminé *a priori* trois « types » de jardins partagés en fonction du mode d'initiative qui les a vus naître : initiative habitante, initiative municipale et initiative concertée, « négociée » entre habitants et pouvoirs publics ; ceci afin de correspondre à un minimum de diversité tant

¹¹ Cf. le tableau récapitulatif des entretiens en annexe n°1.

¹² Cf. la catégorisation des jardins collectifs en annexe n°2.

au niveau institutionnel – la question du cadre et des relations avec les pouvoirs publics – qu’au niveau fonctionnel – la question du fonctionnement associatif, autogéré, municipal – et peut-être du *faire* qui y est à l’œuvre.

J’ai, pour ainsi dire, découvert les terrains étudiés chemin faisant, au gré des rencontres et discussions que cette recherche a amenées. Je connaissais le jardin de Marliave parce qu’il se trouve dans mon quartier et Terre cyclée car j’emprunte régulièrement la piste cyclable au bord de laquelle il se trouve. M’intéressant de manière générale à la thématique de l’appropriation de la ville, on m’avait parlé du jardin de l’Arlequin, sur le silo. C’est lors de mon entretien avec Enrick que j’ai pu rencontrer Ginette, devant le chantier d’aménagement du jardin de la Piste. Je l’ai par la suite recontactée, une fois le jardin inauguré. Ce sont d’abord mes questionnements sur la transversalité qui m’ont conduite à la Ville de Fontaine avant de découvrir les jardins partagés fontainois.

J’ai fait le choix de ne pas étudier les Jardins d’Utopie, non pas en raison du contexte difficile qu’ils traversent aujourd’hui, mais parce que se trouvant sur le campus, le cadre institutionnel dans lequel ils se situent ne relève pas d’une organisation municipale. Cela m’a permis de (dé)limiter mon terrain à six jardins, situés sur deux communes voisines¹³. À Fontaine, la question des jardins, inscrite dans l’Agenda 21 de la Ville, se trouve ainsi au cœur d’une politique publique assumée de préservation de la trame verte et bleue. À Grenoble, s’il n’y avait pas de politique publique en faveur des jardins partagés en tant que telle, la nouvelle équipe municipale entend mener une politique de végétalisation de la ville.

Les éco-jardins fontainois 4, rue de l’Abbaye, Hameau de La Poya, Fontaine	<i>Date de création</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Superficie totale</i>
	Mars 2010	100	4000 m ²
	<i>Parcelle collective</i>	<i>Nombre de parcelles</i>	<i>Taille des parcelles</i>
	25 m ²	85	25 ou 50 m ²
Les Jardins de Maurice 11, avenue Lénine, Fontaine	<i>Date de création</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Superficie totale</i>
	Mars 2014	30 + quelques adhérents sans parcelle	2000 m ²
	<i>Parcelle collective</i>	<i>Nombre de parcelles</i>	<i>Taille des parcelles</i>
	oui	30	15 ou 30 m ²

¹³ Cf. la cartographie et les photographies des jardins étudiés en annexes n° 3 et 4.

Le Jardin de l'Arlequin Silo 3, Rue de l'Arlequin, Villeneuve, Grenoble	<i>Date de création</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Superficie totale</i>
	Mars 2012	30 + les enfants	A peu près 400 m ²
	<i>Parcelle collective</i>	<i>Nombre de parcelles</i>	<i>Taille des parcelles</i>
	oui	30	9 m ²
Le jardin de la Piste Galerie de l'Arlequin, Parc Jean Verlhac, Villeneuve, Grenoble	<i>Date de création</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Superficie totale</i>
	Juin 2014	Collectif de jardiniers en cours de constitution	2200 m ²
	<i>Parcelle collective</i>	<i>Nombre de parcelles</i>	<i>Taille des parcelles</i>
	oui	62	20 m ²
Terre Cyclée Rue Léo Lagrange, entrée du Parc Pompidou, Grenoble	<i>Date de création</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Superficie totale</i>
	Avril 2013	10 à 15 jardiniers réguliers	En extension
	<i>Parcelle collective</i>	<i>Nombre de parcelles</i>	<i>Taille des parcelles</i>
	Tout est collectif	En extension	En extension
Le Jardin de Marliave 41-45, rue Marx Dormoy, Parc Marliave, Grenoble	<i>Date de création</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Superficie totale</i>
	Eté 2006	10	80 m ²
	<i>Parcelle collective</i>	<i>Nombre de parcelles</i>	<i>Taille des parcelles</i>
	Oui	13	Entre 2 et 9 m ²

Ce mémoire est composé de trois parties qui permettent de contextualiser la présence des jardins en ville, de présenter les expériences étudiées et d'apporter des éclairages théoriques en termes de transformation de la ville et de son appropriation par les habitants.

La première partie débute par une présentation du contexte sociohistorique qui a permis l'émergence des jardins partagés en France, à la fin des années 90. Nous verrons que les jardins prennent place dans un contexte de mutation et de requalification de la ville contemporaine. C'est notamment une approche politique de la ville qui sera traitée ici, notamment au regard du *droit à la ville* et de la participation des habitants. Il sera également question de l'émergence d'une nouvelle manière de concevoir la ville, tant au niveau des

pouvoirs publics – où elle se traduit par la mise en œuvre de politiques de développement durable – qu’au niveau des pratiques habitantes.

La deuxième partie sera l’occasion de se plonger dans le paysage des jardins partagés tel qu’il se donne à voir, au cœur de deux dynamiques, celle de la *ville à vivre* et celle de la ville *vivrière*. Après un tour de la situation, notamment en Amérique du Nord et en Europe, nous nous attacherons à présenter le panorama des pratiques jardinières, en France et région en Rhône-Alpes, puis au niveau local. Par la suite, il s’agira de présenter les principales caractéristiques des jardins étudiés, notamment au regard de leur situation dans leur commune de rattachement et de leur genèse. Ensuite, il sera question de la dimension du *faire* et du fonctionnement tels qu’ils se mettent en œuvre dans les jardins étudiés.

La troisième partie traitera de la dimension politique des jardins, en tant qu’ils s’inscrivent dans la ville, et plus précisément dans l’espace public. Il sera ainsi question des jardins partagés en tant qu’ils témoignent de la *disponibilité* de la ville et de ce dont ils peuvent être porteurs en termes d’appropriation de la ville. Nous aborderons le rôle des jardins dans la ville en tant qu’*espaces intermédiaires* de socialisation. Nous pourrions nous demander si, du fait qu’ils s’y inscrivent, ils sont des espaces publics. Ensuite, c’est de la question du *commun* dont il sera question et de la manière dont les jardins partagés peuvent en être les leviers. Enfin, nous aborderons la question de la place des jardins partagés au sein de l’action publique et les modalités de prise en compte de ces pratiques par les pouvoirs publics. C’est également la perspective d’une approche globale de l’habiter qui sera étudiée, à travers la problématique de la transversalité de l’action publique.

Partie 1 – Les jardins en ville : une histoire, des enjeux

Cette première partie sera l'occasion de saisir l'émergence du phénomène des jardins dans la ville contemporaine. Plus précisément, il s'agira d'interroger le contexte et les enjeux de ce phénomène. Pour ce faire, il sera nécessaire de considérer deux dimensions, l'une historique et l'autre politique.

Nous chercherons dans un premier temps à retracer l'histoire des jardins en ville, de la fin du XIX^{ème} siècle à aujourd'hui. À travers ce propos, nous nous situerons principalement en France, mais un détour par l'Amérique du Nord sera nécessaire pour comprendre de quelle manière cette forme d'agriculture urbaine s'est diffusée dans les dernières décennies. Par ailleurs, nous ne pourrions pas évoquer l'agriculture urbaine, sans évoquer le lieu de son développement, la ville. C'est cela que nous ferons dans un deuxième temps, en traitant notamment des enjeux liés à la pratique du jardinage en ville. Pour cela, nous devons évoquer le contexte de la ville contemporaine et composer une approche plus politique de cette dernière. Ainsi, nous interrogerons les problématiques de l'habiter et du *droit à la ville*. Nous nous intéresserons également à la question de la participation, dans ses dimensions ascendante et descendante, afin de discuter de la place des habitants dans la fabrique de la ville. Enfin, dans un troisième temps, et ce, toujours à travers la perspective des jardins, nous évoquerons l'émergence ou peut-être la réaffirmation d'une manière de concevoir la ville à vivre, loin du « tout béton », associant les dimensions économique et écologique dans un objectif de subsistance.

1. Approche historique

Nous allons voir que le développement des jardins en ville n'est pas une pratique récente, mais plutôt la réactualisation d'une forme d'agriculture urbaine, qui commence son histoire avec les jardins ouvriers au XIX^{ème} siècle. Cette histoire s'est poursuivie à travers l'émergence des premiers jardins communautaires en Amérique du Nord dans les années 70, jusqu'à l'apparition, plus récente, de différentes formes de jardins collectifs en France.

a) Les origines

Tout au long du XIX^{ème} siècle, la révolution industrielle à l'œuvre bouleverse la société. En effet, d'une société à dominante agricole, on passe à une société à dominante industrielle. Cette mutation est également sociale ; une nouvelle classe sociale, le prolétariat, voit le jour. Le prolétariat connaît des conditions de travail et de vie difficiles, les logements sont insalubres, les épidémies nombreuses. C'est à cette époque que seront votées les premières lois contre le logement insalubre¹⁴ (notamment la loi du 13 avril 1850) et théorisés les premiers modèles de logements ouvriers.

Nous allons voir que le développement du logement social et du jardin en ville sont concomitants. Les théories concernant le logement ouvrier s'articulent principalement autour de deux courants idéologiques, celui des utopistes et celui des conservateurs. D'initiative privée, la construction de logements pour les ouvriers deviendra une compétence de l'intervention publique (État) en 1928 avec la loi Loucheur.

Du côté des utopistes, qui rêvent d'une cité harmonieuse, cette époque voit naître le modèle du phalanstère de Charles Fourier. Le phalanstère, où les terrains agricoles tiennent une part importante, permet à des familles ouvrières de vivre et de travailler en communauté. Jean-Baptiste André Godin s'inspire des travaux de Fourier et crée le familistère de Guise (1858) pour héberger ses ouvriers et leurs familles. Par ailleurs, les *cités-jardins*, inventées par l'anglais Ebenezer Howard en 1898, comprennent espaces verts (jardins privés, jardins collectifs et parcs publics) et logements. Les cités-jardins sont présentées comme l'alternative entre « *la vie à la ville et la vie à la campagne [...] dans laquelle tous les avantages de la vie de ville la plus active et toute la beauté et les délices de la campagne peuvent être combinés d'une manière parfaite* »¹⁵. En France, la dimension communautaire sera moins prégnante. Selon Françoise Choay, les cités-jardins qui se développent entre les deux guerres « *ont essentiellement retenu le rôle que [les cités-jardins anglaises] accordent à la nature* »¹⁶.

¹⁴ Pour en savoir plus, j'invite à la lecture de Yankel Fijalkow, « Taudis, habitat, insalubre, logement indigne : évolution et enjeux des stratégies de désignation », Jean-Charles Depaule (sous la dir.de), *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Les mots de la ville, Volume IV, Maison des sciences de l'homme, 2006, p 20-40

¹⁵ Ebenezer Howard, *Garden-cities of tomorrow*, cité dans Françoise Choay, *L'urbanisme, utopies et réalités*, 1965, p 278

¹⁶ Françoise Choay, *L'urbanisme, utopies et réalités*, 1965, p 50

Du côté des conservateurs, Le Play théorise *l'idéal pavillonnaire*, modèle d'habitat bourgeois qui repose sur le triptyque propriété – logement – jardin. L'habitat pavillonnaire est envisagé comme une manière de maintenir la paix sociale, menacée par la révolte du prolétariat, en améliorant les conditions de vie de ce dernier. Le patronat, catholique ou protestant, emprunt de paternalisme, préfère *les cités ouvrières* où il détient maisons et jardins, organisant ainsi la vie des ouvriers dans et en dehors de l'usine.

Ce qui nous intéresse ici c'est la fonction morale que l'on va attribuer aux jardins, pensés idéologiquement pour contrer des formes de socialisation subversives: « *Le jardin joue un rôle essentiel dans l'instauration de ces « disciplines à domicile », le discours patronal [...] insistant moins sur ses vertus économiques que sur ses vertus morales : le jardin doit détourner l'ouvrier à la fois du cabaret et de la révolution, le bon jardinier sera le bon ouvrier, le plus docile et le mieux soumis* »¹⁷.

À partir de 1889, la création des sociétés d'Habitat à Bon Marché (HBM)¹⁸ impulse la construction de logements sociaux. La création de nombreux lotissements de jardins ouvriers va suivre ; l'Abbé Lemire¹⁹, député du Nord, promoteur des jardins ouvriers français, fonde en 1896 la Ligue du Coin de Terre et du Foyer²⁰ et inscrit l'histoire des jardins ouvriers dans celle du catholicisme social. Le mouvement catholique social plébiscite le jardin pour ses « *vertus économiques, hygiéniques et moralisatrices* »²¹. Le jardin est ici œuvre de bienfaisance puisqu'il garantit l'autonomie alimentaire des ouvriers. De plus, le travail de la terre et l'air pur sont considérés comme salutaires et doivent protéger l'ouvrier des tentations induites par le travail à l'usine, l'alcool, mais aussi la politique et le syndicalisme. Malgré l'idéologie conservatrice qui a vu naître les jardins ouvriers, la réalité sera toute autre, comme nous l'apprend Florence Weber : « *Ils devaient être au début du siècle [XX^{ème} siècle] une protection de l'ouvrier contre le cabaret, versant alcoolisme et versant politique confondus. Les jardiniers y installèrent des buvettes où boire ensemble et y organisèrent à l'occasion des réunions politiques plus ou moins clandestines* ».²²

¹⁷ Françoise Dubost, *Les jardins ordinaires*, 1997 (1984), p 20

¹⁸ Le vote de la loi Siegfried en 1894, première loi sur le financement de l'habitat social, va favoriser la création des HBM (qui deviendront les Habitations à Loyer Modéré (HLM) après 1949).

¹⁹ La mise à disposition de terres à des familles démunies par des œuvres charitables se fait déjà en Belgique, au Danemark, en Allemagne, et en France, avec la confrérie Saint-Vincent de Paul ou le Père Volpette, fondateur du premier jardin ouvrier en 1894 à Saint-Etienne.

²⁰ Aujourd'hui, il s'agit de la Fédération Nationale des jardins familiaux et collectifs.

²¹ Françoise Dubost, *Op. cit.*, p 22

²² Florence Weber, *L'honneur des jardiniers, Les potagers dans la France du XX^{ème} siècle*, 1998, p 64

Le développement des jardins ouvriers commence en cette fin de XIX^{ème} siècle et connaîtra son essor dans la première moitié du XX^{ème} siècle, marquée par les guerres et les pénuries alimentaires. La Ligue du coin de terre et du foyer gère 6 453 jardins en 1903, 12 000 en 1906, 17 825 en 1912, 47 000 en 1920, 56 700 en 1927²³. D'autres jardins mis à disposition par le clergé ou des œuvres laïques voient le jour. Les autorités publiques sont souvent parties prenantes à travers le prêt de terres aux œuvres. De fait, l'État ne s'intéressera aux lotissements de jardins ouvriers qu'à partir du gouvernement de Vichy. À cette époque, en pleine pénurie, le nombre de ces jardins passe à 600 000. Par la suite, les jardins ouvriers seront critiqués, car ils auront permis d'illustrer la doctrine pétainiste. Après la Deuxième Guerre mondiale, ils perdent « *l'héritage prolétaire des débuts* ²⁴ » et prendront la dénomination de jardins familiaux en 1952.

b) Le tournant des années 50 à 80

Les années 50 sonnent le déclin des jardins. La situation de la France, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, va nécessiter le déploiement d'une politique de planification urbaine. D'abord, il s'agira de reconstruire les habitations détruites. Selon l'INSEE²⁵, ce sont 380 000 logements qui seront reconstruits sur les 400 000 à 450 000 détruits. Ensuite, tout au long des années 50 et 60, il s'agira de construire : l'arrivée constante en ville de populations rurales ainsi que la croissance démographique – en raison du baby-boom, mais aussi du recours à une main-d'œuvre étrangère, logée dans des bidonvilles notamment en banlieue parisienne, et du rapatriement des anciennes colonies – font du besoin de logements, une urgence. C'est ainsi qu'en 1958, l'État à travers la création des Zones à urbaniser en priorité (ZUP) se lance dans une politique de construction de grands ensembles. L'injonction est claire : il faut construire et vite ! Le choix est fait d'un urbanisme standardisé, garantissant une production en masse de logements.

Du côté des jardins devenus familiaux avec la loi du 26 juillet 1952, les associations se regroupent pour former la Fédération nationale des jardins familiaux. La lecture de Bruno Marmioli nous apprend que « *De sociétaire, le jardinier devient locataire soumis à une somme de règles qui perdurent : les plantes sauvages [...] ne sont pas acceptées, les*

²³ Source : Françoise Dubost, *op. cit.*, et Bruno Marmioli « De quel droit jardine-t-on ? » dans Jean-Jacques Terrin (sous la dir. de), *Jardins en villes, villes en jardins*, 2013.

²⁴ Bruno Marmioli, *Ibid.*, p 287

²⁵ Source : Jean-Claude Croizé, *Politique et configuration du logement en France*, Vol. III, 2009, p 8

pratiques de jardinage et les comportements individuels très encadrés (pas de barbecue, pas d'intervention plastique sur les clôtures imposées par les communes, pas de construction d'abris ou de tonnelles, etc.) allant jusqu'aux choix des variétés ou aux préconisations esthétiques concernant l'aménagement du lieu. [...] Néanmoins, dans la pratique, les usagers parviennent dans une certaine mesure à contourner le règlement²⁶ ».

Ainsi, ce contrôle des comportements individuels est à mettre en parallèle avec la logique esthétisante qui traverse les jardins, dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. En effet, l'image du jardinage a évolué. Il est devenu un archaïsme et n'a plus sa place dans l'urbanisme standardisé des années 50-60. Les jardins perdent du terrain, car les aménageurs leur préfèrent les espaces verts. Pour Florence Weber, après guerre, « *la lutte entre jardins ouvriers et espaces verts tournera souvent à l'avantage de ces derniers* »²⁷.

Les jardins ouvriers étaient devenus des réserves foncières aux communes qui les reprennent pour construire des immeubles et des équipements. Si dans l'entre-deux-guerres, les jardins ont pu être considérés comme une manière d'éviter les terrains vagues, à partir des années 50 c'est l'inverse qui se produit : ils sont les terrains vagues. La logique esthétisante les condamne, ils sont des indésirables et la plupart d'entre eux vont disparaître. La fin des années 50 voit le déclin des jardins ouvriers.

Désormais on va s'attacher à ordonner les jardins restants. Les discours sur le peu de qualité esthétique des jardins familiaux sont fréquents au sein même des associations de jardins familiaux. Un tract de la Ligue de 1958 stipule que « *pour avoir place aux abords de la cité moderne, les Jardins Ouvriers doivent offrir aux yeux du public un aspect d'ensemble aimable et bien ordonné, qui constitue pour le voisinage une parure. Leur avenir est à ce prix* »²⁸. C'est également ce qu'illustre le délégué général de la Ligue en 1975 à travers son propos : « *Avant, chacun construisait une cabane à sa guise. Le résultat, c'était le bidonville, l'anarchie. Les Français n'ont aucun sens de l'esthétique, ils font n'importe quoi quand on leur laisse faire, et nous on avait les urbanistes sur le dos qui criaient au scandale et*

²⁶ Bruno Marmiroli, *Op. cit.*, p 287-288

²⁷ Florence Weber, *Op. cit.*, p 58

²⁸ Cité dans Florence Weber, *Ibid.*, p 62

*menaçaient de tout faire supprimer. [...] Il faut leur donner tout prêt, sinon ils font n'importe quoi*²⁹».

C'est à ce moment que va se jouer la standardisation des jardins familiaux. Bien que la Loi Royer en 1976 protège les jardins familiaux et les inscrive dans les plans d'occupation des sols (POS)³⁰, le décret ministériel, qui lui fait suite en 1979, stipule « *« l'intégration paysagère » des lotissements aux espaces verts publics.* » Il devient alors nécessaire que les jardins connaissent « *« un traitement paysager » approprié et une réglementation précise [qui] en garantissent l'aspect esthétique.*³¹ » Dès lors, l'on peut considérer que les ambitions urbanistiques dépassent la vocation sociale de ces jardins.

Face à cet urbanisme aménageur, dans les années 70, certaines dynamiques habitantes se développent dans le cadre de luttes urbaines. Ces dernières s'organisent autour de la question du cadre de vie – l'habitat et le quartier – et donnent ainsi une tonalité politique à la réflexion sur la ville. Concrètement, les habitants revendiquent leur place dans la décision publique. Les groupes d'action municipale (GAM) ainsi que les ateliers populaires d'urbanisme (APU) sont créés. Toutefois, le jardin n'a pas sa place au sein des premières expériences alternatives urbaines françaises; les expériences agricoles étant plutôt menées par des communautés à la campagne.

Dans cette dimension politique, on peut toutefois s'intéresser à l'émergence d'un mouvement particulièrement intéressant, à savoir celui des *community gardens* nord-américains. Ce mouvement met en lumière le lien entre les pratiques habitantes et la question des jardins. En 1969, en plein mouvement hippie, sur le campus de Berkeley des étudiants investissent un terrain vacant et y créent un jardin, le *People's Park*. Le campus sera placé deux semaines sous couvre-feu militaire, par le gouverneur Ronald Reagan. Ici, deux conceptions de l'espace urbain, et des usages qui peuvent s'y développer, s'affrontent³². Cette expérience permet au jardinage de devenir un mode d'action politique. En 1973, à Manhattan, naît le premier *community garden* new-yorkais. La crise urbaine et financière de ce début des années 70 a fait

²⁹ Cité dans Françoise Dubost, *Op. cit.*, p 81. Aujourd'hui encore, dans un document de présentation de la Fédération des jardins familiaux et collectifs, retraçant l'histoire de ces jardins, pour la période 1950-1975, la légende indique que « *l'aménagement des sites de jardins reste de faible qualité* ».

³⁰ Les collectivités peuvent utiliser leur droit de préemption pour la création de jardins et doivent les reloger en cas d'expropriation.

³¹ Françoise Dubost, *Op. cit.*, p 60

³² Aujourd'hui, le *People's park* est un jardin public. Cf. Sandrine Baudry, *Op. Cit.*, p 81-82

naître de nombreux terrains vagues et friches qui sont autant de zones « délaissées³³ ». Liz Christy, figure de la contre-culture, commence par lancer des *seed bombs* (bombes à graine) pour fleurir les friches. La *green guerilla* peut commencer. Par la suite, avec d'autres, elle transforme une friche en jardin potager qui va rapidement devenir un lieu de rencontre et de convivialité. Le mouvement va s'étendre rapidement et les *community gardens* vont rapidement essaimer dans toute la ville et à Montréal, l'année suivante, pour ensuite se déployer dans d'autres villes, en Amérique du Nord et ailleurs³⁴.

c) Le (re)nouveau des années 90 et 2000

Contrairement au déclin des jardins ouvriers dans les décennies précédentes, la fin des années 90 marque un retour en force des jardins collectifs. En effet, une nouvelle forme de jardin fait son apparition sous le nom de *jardin partagé*. Ces jardins ne sont pas dévolus à la fonction alimentaire. Leur présence répond à des attentes en termes d'animation de la vie sociale, de mixité, d'éducation à l'environnement. C'est également une manière de garantir la biodiversité en ville et de répondre aux préoccupations environnementales, de plus en plus prégnantes.

Ces projets déplorent le fait que suite à l'urbanisation massive des Trente glorieuses, et plus généralement depuis la Révolution industrielle, les populations urbaines aient coupé presque tout contact avec la nature. Les jardins partagés permettent ainsi de réintégrer des « réservoirs de nature » en ville : que ce soit en pied d'immeuble, en cœur de quartier ou bien dans des friches en attente d'opérations immobilières, l'éphémère n'étant pas un frein à leur multiplication sur l'ensemble du territoire.

Au début des années 90, on note un regain d'intérêt envers les pratiques d'appropriation collective. Avec le soutien de la Fondation de France, qui voit là une opportunité de créer du lien social, des voyages de découverte des jardins communautaires nord-américains s'organisent. Ils visent l'émergence d'initiatives similaires en France. En 1997, le réseau *Le*

³³ Je renvoie à la définition de Gilles Clément du délaissé. « *Le délaissé procède de l'abandon d'un terrain anciennement exploité. Son origine est multiple : agricole, industrielle, urbaine, touristique, etc. Délaissé et friche sont synonymes.* » Gilles Clément, *Manifeste du tiers paysage*, Sens&Tonka, 2014, p 15

³⁴ Pour en savoir plus sur l'origine politique des *community gardens*, j'invite à consulter Laurence Baudalet, Frédérique Basset et Alice Le Roy, *Jardins partagés, Utopie, écologie, conseils*, 2008, p 16-19 et Nicolas Gilsoul, « Villes fertiles : évolutions », dans Jean-Jacques Terrin (sous la dir. de), *Jardins en villes, villes en jardins*, 2013, p 260-261

Jardin dans tous ses états se structure et organise avec la municipalité de Lille le premier colloque « Jardinage et citoyenneté ». Le premier jardin communautaire français, sur le modèle du *community garden* nord américain, voit le jour à Lille la même année. Suite à cette première expérience, d'autres jardins vont voir le jour à Paris, à Nantes, Lyon, Toulouse, Montpellier, etc. Rapidement, les membres du réseau vont rédiger une charte des jardins, basée sur la mixité sociale et générationnelle, l'investissement du cadre de vie, le développement de pratiques écologiques et de gestion participative.

Cette nouvelle forme d'appropriation de la ville, qui émerge avec l'expérience des jardins partagés, semble rendre nécessaire une évolution au niveau législatif. En 2003, bien que les jardins d'insertion existent depuis les années 80³⁵, seuls les jardins familiaux figurent au code rural. Une proposition de loi³⁶ entend prendre en compte l'évolution des jardins en octroyant le régime des jardins familiaux aux jardins d'insertion et aux jardins partagés. Ainsi, il est proposé de rassembler sous le libellé de *jardins collectifs*, et de distinguer en son sein, trois types de jardins collectifs : le jardin d'insertion, le jardin familial et le jardin partagé³⁷. On peut remarquer qu'au terme de *communautaire* a été préféré celui de *partagé*, moins connoté.

En suivant le propos de Bruno Marmioli, on peut dire que « [si] *l'inscription des jardins partagés et des jardins d'insertion dans cette proposition de loi leur confère une existence juridique et leur ouvre des droits équivalents à ceux des jardins familiaux [...] la moitié du chemin reste à parcourir pour sa mise en application* ». En effet, bien que cette proposition ait été approuvée à l'unanimité lors de son vote au Sénat en 2003, elle reste en suspens à l'Assemblée nationale. Le dossier sera déposé une nouvelle fois à l'Assemblée nationale en 2007, puis de nouveau en 2012, en vain.

Malgré tout, l'on peut parler du jardin partagé comme d'une forme légitimée par les pouvoirs publics quand on voit l'engouement qu'il suscite actuellement au sein des équipes de développement local. En octobre prochain, dans le cadre de la journée d'échange du réseau de

³⁵ Ils sont reconnus par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

³⁶ Pour en savoir plus, le texte de la proposition de loi est consultable www.senat.fr/rap/102-376/102-3765.html#toc57

³⁷ Cf. Annexe n°4 « Catégorisation des jardins collectifs »

la gestion urbaine et sociale de proximité de l'agglomération grenobloise et du Pays voironnais³⁸ (GUSP) les jardins partagés seront ainsi mis à l'honneur.

L'appropriation de la ville, qui se joue à travers les pratiques jardinières, va inscrire le jardin au cœur d'une réflexion politique et sociale sur l'espace public, et plus particulièrement sur les espaces – espaces publics, lieux – où les habitants peuvent s'affirmer et affirmer ainsi leur vision de la ville.

La demande des habitants ou la volonté institutionnelle de développer les jardins sur leur territoire permet d'ouvrir des discussions au sein des instances de concertation des villes ou des bailleurs sociaux : des groupes de travail se créent, des chartes se rédigent, comme la charte « Main verte » de la Ville de Paris. Avec le jardin, c'est une autre manière de traiter de la place des habitants en tant qu'acteurs de la ville et de « faire » de la participation qui est en jeu. Nous aborderons plus loin de manière concrète comment les collectivités accompagnent et/ou développent les initiatives de jardin partagé.

La pratique du jardin peut également prendre des formes moins officielles à travers l'exemple du « squat jardinier » ou « jardin pirate » et devenir l'enjeu de luttes au cœur de la ville. Il s'agit de jardins n'attendant – ou ne demandant – pas l'autorisation de la municipalité avant de sortir de terre. Dans certains cas, cela peut correspondre à une démarche plus politique, mettant en jeu la question de la fabrique de la ville et de l'appropriation des délaissés urbains. Il est intéressant de remarquer le glissement qui s'opère autour des jardins : de lieux de contrôle de la moralité, ils peuvent devenir lieux de contestation et de conflit, comme nous le verrons plus loin.

Nous venons ici de rappeler, de manière non exhaustive, quelques éléments historiques relatifs aux jardins urbains et les différentes tendances qu'ils ont pu connaître de la fin du XIX^{ème} siècle à aujourd'hui. Maintenant, il est grand temps de s'intéresser aux enjeux à l'œuvre dans la ville contemporaine.

³⁸ Le réseau GUSP regroupe les « acteurs de la ville » : associations d'habitants, fédérations de locataires, élus et techniciens des collectivités, équipes des bailleurs sociaux.

2. Les mutations de la ville contemporaine

Nous allons notamment questionner ici le processus de requalification que connaît la ville postindustrielle, et plus précisément les formes que prend le développement urbain et ses conséquences en termes de gentrification. Dans une dimension plus politique, c'est aussi les enjeux en termes de lien social, les questions de l'habiter et du droit à la ville et la constitution d'une démocratie participative qui seront abordées ici.

a) Requalification de la ville

La ville se trouve dans un mouvement de transformation permanente, transformation qu'elle vit au gré de son développement : réhabilitation des centres anciens et de l'habitat insalubre, construction des grands ensembles en périphérie hier, reconversion des anciennes friches industrielles, démolition d'anciens quartiers ouvriers, rénovation des grands ensembles et création d'éco-quartiers aujourd'hui... les exemples sont nombreux et ils témoignent du caractère constamment inachevé de la ville.

Ces dernières décennies, les villes européennes ont connu de profondes mutations. La désindustrialisation qui s'opère dans les années 70-80 va profondément modifier la morphologie des villes. Les usines se vident de leurs salariés et de leurs activités, laissant derrière elles de nombreuses friches dans les quartiers péri-centraux.

À l'époque, ces anciens quartiers industriels ne vont pas intéresser les pouvoirs publics. Ces friches vont ainsi pouvoir abriter d'autres usages, expériences alternatives et/ou artistiques en accueillant graffeurs, squats d'activités ou d'artistes. Au tournant des années 90-2000, il en sera tout autre : les villes, en recherche de foncier, vont souhaiter reconquérir les territoires qu'elles avaient auparavant abandonnés. Elles mettent donc en œuvre des politiques urbaines visant la *requalification* de ces friches. Selon Charles Ambrosino et Lauren Andres, « *Face aux pressions foncières qui s'exercent aujourd'hui sur les territoires urbains, tout espace jugé libre est dévolu à la reconstruction de la ville elle-même. Dans ce contexte, la réinsertion des espaces en friche participe des dynamiques de la ville* ³⁹ ». De cette manière,

³⁹ Charles Ambrosino et Lauren Andres, « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace », *Espaces et sociétés*, 2008/3 n°134, p 37-38.

est jugé libre tout espace qui n'est pas dévolu aux activités légitimées par les pouvoirs politiques et économiques ; activités qui ne s'inscrivent pas dans le modèle de développement urbain actuel.

Pour apporter une illustration locale, on peut s'intéresser au quartier Berriat de Grenoble, où se trouve l'un de nos terrains. À ce propos, je renverrai aux travaux de Julien Joanny⁴⁰. Le quartier Berriat abritait autrefois les usines Cémoi, Lustucru, Bouchayer et Viallet et bien d'autres encore. Ses usines devenues friches, il a connu de nombreuses expériences alternatives, jusqu'au début des années 2000. Or, dans la même période, le quartier va progressivement changer : démolition du quartier de la Frise, derrière la gare, pour bâtir le quartier d'affaires Europole, expulsions et démolitions d'anciennes usines devenues squats comme celle de Lustucru à la fin des années 90, pour y construire des résidences de logements, transformations des usines Cémoi en bureaux pour associations et entreprises. Ce processus est toujours en cours : la requalification de Bouchayer et Viallet, qui a connu son lot d'expulsions de squats et de démolitions, est en passe de se terminer alors que se poursuivent les démolitions à proximité de la presqu'île scientifique, en voie d'« annexion » au quartier Berriat.

Comme nous venons de le voir, la ville postindustrielle se met en dynamique autour de sa *requalification*. Après la *renovation* et la *réhabilitation* des centres anciens, les décennies précédentes, ce sont donc ces anciennes zones industrielles laissées en friches qu'il va s'agir de « reconquérir ». Plus récemment, c'est le même processus qui a été mis à l'œuvre dans le *renouvellement* des quartiers dits prioritaires⁴¹.

À la manière de Catherine Bernié-Boissard et de Mathieu Van Criekingen, on peut remarquer la redondance de termes en re, « *l'inflation du préfixe* ⁴² », son « *usage quasi-systématique* ⁴³ » lorsqu'il va s'agir de transformer la ville : rénovation, requalification, renouvellement,

⁴⁰ A ce propos, je renverrai à l'article de Charles Ambrosino et Lauren Andres (Ibid.) ainsi qu'à la thèse de Julien Joanny : Julien Joanny, *Entre inscription et subversion, les lieux culturels intermédiaires. Des expériences au creux des villes*, 2012, p 493-496

⁴¹ Depuis 2003, et la création de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), ces quartiers connaissent des opérations de démolition-reconstruction de grande ampleur.

⁴² Catherine Bernié-Boissard, *Des mots qui font la ville*, La Dispute, 2008, p.194

⁴³ Mathieu Van Criekingen, « Comment la gentrification est devenue, de phénomène marginal, un projet politique global », *Villes et résistances sociales, Agone*, n° 38/39, 2008, p 72.

réhabilitation, rénovation, redynamisation, revitalisation... Pour Mathieu Van Criekingen, « *les termes employés partagent la caractéristique d'être socialement lisses et porteurs de leur propre légitimation – qui pourrait être, a priori, en faveur de la « dévitalisation » de la ville ?* ⁴⁴ »

Ainsi, avec sa requalification, c'est la *disponibilité*⁴⁵ de la ville qui s'amenuise. La priorité est donnée à la construction de nouveaux logements et de commerces, autour d'espaces verts uniformisés ; les espaces où peuvent s'affirmer les habitants, s'exprimer leur habiter, quant à eux, sont voués à disparaître. Ce n'est donc pas la *ville à vivre* qui se construit ; nous verrons plus loin que cela ne va pas se faire sans résistance ni conflit.

Cette politique de développement urbain, qui se joue à travers la requalification généralisée de la ville, s'inscrit dans une stratégie de développement économique. En effet, dans ce contexte postindustriel, le développement des métropoles et leur mise en concurrence s'accélèrent, les partenariats publics-privés se généralisent. Qui plus est, l'économie se tertiarise, en lieu et place des ouvriers d'antan on trouve des employés et des cadres – notamment parce que les secteurs de l'innovation technologique, de l'information et de la communication deviennent dominants. Désormais la ville se doit d'être attractive, le développement urbain s'organise désormais autour de la notion de *ville compétitive*. À ce titre, l'exemple grenoblois est assez frappant. Depuis le début du siècle dernier, et surtout depuis les mandats de Dubedout, maire de Grenoble de 1965 à 1983, le développement économique de la ville est axé sur l'*innovation*, principalement dans le secteur de la recherche scientifique et technologique⁴⁶.

Le projet d'aménagement du secteur de la presqu'île scientifique, au nord du quartier Berriat, a été confié à la société d'économie mixte (SEM) Innovia, qui s'est déjà chargé de la requalification de Bouchayer-Viallet. La presqu'île scientifique accueille notamment le Synchrotron, le CEA et Minatec, centre de recherche sur les nanotechnologies. Outre de nouveaux logements et la prolongation de la ligne de tram, avec le projet GIANT c'est

⁴⁴ Mathieu Van Criekingen, *Ibid.*, p 72.

⁴⁵ Nous reviendrons sur cette idée de *disponibilité*, telle qu'elle est développée par Pascal Nicolas-Le Strat. Contentons-nous ici de considérer que le « degré de disponibilité » d'une ville est proportionnel au nombre de ses « espaces de liberté », c'est-à-dire des espaces non programmés dans une fonction (activités économiques, logement, loisirs...) et qui, partant de là, sont justement disponibles aux pratiques plus ou moins intempêtes des habitants.

⁴⁶ Cf. « Chronologie de la Techno-société grenobloise », www.bureaudetudes.org

également un nouveau « campus d'innovation mondial » qui est en train de se construire sur le site. La Presqu'île c'est « *Là où s'imagine et se construit la ville de demain* » nous dit-on⁴⁷. Si la SEM Innovia souhaitait « *défricher l'avenir* » à Bouchayer Viallet, elle tente aujourd'hui avec le projet Grenoble Presqu'île de « *rév[é]ler l'ambition du territoire*⁴⁸. » Ainsi, derrière le terme d'innovation, et comme le montre les plaquettes de communication d'Innovia, c'est un certain choix de développement urbain qui est fait ici.

Encart n°1 : Extraits de la plaquette de présentation de la SEM Innovia d'« Imagine Grenoble Presqu'île »

« *Investir l'avenir – Innover – Développer – Réussir – S'implanter* »

« *Participer au projet Grenoble Presqu'île, c'est faire le choix de la dynamique économique, de l'innovation et de la qualité de vie. C'est faire le pari de l'avenir. Contrats de recherche industrielle ciblés pour les PME ou alliance stratégique de Recherche & Développement avec des groupes internationaux, implantation d'entreprises, de centres de R&D, location de bureaux, laboratoires ou salles blanches, toutes les options sont disponibles pour accueillir les projets technologiques et industriels, sur Grenoble Presqu'île ou sur les zones d'activités situées à proximité.* »

Le concept de l'innovation est loin de concerner la seule technologie. Dans la même veine, d'autres villes, à l'instar de Saint-Etienne, font le choix de la *ville créative* et basent leur développement économique sur le design et la culture. Au-delà du choix stratégique en tant que tel, derrière la ville créative réside la volonté d'attirer une certaine catégorie de population que l'on appelle la *classe créative*⁴⁹ (des architectes aux ingénieurs, en passant par les designers et autres artistes).

Si ces nouvelles formes de développement urbain qui modèlent les villes aujourd'hui ne sont pas sans effets sur le plan urbanistique, les conséquences sociales sont elles aussi importantes, en termes de *gentrification*⁵⁰ notamment. La gentrification est un processus à l'œuvre dans les quartiers populaires anciens des grandes villes européennes, qui prend de l'ampleur dans les années 80. Nous pouvons avec l'aide de Chris Hamnett définir la gentrification « *(comme) un*

⁴⁷ Pour en savoir plus il est possible de consulter la plaquette de présentation de l'opération d'aménagement Bouchayer-Viallet disponible sur www.grenoble-innovia.fr

⁴⁸ Pour en savoir plus il est possible de consulter la plaquette de présentation de l'opération d'aménagement Grenoble Presqu'île disponible sur www.grenoble-innovia.fr

⁴⁹ Elsa Vivant, *Qu'est-ce que la ville créative ?*, 2009

⁵⁰ Gentrification vient de l'anglais *gentry*, petite noblesse. Néologisme inventé au début des années 60 par la sociologie marxiste anglaise.

phénomène à la fois physique, économique, social et culturel. La gentrification implique en général l'invasion de quartiers auparavant ouvriers ou d'immeubles collectifs en dégradation par des groupes de classes moyennes ou aisées et le remplacement ou le déplacement de beaucoup des occupants originaux de ces quartiers. Cela implique la rénovation ou la réhabilitation physique de ce qui était auparavant un stock de logements très dégradés et son amélioration pour convenir aux besoins des nouveaux occupants. Au cours de ce processus, le prix des logements situés dans les quartiers concernés, réhabilités ou non, augmente fortement⁵¹».

Plus que le résultat de choix individuels, la gentrification est vraisemblablement incitée par les politiques urbaines. Là, on encourage les projets immobiliers, pour revitaliser tel ou tel quartier, ici on remplace les usines par des bureaux, on construit des centres d'art... La ville change, sa population également.

La gentrification peut toutefois être teintée de mixité sociale. En effet, chaque nouveau programme immobilier est assorti d'une obligation de construction de logements sociaux. Mais il n'est pas rare que ce soit au nom de la mixité sociale que l'on remplace un type de population par un autre. Les quartiers populaires deviennent branchés, ou se « boboisent » pour reprendre une expression devenue courante. Ils se vident peu à peu de leur population populaire, qui, ne pouvant plus suivre l'inflation des loyers, est contrainte de déménager plus loin.

La requalification de la ville est également à mettre en lien avec la question du développement durable, ce qui va être abordé plus loin. À l'heure de la *ville durable* et de la *ville en transition*, nous verrons que le développement urbain passe par d'autres formes que la bétonisation, inscrivant ainsi la ville postindustrielle dans le XXI^{ème} siècle. Là encore, le risque de gentrification demeure avec la mise sur le marché des éco-quartiers.

Comme nous venons de le voir, la dynamique de requalification entraîne un processus de gentrification, et donc de relégation d'une partie de la population. Les politiques urbaines peinent ainsi à mettre un terme aux inégalités sociales et territoriales dans la ville.

⁵¹ Chris Hamnett, 1984, cité dans Chris Hamnett, « Les aveugles et l'éléphant : l'explication de la gentrification », *Crises et mutations des territoires, Strates*, n°9, 1997

b) Approche politique de la ville

Nous allons nous intéresser maintenant à la ville en tant qu'espace politique. Nous discuterons des différentes dimensions de l'habiter et des apports du droit à la ville. Ce sera également l'occasion d'aborder la place des habitants dans la fabrique de la ville, au regard de la participation.

Il y a plus d'un siècle, le sociologue Georg Simmel, dans son analyse des grandes villes, a pu mettre en avant un double constat. D'un côté, la grande ville c'est l'espace d'un individu « rendu » à lui-même, libéré de certaines contraintes, mais devant s'affirmer et se différencier sans cesse. D'un autre côté, la grande ville c'est la tension du proche et du lointain, où *l'étranger* prend les traits du voisin et inversement⁵². Cette perspective, au regard des mutations de la ville contemporaine, peut nous amener à questionner la manière dont l'habitant peut avoir prise sur sa ville et sa vie urbaine. Cela peut également nous permettre d'interroger le lien social local.

Le lien social se tisse au fil de la socialisation des individus. Il s'agit d'un processus de constitution permanente d'un « espace commun » – ou du moins un espace de compréhension mutuelle – qui s'appuie sur ce que Simmel appelle les « actions réciproques⁵³ ». Il s'avère que dans la ville contemporaine, les conditions économiques et sociales apparaissent comme un frein à ce processus. En effet, dans un contexte de précarisation croissante, le lien social se délite. Concrètement, la précarité augmente, les conditions de vie se détériorent, notamment dans les quartiers les plus populaires. Ainsi, le sentiment d'étrangeté, tel qu'évoqué par Simmel, prend de l'importance et apparaît aujourd'hui sous le prisme de la menace. On peut alors se demander comment remédier à cela. C'est peut-être Lefebvre qui offre une piste intéressante, en posant un regard politique sur la ville.

Nous allons voir qu'à travers la problématique du *droit à la ville* s'affirme une définition politique de l'habiter autour d'un *droit à l'appropriation* et d'un *droit à la participation*. En effet, pour Lefebvre « *Le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit*

⁵² Cf. Patrick Watier, *Georg Simmel sociologue*, 2003, p 137-138

⁵³ *Ibid.*, p 33-49

à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville⁵⁴ ».

D'abord, nous allons apporter un éclairage sur la définition de l'habiter. Si l'on s'en tient au sens strict, habiter c'est résider, se loger. C'est vivre quelque part. La question du logement est un point de départ dans cette réflexion sur l'habiter. C'est ce que l'on retrouve dans ces mots de Jean-Pierre Garnier, « *Le premier « droit à la ville » qui vient à l'esprit, minimal puisqu'il conditionne les autres, c'est le droit à un logement, autre que celui de dormir sur une bouche de métro ou dans un abri de carton* ⁵⁵ ». Il ne faudrait pas pour autant limiter l'habiter au fait de se loger. À la manière d'Henri Lefebvre, nous pouvons établir une distinction entre l'habitat et l'habiter « *L'habitat ne constitue pas la ville et [...] elle ne peut se définir par cette fonction isolée* ⁵⁶ ».

En suivant Thierry Paquot, l'habiter prend également une dimension existentielle « [...] *une habitation confortable (qui par conséquent vous réconforte !) et un habitat plaisant représentent des atouts de poids pour « habiter », c'est-à-dire pour construire votre personnalité, déployer votre être dans le monde qui vous environne et auquel vous apportez votre marque et qui devient vôtre* ⁵⁷ ». Ainsi, habiter un espace, un territoire, c'est se l'approprier.

Il devient nécessaire de concevoir l'habiter dans un contexte plus large, au-delà du logement. Ce sont aussi les différentes manières d'habiter la ville qui sont en question ici. En effet, chacun développe ses propres usages et pratiques de la ville. Vivre la ville c'est se déplacer, étudier, travailler, s'inscrire, interagir avec d'autres (habitants, associations, services publics...), développer des pratiques culturelles et sportives, etc.

Cependant, et en suivant Mathis Stock, on comprend que « *Le concept d'habiter contient davantage que les pratiques des individus bien que ces derniers soient essentiels. En effet, la*

⁵⁴ Henri Lefebvre, *Le droit à la ville*, 2009 (1968), p 125

⁵⁵ Jean-Pierre Garnier, « Du droit au logement au droit à la ville : de quel(s) droit(s) parle-t-on ? », *L'homme et la société*, 2011/4, p 198

⁵⁶ Henri Lefebvre, *Op. cit.*, p 59

⁵⁷ Thierry Paquot, « « Habitat », « habitation », « habiter », précisions sur trois termes parents », Thierry Paquot, Michel Lussault et Chris Younès (sous la dir. de), *Habiter le propre de l'humain, Villes, territoires et philosophie*, 2007, p 15

dimension individuelle du faire avec de l'espace n'est pas suffisante, car les êtres humains ne sont pas des êtres isolés, mais reliés, en interdépendance avec d'autres individus ainsi qu'avec les normes et valeurs sociales et insérés dans différents contextes d'action. Ainsi, l'«habiter» ne peut se ramener seulement à l'individu, mais demande à être analysé d'un triple point de vue articulé : les pratiques des individus, l'ensemble des pratiques des individus, et des éléments ordonnés qui dépassent l'individu, mais qui font partie de son habiter. »

Cela implique de créer les conditions pour que ces différents usages, ces différentes pratiques puissent exister, et coexister. À ce titre, certains « frottements » peuvent apparaître quand certains usages « débordent », ce que donnent à voir des manières d'occuper l'espace public singulières, que ce soit la pratique du skateboard⁵⁸ ou du jardin, comme nous le verrons plus loin. Ainsi, s'approprier la ville c'est aussi s'inscrire dans l'espace public.

Ce qu'a défini Lefebvre c'est un droit à la ville en tant qu'*espace vécu*. Il oppose « l'espace vécu » des habitants à « l'espace conçu » des aménageurs, l'espace géré. Mark Purcell précise à ce propos que « [...] *les résidents urbains habitent la ville, tandis que les professionnels la conceptualisent et la gèrent. Par opposition à la situation actuelle, où planificateurs, architectes, promoteurs et autres experts détiennent un pouvoir immense sur la production de l'espace urbain, Lefebvre imagine à l'inverse un rôle central des usagers de l'espace urbain pour déterminer son futur* ⁵⁹ ». Ce que nous verrons à travers la problématique de la participation et des dynamiques habitantes, c'est que s'approprier la ville, c'est également prendre part aux choix qui la définissent.

Nous venons de voir qu'à une dimension individuelle de l'habiter, il ne faudrait pas oublier que s'ajoute une dimension collective : habiter c'est parvenir à s'approprier un espace tant privé (chez soi) que public (de la rue à la ville). À travers le droit à la ville, c'est le droit à l'appropriation qui se revendique.

⁵⁸ Cf. Marc Dumont, « Le skateboard, de places en places, l'institutionnalisation locale d'une pratique informelle en milieu urbain », p 199-211, Nicolas Hossard et Magdalena Jarvin (sous la dir. de), « *C'est ma ville !* », *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, 2005

⁵⁹ Mark Purcell, « Le droit à la ville et les mouvements urbains contemporains », *Rue Descartes*, 2009/1, n° 63, p 43

Pour poursuivre sur cette thématique de l'habiter, intéressons-nous maintenant à la question de la *participation*⁶⁰. Cela nous permettra ainsi d'interroger la place des habitants dans la fabrique de la ville et la décision publique.

Si les définitions de la participation sont nombreuses – et ses contours imprécis – c'est parce qu'elle recouvre des réalités différentes. Dans les années 60 et 70, sur le modèle des mouvements contestataires nord-américains, la participation vient de la population et des mouvements sociaux. Il s'agit d'un mouvement ascendant, qui trouve sa dynamique dans les luttes urbaines. Avec les GAM et les APU, « *la participation est clairement pensée comme un instrument de contestation du système politique*⁶¹ ». Cette forme de participation c'est ce que l'on appelle *empowerment* ou *capacitation* : il s'agit d'une mise en capacité, en capacité d'agir.

Après une « *éclipse*⁶² » dans les années 80, la participation revient dans les années 90 dans une forme renouvelée et descendante. La participation va s'institutionnaliser : la concertation devient un fondement de l'action publique, principalement dans les secteurs de l'urbanisme et de l'environnement⁶³. Selon Guillaume Gourgues, elle peut se définir comme « *l'ensemble des dispositifs institutionnels, officiellement mis en œuvre par les autorités publiques, à toutes échelles, dans le but d'associer tout ou partie d'un public à un échange de la meilleure qualité possible afin d'en faire des parties prenantes du processus décisionnel dans un secteur déterminé d'action publique*⁶⁴ ». Aujourd'hui, la participation est devenue une obligation légale que l'on retrouve dans la plupart des politiques publiques et notamment dans la politique de la ville.

La participation se pratique en France sous une forme descendante. Les habitants sont invités à participer, le plus souvent à titre consultatif, aux débats publics, aux réunions de concertation et autres groupes de travail, dans le cadre fixé par la commune. Parfois, les

⁶⁰ Les anglo-saxons utilisent le terme de *public participation*, la participation publique. En France, c'est l'usage des expressions *participation des habitants* ou encore *participation citoyenne* qui est répandu. Nous utiliserons ici le terme réduit à *participation* : En effet, le terme « habitant » ne reconnaît les personnes que dans leur qualité d'habitants. Quant au terme « citoyen », en raison de son lien à l'idée de citoyenneté française, et donc de droit de vote, ne paraît pas plus adapté.

⁶¹ Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie, Actualités de la démocratie participative*, 2008, p 15

⁶² Loïc Blondiaux, *Ibid.*, p 16

⁶³ La loi d'orientation pour la ville (LOV) de 1991 impose la concertation préalable des habitants dans toute opération touchant à leur cadre de vie, la loi Barnier de 1995 impose la concertation pour tout projet d'infrastructures ayant un impact sur l'environnement.

⁶⁴ Guillaume Gourgues, *Les politiques de démocratie participative*, 2013, p 13

pouvoirs publics se limitent à informer les habitants. L'hésitation des décideurs est grande à s'engager dans des démarches de co-construction. Les gestionnaires de la ville et les aménageurs hésitent à partager, à confier, la décision aux habitants même si, parce qu'ils vivent là, ils seront les premiers concernés par les choix municipaux.

Concrètement, les dispositifs de concertation vont concerner les aménagements du quartier et des espaces publics, mais rarement les stratégies plus larges de développement urbain et économique. Pour Loïc Blondiaux, cela entraîne alors des confusions entre ce qui relève de la « démocratie de proximité » et ce qui relève de la démocratie participative. Les autres limites fréquemment évoquées sont la faible participation à ces instances, le faible impact sur la décision et les élus et la tendance de certaines villes à en faire essentiellement un outil de communication⁶⁵.

Ainsi, les habitants seraient censés limiter leur participation aux questionnements des pouvoirs publics. Pourtant, vivre la ville c'est aussi la fabriquer. On assiste ces dernières années à un retour des théories de l'empowerment et de la capacitation. Les APU voient de nouveau le jour, comme ce peut-être le cas à Grenoble, dans le quartier de la Villeneuve. Participer n'est pas qu'une affaire de dispositifs, c'est bien ce que nous donnent à voir les mobilisations et les initiatives des habitants qui, en s'opposant à des projets urbains, affirment d'autres choix pour leur quartier, leur ville et affirme ainsi leur droit à la ville⁶⁶. C'est ici que se joue une confrontation entre pouvoirs publics gestionnaires, aménageurs, et habitants usagers qui s'opposent sur leur manière d'envisager la ville et de la fabriquer.

De cette manière, on peut s'interroger sur les marges de manœuvre dont bénéficient les habitants dans la conception de la ville. Leur rôle est-il de valider les projets municipaux en négociant quelques ajustements ? Ou bien peuvent-ils être partie prenante du projet dans une logique de co-construction ? Comment les habitants peuvent-ils contribuer aux décisions qui les concernent ? Si les initiatives des habitants ne sont pas forcément soutenues par les

⁶⁵ A ce titre, je renvoie au chapitre III de l'ouvrage de Loïc Blondiaux « La participation contre la démocratie ? », *Op. Cit.*, p 63-79.

⁶⁶ A titre d'exemple, nous pouvons citer la mobilisation de l'Union de quartier Berriat qui a permis l'annulation du permis de démolition du GRETA, en vue d'un projet immobilier. L'Union de quartier défend la possibilité de conserver des bâtiments pour des activités artisanales mais aussi la possibilité d'y implanter une école ou une crèche, équipements dont manque le quartier.

pouvoirs publics, n'est-il pas envisageable d'imaginer que les pouvoirs publics puissent accompagner les habitants dans la proposition de solutions ?

S'il ne s'agit pas d'y répondre – surtout à cette étape du propos – ces questions ouvrent un champ d'exploration qui concerne directement la ville telle qu'elle se fabrique aujourd'hui. Par exemple, au niveau international et national, les enjeux autour de la participation et du développement durable apparaissent tous deux dans la mise en place des agendas 21, suite au Sommet de la Terre de 1992. Il apparaît alors intéressant de relever (et révéler) le lien qui existe entre les problématiques de la participation, de la ville et de l'environnement.

C'est en cela que la question des jardins urbains peut nous renseigner sur l'appropriation de la ville par ses habitants. Avec l'Agenda 21, c'est une « nouvelle » manière de concevoir la ville qui émerge, celle de la *ville à vivre*, contre le tout béton. Un nouveau modèle de développement apparaît, faisant concurrence au développement urbain « classique ».

3. Émergence d'une nouvelle manière de concevoir la ville

Nous allons voir qu'avec la question des jardins c'est une nouvelle manière de concevoir la ville qui s'invente. Nouvelle manière de concevoir la ville pour l'institution, qui de manière plus large que l'implantation des jardins collectifs, tente de réconcilier ville et nature, dans un réel souci écologique. La dimension écologique des politiques de développement durable des villes s'accompagne également d'une dimension stratégique, y compris d'un point de vue économique. Car derrière les concepts de « *ville durable* » et de « *ville en transition* » c'est une fois de plus la logique d'innovation qui est à l'œuvre dans le développement de la ville. Nouvelle manière de concevoir la ville à vivre pour les habitants qui à travers des pratiques alternatives et/ou écologiques participent concrètement du développement de la ville.

a) Politiques et stratégies du développement durable

Pour commencer, il est utile de préciser ce qui est entendu par *développement durable*. Ce terme est la traduction anglaise de *sustainable development* (développement soutenable), terme qui apparaît pour la première fois en 1987 dans le rapport Brundtland auprès de l'ONU. Il y est défini comme « *un développement qui correspond aux besoins du présent sans*

*compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*⁶⁷». Le Sommet de la Terre, qui se tient pour la première fois à Rio de Janeiro en 1992, est le moment fondateur des politiques de développement durable. En effet, c'est là que les 178 états signataires vont s'engager à ce que leurs collectivités locales mettent en place des agendas 21 locaux. C'est la ville, où habite la majeure partie de la population, qui est considérée comme le lieu pertinent où doivent se développer les stratégies de développement durable.

Le concept de développement durable devient une priorité au plus haut niveau. Il est vu comme l'outil qui va permettre de concilier développement économique, lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement⁶⁸. Au niveau local, il va, comme nous venons de le noter, s'accompagner de la mise en place des agendas 21. Les thématiques d'actions des agendas 21 sont nombreuses. Pour ce qui est de sa commune, la Ville de Fontaine entend mener sur les actions suivantes : « *aménager la ville en préservant les ressources* », « *lutter contre le changement climatique* », « *préserver et valoriser la ressource en eau* », « *développer une nouvelle économie de proximité* », « *agir pour le développement humain* » et « *lutter contre les nuisances et les risques* ». On le voit, la mise en place des agendas 21 locaux témoigne d'un réel souci pour les questions environnementales.

Encart n°2 : Extraits de la plaquette de présentation de l'Agenda 21 de la Ville de Fontaine

« Aménager la ville en préservant les ressources

Construire une ville agréable et végétale est un souhait partagé. Cette volonté prend forme grâce à l'engagement des habitants comme de la Municipalité, de l'embellissement des jardins ou de la participation au concours des maisons et balcons fleuris, à la gestion différenciée des espaces verts et la création d'une trame verte et bleue.

Préserver les ressources, c'est aussi limiter ses déchets, réutiliser et recycler ses objets, c'est rénover son logement dans une démarche écologique ou encore faire ses achats dans son commerce de proximité. »

« Le renouvellement urbain et durable

La Ville de Fontaine souhaite être exemplaire en intégrant systématiquement les enjeux de développement durable dans les projets urbains. [...]Fontaine souhaite devenir une ville durable dans toutes ses composantes et accessible à toutes et à tous en rendant systématique cette approche. »

⁶⁷ Gro Harlem Brundtland, *Notre avenir à tous*, rapport à l'ONU de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, 1987.

⁶⁸ Catherine Bernié-Boissard, *Op. cit.*, p 60

En 1999, en France, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires (LOADDT) dite loi Voynet fait rentrer l'Agenda 21 dans le cadre légal. Les principes du développement durable seront appliqués au niveau européen à partir de 2000. En 2005, la France adopte la Charte de l'environnement et l'insère dans la Constitution. « *Les droits environnementaux sont dès lors placés au même niveau que les droits civiques et sociaux*⁶⁹ ». Sont ainsi affirmés par cette charte le « *droit à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* » et le « *devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement* ».

De manière générale, le programme des agendas 21 n'a pas pour vocation la seule dimension écologique. Les dimensions sociales, participatives et économiques sont également valorisées. Dimension sociale d'une part, parce qu'il y a un objectif de mixité sociale. Dimension participative d'autre part, car la rédaction de l'agenda 21 est assortie d'une obligation de concertation. Dimension économique enfin, car il s'agit là d'une stratégie de développement pour rendre les villes attractives. Le développement durable, à l'instar de la participation, est devenu une injonction. Par exemple, les éco-quartiers qui sortent de terre actuellement semblent être devenus la nouvelle norme urbanistique – et ne vont pas sans présenter un risque de gentrification en raison de l'augmentation du prix du foncier. Mais si le concept de durabilité connaît un certain succès, c'est en raison du nouvel intérêt porté aux préoccupations environnementales. L'environnement n'est plus la seule affaire de quelques militants écologistes post-soixante-huitards, mais bien un enjeu qui concerne les différents acteurs qui sont partie prenante de la fabrication de la ville (collectivités, société civile, habitants).

Dans ce modèle de développement urbain basé sur des stratégies de développement durable, les jardins sont susceptibles d'avoir une place importante. Ils peuvent trouver leur place, pas seulement comme garants d'une « touche verte », mais parce qu'ils possèdent un réel intérêt écologique comme l'indique Jean-Jacques Terrin. « *La place des jardins dans les projets d'aménagement urbain, tout comme dans les « plans verts » et les « plans climat » que conçoivent les métropoles, contribue au développement de ces dernières et, par de nombreux aspects, à la lutte contre le réchauffement climatique. Ils constituent des relais efficaces pour*

⁶⁹ Catherine Bernié-Boissard, *Ibid.*, p 65

*la protection de la biodiversité, contribuent à la régulation des cycles de l'eau par la perméabilité des sols et génèrent des microclimats. [...] le jardin devient un véritable enjeu pour l'aménagement urbain. Il permet d'envisager un urbanisme davantage adapté aux incertitudes de l'époque, plus souple et évolutif, plus à l'écoute aussi des citoyens et de leurs attentes*⁷⁰».

Après avoir évoqué les stratégies mises en place par les collectivités, il ne faudrait pas oublier que la pratique des jardins, parmi d'autres pratiques, ne sont pas nécessairement à l'initiative des collectivités. À la base, il s'agit de pratiques habitantes, alternatives ou économiques, sur lesquelles vont venir s'appuyer les collectivités. Ce qui est intéressant, et qui va nous intéresser maintenant, c'est le mouvement qui permet à ces pratiques d'émerger.

b) Initiatives habitantes

À la manière de Lélia Reynaud-Desmet, nous pouvons dire que « *ce que l'on nomme aujourd'hui « communément » la « prise de conscience environnementale » n'a cessé de prendre de l'ampleur au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, jusqu'à devenir omniprésente et incontournable dans l'espace politique et médiatique*⁷¹ ». Cette prise de conscience des problématiques liées à l'eau, l'air ou l'alimentation, est partagée au sein de la population.

En parallèle à une institutionnalisation des préoccupations écologistes à la faveur du développement durable, des mouvements plus radicaux, d'activistes écologistes tels que les *eco-warriors*, ont vu le jour⁷². Ces mouvements écologistes militent notamment pour « *une prise en compte de la « nature » et [...] sa préservation en milieu urbain*⁷³ ». Autour d'une dynamique participative, dans la lignée d'un droit à la *ville à vivre*, ces mouvements proposent aux habitants d' « *investir davantage leur espace de vie et à agir plus directement*

⁷⁰ Jean-Jacques Terrin, « Jardins, jardiniers, jardiner, Un thème résolument contemporain », dans Jean-Jacques Terrin (sous la dir. de), *Jardins en ville, Villes en jardin*, 2013, p 25

⁷¹ Lélia Reynaud-Desmet, « La fabrication de la ville durable entre conflit et participation : les activistes urbains écologistes en région parisienne », *L'Information géographique*, 2012/3 Vol. 76, p 36

⁷² Les mouvements éco-guerriers participent aux mouvements de lutte contre des grands chantiers, comme par exemple l'aéroport de Notre-Dame des Landes, le TGV Lyon-Turin ou le Stade des Alpes évoqué précédemment.

⁷³ Lélia Reynaud-Desmet, *Ibid.*, p 37

*sur celui-ci*⁷⁴ ». Des initiatives habitantes peuvent émerger, sur la base de ces mobilisations. Nous verrons plus loin que ces initiatives peuvent se traduire par la création spontanée de jardins partagés, mais d'autres formes peuvent exister.

On peut par exemple évoquer le soutien à la production agricole locale. À ce titre, on peut s'appuyer sur l'exemple des AMAP⁷⁵ (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne). Les AMAP ont été créés au début des années 2000 pour soutenir la production agricole locale et garantir des circuits courts de distribution. Sur la base d'un contrat solidaire où les risques liés à la production sont partagés, un groupe de consommateurs s'associe avec un agriculteur, ou une exploitation agricole, pour lui acheter une partie de sa récolte. Pour l'agriculteur, cela permet de pérenniser son activité agricole ou de démarrer dans le métier. Pour le consommateur, c'est la garantie de pouvoir manger des produits locaux et « bio », le plus souvent. L'idée est bien ici de soutenir le maintien d'une agriculture paysanne et de lutter contre l'agriculture intensive.

À travers ces pratiques, se donne à voir une préoccupation tant environnementale qu'alimentaire : les jardiniers et adhérents d'AMAP souhaitent manger des produits sains et de qualité tout en soutenant les pratiques agricoles, qu'elles soient paysannes ou urbaines.

Dans la même veine, au-delà des préoccupations environnementales, se donnent à voir des préoccupations relatives à l'animation de la vie locale. Des habitants, notamment des jeunes, peuvent émerger des propositions, participant d'une dynamique de lien social et œuvrant à la constitution de la *ville à vivre*. Cette dynamique peut se lire comme un processus d'*innovation sociale* ascendant⁷⁶. À ce titre, la pratique du repas de quartier, apparue il y a une vingtaine d'années, semble intéressante. Ces repas se font sur l'initiative d'habitants qui vont inviter, via des affiches et des tracts, leurs voisins à partager un repas dans le quartier, dans l'espace public qu'est la rue. L'espace public devient ainsi lieu de rencontre et de convivialité entre voisins. Cette pratique peut se faire dans le cadre d'une appropriation spontanée de l'espace

⁷⁴ Lélia Reynaud-Desmet, *Ibid.*, p 37

⁷⁵ Pour en savoir plus sur les AMAP, voir notamment Benoît Prévost, « Circuits courts et innovations territoriales : de l'échange à la démocratie », p 46-56, *Peut-on croire à l'innovation sociale ?*, *Chantiers politiques*, n°9, 2011

⁷⁶ Ce que montre Julien Joanny à travers l'exemple de l'agglomération grenobloise. Julien Joanny, « Des jeunes et des lieux, ou les acteurs de l'innovation sociale au creux des villes », p 34-45, *Peut-on croire à l'innovation sociale ?*, *Chantiers politiques*, n°9, 2011

public ou d'une demande d'autorisation auprès de la mairie. Aujourd'hui, cette pratique s'est institutionnalisée notamment au travers de l'annuelle fête des voisins.

Comme nous l'avons vu précédemment, c'est la même dynamique que l'on peut retrouver à l'œuvre dans l'appropriation des friches urbaines ou, de manière plus générale, dans les pratiques des squats, en tant que ces lieux « *participent de la vie locale*⁷⁷ ». Le squat des « 400 couverts⁷⁸ » nous donne ici l'exemple d'une situation locale. Les habitants avaient aménagé un square pour en faire un lieu ouvert et à partager avec les habitants du quartier et autres voisins. Cet espace comprenait un jardin, un four à pain et accueillait régulièrement des repas de quartier. Ici, ce qu'il est intéressant de noter c'est que « *Ces mobilisations urbaines donnent à voir des volontés et des tentatives de réappropriation individuelle et collective de l'espace urbain*⁷⁹ ». C'est une nouvelle fois, le désir d'une *ville à vivre* avec d'autres qui se fait entendre.

Parfois, il arrive que des pratiques entrent en friction, voire en conflit, avec le pouvoir local. C'est ce qu'a pu nous donner à voir l'occupation⁸⁰, à l'hiver 2003, du Parc Paul Mistral, et notamment celle de ses arbres voués à l'abattage. Au-delà de la préservation d'arbres anciens et de l'opposition à la construction d'un équipement jugé inutile, ce qui était en jeu dans ce mouvement, c'était le refus de la privatisation d'une partie d'un parc public pour des intérêts privés et financiers. Si cette mobilisation contre la construction du désormais Stade des Alpes a constitué une lutte, elle a également été la démonstration qu'une autre manière de concevoir la ville existait et était partagée par toute une partie de la population. Il s'agissait également de montrer ce que pouvait être un espace public transformé en espace de vie⁸¹.

⁷⁷ Julien Joanny, *Op. cit.*, 2012, p 530

⁷⁸ Le squat des 400 couverts, traverse des 400 couverts à Grenoble, a accueilli habitations, spectacles, ateliers et réunions durant quatre années. Il a été expulsé en 2005.

⁷⁹ Lélia Reynaud-Desmet, *Op. cit.*, p 37

⁸⁰ L'occupation du Parc Paul Mistral a eu lieu de novembre 2003 à février 2004. Pour protester contre la construction du stade, des militants s'installent dans les arbres. Ils seront ravitaillés et soutenus par l'association SOS Parc Paul Mistral et des habitants voisins. Par la suite, le campement s'organisa avec l'installation d'une cuisine et d'autres cabanes, dans les arbres ou au sol. L'évacuation du campement par les forces de l'ordre permit le démarrage des travaux.

⁸¹ Cf. Julien Joanny, « La ville « alternative » : des affirmations et des conflits au cœur du processus urbain » dans Colette Vallat (sous la dir. de), *Pérennité urbaine ou la ville par-delà ses métamorphoses. Volume III : Essence*, 2008, p 110-122.

Les quelques dynamiques que nous venons de découvrir nous ont permis de croiser différentes dimensions : une dimension environnementale, une dimension de lien social et une vision politique de la ville. Ce sont autant d'éléments que l'on recroisera dans la pratique des jardins partagés, ce que nous verrons dans la partie suivante.

Cette première partie nous a donné l'occasion de retracer l'histoire des jardins en ville, des jardins ouvriers des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, en passant par les *community gardens* des années 70, jusqu'au développement ces vingt dernières années d'une forme renouvelée de jardins, avec les jardins partagés. Cette partie a également été l'occasion de revenir sur les enjeux liés aux mutations à l'œuvre dans la ville contemporaine. Mutations physiques d'abord, avec, suite à la désindustrialisation, un mouvement d'appropriation puis de reconversion des friches urbaines, requalification qui ne sera pas sans conséquences en termes de gentrification et de relégation. Mutations en termes politiques, ensuite, avec la revendication d'un droit à la ville et le développement d'une démocratie participative. Enfin, il nous a été possible de constater l'émergence de préoccupations environnementales et d'une nouvelle manière de concevoir la ville, tant du côté des institutions, avec le développement durable érigé en tant que référentiel et la mise en place des agendas 21, que du côté des habitants et de leurs initiatives.

Ainsi, nous avons pu apercevoir différents questionnements liés à la ville contemporaine, que ce soit en termes de lien social, de préservation de l'environnement ou de projet politique. De plus, nous avons pu soulever l'enjeu environnemental tel qu'il peut se poser dans le cadre urbain. Ce sont bien ces différents enjeux que le développement des jardins en ville vient éclairer. Dans la partie suivante, nous allons pouvoir nous intéresser aux pratiques jardinières, aux formes qu'elles peuvent prendre dans la ville d'aujourd'hui.

Partie 2 – Des dynamiques des jardins partagés

Nous avons pu retracer, dans la première partie, l’historique des jardins collectifs en ville ainsi que les enjeux concernant le développement urbain et la fabrique de la ville. Maintenant, cette deuxième partie va nous permettre de porter le regard sur les pratiques jardinières urbaines, telles qu’elles se donnent à voir aujourd’hui. Ce que l’on peut déjà dire, c’est que ces expériences sont multiples. Dans un premier temps, nous nous intéresserons au paysage de ces pratiques d’agriculture urbaine, de l’échelle internationale jusqu’au niveau local, en essayant de les typifier⁸². Cela nous permettra de déterminer, au travers d’une approche globale, quelles formes peuvent prendre ces pratiques. Dans un deuxième temps, il s’agira de se familiariser avec l’histoire et la genèse des six expériences de jardins observées (le jardin de La Poya et les jardins de Maurice, situés sur la commune de Fontaine ; le jardin de l’Arlequin, le jardin de la Piste, Terre Cyclée et le jardin de Marliave, situés à Grenoble). Nous examinerons notamment les modalités qui les ont vus naître, initiatives habitantes ou projets politiques. Enfin, dans un troisième temps, nous nous intéresserons davantage aux manières de *faire* et aux pratiques à l’œuvre au sein des expériences étudiées.

1. Le paysage des jardins urbains, entre *ville à vivre* et *ville vivrière*

Nous allons cheminer ici à travers le « paysage » des jardins urbains et tenter d’en déterminer les principales caractéristiques. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur différentes expériences d’agriculture et de pratiques jardinières urbaines. Nous porterons essentiellement notre attention sur les pratiques à l’œuvre dans les pays occidentaux, avec des expériences que l’on rencontre en Amérique du Nord et en Europe. Ensuite, c’est aux niveaux national et local que nous porterons notre regard, en recensant les dynamiques à l’œuvre en France, en région Rhône-Alpes et dans l’agglomération grenobloise.

⁸² A ce propos, renvoyons au processus de typification de Max Weber. La construction théorique d’un idéal-type, à partir des caractéristiques d’un phénomène, permet de comprendre le réel. L’idéal-type n’a ni valeur de modèle ni existence dans la réalité.

a) Panorama des pratiques

Nous nous sommes intéressés dans la première partie à différentes expériences relevant de pratiques alternatives et d'initiatives habitantes, qu'il s'agisse de l'appropriation de friches, de la création d'AMAP ou de défense des espaces publics. Plus largement, il s'agit d'une dynamique globale que l'on peut observer, notamment autour de la pratique des jardins, dans toutes les grandes villes occidentales, mais pas seulement.

Nous pouvons, en effet, évoquer la ville de Rosario en Argentine⁸³ où, depuis la crise financière de 2001, se sont créés 640 jardins communautaires et 140 jardins qui commercialisent leur production sur les marchés. Cela a donné lieu à la mise en place d'une politique publique de l'agriculture urbaine. C'est également le cas à Amman en Jordanie⁸⁴, à Antananarivo à Madagascar⁸⁵ où des politiques et projets similaires sont mis en place pour répondre aux besoins alimentaires de la population. Notre terrain d'étude étant local, et donc occidental, nous ne nous attarderons pas sur les pratiques à l'œuvre en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Lorsque l'on s'intéresse à la question des jardins collectifs urbains, l'on ne peut que constater l'hétérogénéité des expériences à travers le monde. En effet, derrière le terme générique de « jardin » on ne trouve pas une forme, mais une pluralité des formes. Comme nous avons pu le voir en première partie, la pratique agricole en milieu urbain n'est pas récente. Ce qui est récent c'est l'engouement que génèrent les jardins urbains. Du côté des collectivités et des institutions, comme du côté des habitants, les jardins sont devenus partie prenante des projets urbains et du cadre de vie. Diverses formes de jardins existent, chacune répondant à différents enjeux : production alimentaire, sensibilisation à la nature et à l'alimentation, insertion ou encore lien social.

Cette dynamique autour des jardins répond ainsi à différents enjeux en termes d'alimentation et d'appropriation de l'espace public. Il semble alors que la question des jardins se retrouve au cœur de deux conceptions de la ville : celle de la *ville à vivre* et celle de la *ville vivrière*. Bien

⁸³ « En Argentine, les habitants cultivent pour sortir de la crise », Sophie Chapelle, 2011, www.bastamag.net

⁸⁴ « En Jordanie aussi l'agriculture urbaine enrichit les quartiers pauvres », Elizabeth Whitman, 2014, www.bastamag.net

⁸⁵ Marie-Hélène Dabat, Christine Aubry et Josélyne Ramamonjisoa, « Agriculture urbaine et gestion durable de l'espace à Antananarivo », *Économie rurale*, n° 294-295, juillet-octobre 2006

que ces deux dimensions se croisent dans chaque jardin, certains exemples « typiques » donnent à voir plutôt l'une ou l'autre de ces dimensions.

Commençons avec l'exemple de la Ville de Détroit (Michigan, États-Unis)⁸⁶, celle que l'on dénommait autrefois *Motor City* en raison de la présence des usines et sièges sociaux de Chrysler, General Motors et Ford. Ancien fleuron de l'industrie automobile, Détroit a vu, avec la désindustrialisation et la généralisation des processus d'automatisation dans les usines, sa population décroître dès les années 50. De presque deux millions d'habitants en 1950, la population dépasse à peine le million en 1990. Après la crise de 2008, la ville ne compte plus que 700 000 habitants. Ainsi, à la manière de Flaminia Paddeu, on peut dire que « *Les conséquences de la désindustrialisation sont directement aux origines de la crise urbaine que connaît Détroit*⁸⁷ ». Avec la crise économique de 2008 qui va ravager l'industrie automobile, la hausse du chômage et de la précarité est massive. La ségrégation urbaine s'intensifie, le centre-ville est déserté au profit de la banlieue. Depuis, ce sont plus de 80 000 bâtiments (usines, immeubles) qui sont à l'abandon⁸⁸. On parle de 233 km² inoccupés sur les 350 que comporte la ville. La municipalité, en faillite, mène une politique d'austérité. Les bâtiments tombent en ruines, les rues sont délabrées, l'éclairage public et le réseau des transports en commun sont défectueux, la mairie laissant certains quartiers du centre-ville se dégrader jusqu'à leur total abandon.

Pourtant, Détroit est loin d'être une ville abandonnée. Une partie de la population et les réseaux communautaires – tels que *Greening of Detroit* ou *Detroit Black Security Food Network* – s'organisent et essaient de profiter des nombreux espaces devenus vacants pour créer une nouvelle dynamique dans la ville. Après la ville en déclin, Détroit est fréquemment citée dans la presse ou les travaux de recherche comme l'exemple d'une ville en renouveau qui se reconstruit autour de pratiques alternatives mises en œuvre par ses habitants et le tissu associatif local. L'essor de ces pratiques habitantes relève ainsi d'une dynamique d'*empowerment*, comme nous avons déjà pu le voir dans la première partie. Ces pratiques sont mises au service du développement communautaire : menus travaux, ateliers de

⁸⁶ Cf. le documentaire réalisé par Sophie Chapelle et Maxime Combes pour Alter-Echos, « Détroit : l'agriculture urbaine, antidote à la désindustrialisation ? », 2013, disponible sur www.alter-echos.org

⁸⁷ Flaminia Paddeu, « Faire face à la crise économique à Détroit : les pratiques alternatives au service d'une résilience urbaine ? », *L'information géographique*, 2012/4, vol. 76, p124

⁸⁸ Beatriz Fernández Águeda, « Détroit, reconversion précaire », p 20-22, *L'esprit des villes 2014*, Infolio, Gollion, 2014

réparations de vélos, démolition de maisons en ruines, développement de soupes populaires et, ce qui va particulièrement nous intéresser ici, investissement de zones en friches et développement de jardins communautaires.

Le développement de projets agricoles se retrouve ainsi au cœur de différentes logiques : une logique de développement communautaire et de reprise sur la ville – à travers le renforcement du lien social, la mise en œuvre de programmes d’insertion ou encore la réappropriation d’espaces délaissés –, mais aussi une logique économique et de subsistance. En effet, il est possible de parler ici de subsistance. Avec pas moins de mille six cents jardins, dans tous les quartiers, et quatre-vingt fermes communautaires⁸⁹, il est possible de fournir les banques alimentaires et soupes populaires et de vendre une partie des produits fermiers sur les marchés. Cela permet de maintenir la vente de produits frais et de fournir une alimentation de proximité aux habitants, la plupart des supermarchés ayant suivi l’exode de la population. Avec pour objectif la création d’emplois, certaines associations communautaires organisent des formations à l’agriculture urbaine.

Ici, c’est bien le modèle de la *ville vivrière* qui se donne à voir à travers des pratiques relevant de la subsistance sur des terrains abandonnés, mais aussi le développement d’une nouvelle économie autour de l’agriculture qui devient alors un potentiel levier économique pour redynamiser la ville.

C’est aussi dans une dimension commerciale que des projets agricoles urbains tendant à promouvoir l’idée d’une *ville vivrière* et *durable*, voient le jour. C’est le cas avec le développement de la culture hors-sol : à Montréal, Chicago⁹⁰, ou bien encore New York⁹¹, l’agriculture s’empare des toits ou d’anciens bâtiments. La culture sur les toits inspire déjà collectivités, urbanistes et architectes qui intègrent désormais cette dimension à leurs projets urbains.

Ces projets ne se font pas sans une part d’innovation notamment à travers le développement des techniques de l’hydroponie. Ces projets ont pour ambition de produire des aliments et de

⁸⁹ De manière non exhaustive on peut citer la *D-Town Farm* (www.dtownfarm.blogspot.com), la *Earthworks Urban Farm* (www.cskdetroit.org) ou bien encore le *Recovery Park* (www.recoverypark.org).

⁹⁰ Cf. *FarmedHere*, élevage de poissons, production de salades et de plantes aromatiques, www.farmedhere.com

⁹¹ Cf. *Brooklyn Grange*, production de miel, champignons et fruits et légumes, www.brooklyngrangefarm.com

les valoriser via une vente en circuits courts. À Montréal, la ferme *Lufa*⁹² est une serre installée sur un toit, qui produit sans pesticides ni engrais et distribue ses fruits et légumes localement. Pour fournir une diversité de produits à ses clients, la ferme travaille en partenariat avec d'autres producteurs locaux.

Encart n° 3 : Extraits du site internet des fermes *Lufa* de Montréal (www.lufa.com)

« Notre vision est celle d'une ville remplie de fermes sur les toits.

En 2011, nous avons construit la première serre commerciale sur un toit au monde. Grâce à l'innovation et aux technologies, nous désirons changer la façon dont les villes se nourrissent. »

« Nourrir une population urbaine grandissante.

Notre concept est simple : cultiver des aliments là où les gens vivent et le faire de façon plus responsable. »

Certains projets souhaitent aller plus loin avec la création de fermes urbaines verticales⁹³. Plutôt que d'occuper un toit, ou un bâtiment existant, l'idée ici est de construire un bâtiment dédié à l'agriculture. À l'heure actuelle, ces projets sont difficiles à construire, pour des raisons techniques et financières. Cependant, un projet de ferme urbaine verticale à Lyon – la FUL (ferme urbaine Lyon) – serait à l'étude : l'expérimentation de la culture de salades, en partenariat avec l'Institut national des sciences appliquées (INSA) et la société Bonduelle, devrait commencer, dès 2016. Comme l'indique la plaquette de présentation du projet, la FUL⁹⁴ se revendique comme relevant de l'agriculture industrielle et d'une logique de rendement, mais dans une « approche éco responsable ». À travers ce type de projets, qui mobilisent l'industrie agroalimentaire, c'est une certaine manière de concevoir la *ville vivrière* qui se développe au détriment de la *ville à vivre*.

Nous allons désormais changer de dimension en poursuivant avec l'exemple de Berlin. Ici, c'est la dimension de la *ville à vivre* qui se dégage, à travers diverses pratiques d'appropriation d'espaces et de création de jardins. En effet, à Berlin, la pratique de l'appropriation des espaces n'est pas nouvelle. Elle est liée au développement de la culture alternative, notamment des pratiques du squat des deux côtés du mur et ce, dès la fin des

⁹² www.lufa.com

⁹³ La première ferme urbaine verticale a ouvert en 2012 à Singapour. Pour en savoir plus, www.skygreens.appsfly.com

⁹⁴ Pour en savoir plus sur la FUL, on peut consulter le site internet www.projetful.fr

années 60, à travers différents mouvements protestataires de jeunes, puis tout au long des années 70 et 80. En 1989, à la chute du mur, la pratique devient exponentielle. Les squats – dont la pratique était déjà développée à Berlin Ouest – fleurissent dans Berlin Est, où les appartements vides, et quittés par leurs habitants partis à l’Ouest, sont nombreux. Ainsi, on peut dire qu’il s’agit d’une pratique installée, d’une réelle culture du squat et de l’occupation d’espaces disponibles. En se basant sur les travaux de Boris Gresillon, on peut mettre en avant le lien des cultures alternatives au territoire dans lesquelles elles s’inscrivent. Il fait référence à l’idée de *Kiez-Kultur*, *Kiez* étant un mot d’origine slave traduisant le principe de quartier d’appartenance.⁹⁵

Ainsi, c’est autour de cet enjeu « territorial », comme nous avons déjà pu le voir avec les *community gardens* qui vont commencer à se développer dans le New York et le Montréal des années 70, que vont également naître des jardins dans les espaces délaissés de Berlin, comme nous allons le voir à travers divers exemples.

Nous pouvons commencer par évoquer le *Ton, steine, gärten*. Il s’agit d’un jardin partagé, de 1000 m², situé le long du squat du *RauchHaus*, dans le quartier de Kreuzberg. Kreuzberg, autrefois situé à Berlin-Ouest, est souvent défini comme un foyer de la culture alternative berlinoise. C’est aussi le quartier de vie d’une importante communauté turque. Né d’une occupation en 2007, l’installation de ce jardin a été autorisée, et pérennisée, en 2009. Jardin ouvert aux habitants du quartier, squatteurs et familles jardinent ensemble. Il est également ouvert sur l’espace public, il n’est pas clôturé. Pour être compris de tous, un panneau expliquant le fonctionnement du jardin est rédigé en allemand, en turc et en anglais.

Un autre exemple, où l’on retrouve cette dynamique d’appropriation et de défense de l’idée de la *ville à vivre*, est le terrain d’aviation de l’ancien aéroport de Tempelhof, fermé en 2008. Ouvert au public en mai 2010, il s’agit aujourd’hui d’un parc de 386 hectares où les berlinois se retrouvent pour les loisirs, autour des zones de pique-nique et de barbecue et des zones de détente, ainsi que pour certaines pratiques sportives comme le roller, le vélo ou la course à pied sur les 6 km des anciennes pistes d’atterrissage. Mais les habitants du quartier s’y retrouvent également pour jardiner, dans des bacs dispersés au-dessus du sol afin de préserver

⁹⁵ Boris Gresillon, *Berlin métropole culturelle*, 2002, p 142-144

les cultures de la pollution des sols et de pouvoir être déplacés facilement. En effet, on trouve, installé dans la zone centrale du parc, un jardin collectif, d'un demi-hectare, lieu de rencontre pour les jardiniers et amateurs de nature. À l'issue d'un processus de concertation, la Ville de Berlin organise un appel à projets afin d'expérimenter les projets proposés par les habitants. En avril 2011, un groupe d'une vingtaine de jardiniers obtient un bail de trois ans, pour une concession de 5000m², à 1€ le m². Aujourd'hui, il y aurait environ 500 jardiniers⁹⁶.

Toutefois, la mairie a élaboré en 2011 un projet de construction de 4700 logements, d'une bibliothèque et d'espaces commerciaux et équipements sportifs qu'elle envisageait d'implanter sur le site de Tempelhof. Ce projet, qui s'est accompagné d'une vague de protestations contre la privatisation d'une partie de cet espace public, a réuni le nombre d'opposants nécessaires lors d'une pétition pour qu'un referendum sur l'avenir de Tempelhof puisse se tenir. Ainsi, les habitants se sont prononcés contre le projet municipal le 25 mai dernier. L'initiative *100% Tempelhof* qui souhaite que la mairie renonce à toute construction sur le site a été approuvée⁹⁷.

Avec l'expérience de l'association *Nomadisch Grün* au *Prinzessinnengärten*, on se situe là encore dans une forme de réappropriation de la *ville à vivre*. Ce jardin s'est installé dans le quartier de Kreuzberg en 2009, sur un terrain vague de 6000 m². Ici, tout est cultivé dans des bacs transportables, car, à l'origine du projet, l'association avait signé un bail temporaire avec l'État de Berlin. Le concept, en plus des bacs de culture, comprend aussi une cuisine qui permet de manger sur place et un *biertgarten* (brasserie de plein air). On peut également acheter les légumes cultivés sur place. Il s'agit plus d'un lieu consacré aux rencontres et aux échanges ainsi qu'aux projets éducatifs et culturels qu'un lieu destiné à la production alimentaire⁹⁸. Ainsi, lorsqu'en 2012 l'État de Berlin a voulu vendre le terrain où se situe le *Prinzessinnengärten*, une pétition circula pour défendre le lieu, récoltant plus de 30 000 signatures. Face aux protestations, le terrain a été racheté par l'arrondissement de Friedrichshain-Kreuzberg et le jardin pérennisé en cet espace, ce qui fait dire à Ares

⁹⁶ Cf. www.allmende-kontor.de et www.imaginationforpeople.org/fr/project/tempelhof-freiheit

⁹⁷ Cf. « A Berlin, un referendum citoyen sur l'avenir de l'ancien aéroport de Tempelhof », *Le Monde*, 23/05/14, www.lemonde.fr et « L'ex-aéroport de Tempelhof, nouveau terrain de jeu titanésque des berlinois », *Rue 89*, 01/07/13, « Il y avait un autre scrutin dimanche », *Rue 89*, 26/05/14 sur www.rue89.nouvelobs.com

⁹⁸ Cf. le documentaire réalisé par Jean-Hugues Berrou, pour AgrotechParis, « Des cultures et des villes », 2013, disponible sur <http://www.agroparistech.fr/podcast/Des-cultures-et-des-villes.html>

Kalandides et Markus Kather que « *la pratique qui consiste à vendre un terrain public au plus offrant a été radicalement remise en cause* »⁹⁹.

Ces différents jardins collectifs berlinois s'inscrivent dans une conception d'une ville avec des lieux de vie *communs* et servent souvent de socles à la lutte contre la privatisation d'espaces partagés.

Il existe une démarche qui pourrait s'apparenter à la synthèse entre la *ville à vivre* et la *ville vivrière*, dans la lignée des *villes en transition*¹⁰⁰ et de la permaculture¹⁰¹. Il s'agit de l'expérience « *Incredible Edible* ¹⁰² » qui a vu le jour à Todmorden, ville de 15 000 habitants, près de Manchester, en Angleterre. En 2009, un groupe d'une soixantaine d'habitants fait le pari de parvenir à l'autosuffisance alimentaire en dix ans, en rassemblant les gens et en se réappropriant leur consommation alimentaire. Ils sont 300 aujourd'hui et ont reçu le soutien de la mairie. Le concept des *Incredible Edible* est simple : chaque espace vacant devient un carré de culture portant l'inscription « nourriture à partager, servez-vous c'est gratuit » et repose sur trois principes : la collectivité, l'éducation et la relocalisation de l'économie. Ainsi on trouve des plantations devant le commissariat, l'hôpital ou dans le cimetière, la gare et dans toutes les écoles. Au collège, la mise en place de cours d'agriculture (plantations de fruits et légumes, élevage de poules et pisciculture) permet d'en alimenter les cuisines. Le reste de la population a suivi la démarche : chaque année, ils participent au festival des récoltes, et le marché ne vend plus que des productions locales.

Sur le même modèle, plusieurs dizaines de villes anglaises se sont lancées dans l'aventure, dont Leeds, 700 000 habitants qui a annoncé qu'elle se lançait dans la dynamique. Elle vise l'autosuffisance pour 2018.

⁹⁹ Ares Kalandides et Markus Kather, « Berlin : espaces communautaires et associatifs », dans Jean-Jacques Terrin (sous la dir. de), *Jardins en ville, Villes en jardin*, 2013, p 73

¹⁰⁰ En 2005, en Irlande, Rob Hopkins, professeur de permaculture crée un modèle de *ville en transition*. Il s'agit de « *passer de la dépendance au pétrole à la résilience locale* ». Cf. www.transitionnetwork.org et www.transitionfrance.fr

¹⁰¹ La permaculture, de « permanent » et « agriculture », est notamment développée dans les années 70 à la suite des travaux de Bill Mollison et David Holmgren. « *Le concept repose sur l'observation de la dynamique des écosystèmes naturels et se base sur l'idée de « design » des lieux, ou l'art de l'aménagement d'un territoire.* » Cécile Debarge, « Villes en transition, passer de la dépendance énergétique à la résilience », dans *Génération végétale*, E. Bastien, A. Darbouret, C. Debarge et C. Le Nestour (sous la dir. de), Arènes, 2013, p 226

¹⁰² Cf. le documentaire réalisé par Steve Hay « *Incredible Edible Todmorden* » que l'on peut notamment visionner sur le site www.incredible-edible.info

Aujourd'hui la démarche *Incredible Edible* essaime dans le reste du monde. En France, les *Incroyables Comestibles* (en français) sont apparus au printemps 2012¹⁰³. La démarche des *Incroyables Comestibles* en étant à ses débuts, il semblerait qu'elle ne vise pas forcément l'autosuffisance alimentaire, mais tende plutôt à cultiver le lien social, la rencontre et la réappropriation de la ville. Après avoir dressé un panorama des pratiques jardinières à l'œuvre en Europe et Amérique du Nord, nous allons maintenant porter notre regard sur certaines des expériences que l'on peut trouver en France.

b) Les dynamiques locales et nationales

Comme nous avons pu le voir en première partie, les jardins connaissent un regain d'intérêt en France depuis la fin des années 90. Suite à l'installation du premier jardin communautaire à Lille en 1997, les projets de jardins vont essaimer. Si, selon Kaduna-Eve Demailly, « *Lille, Lyon et Nantes font figure de villes pionnières en accompagnant le développement des jardins collectifs* ¹⁰⁴ », la demande de jardins urbains est présente dans tout le pays. Les projets vont se multiplier ces quinze dernières années. Cependant, il est difficile de fournir des chiffres en raison du caractère émergent de certaines pratiques habitantes. Elles sont difficilement quantifiables. Il n'y a pas par exemple de bureau centralisé, comme dans le cas d'une fédération, qui tiendrait à jour un fichier des jardins. Une limite réside dans les chiffres disponibles : les initiatives illégales, parce que sauvages, ne sont que rarement comptabilisées comme jardins partagés.

Des mille et une expériences de jardins que l'on peut rencontrer sur l'ensemble du territoire, on peut s'attarder un instant sur les jardins parisiens. Les jardins partagés commencent à fleurir dans l'est de Paris – l'appropriation de friches et terrains vagues permettant à de nombreux jardins de voir le jour – au début des années 2000. Ces jardins sont « *soit le produit d'opérations planifiées [...] soit initiés par des riverains et des associations en collaboration avec les acteurs politiques municipaux* ¹⁰⁵ ». En 2003, la Ville de Paris met en œuvre la charte « Main verte », programme municipal, pour permettre le développement de jardins sur son territoire et encadrer la pratique. Cette charte permet « *de cré[er] les conditions*

¹⁰³ Pour en savoir plus, www.incredible-edible.info

¹⁰⁴ Kaduna-Eve Demailly, « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *EchoGéo*, n°27, janvier-mars 2014, p 3

¹⁰⁵ Kaduna-Eve Demailly, *Ibid.*

*d'un dialogue apaisé entre institution et société civile*¹⁰⁶ ». Tout en garantissant la légalité et la gratuité des parcelles, la Ville installe un fonctionnement : tout jardin est géré par une association, qui signe une convention d'occupation avec la municipalité. De plus, le jardinage doit respecter les règles écologiques – l'usage d'engrais et de pesticides chimiques est proscrit – et les jardins doivent être ouverts au public régulièrement. Cette mesure vise à éviter la privatisation d'un espace public au profit de certains habitants seulement.

À ce jour, on recense une centaine de jardins partagés, existants ou en cours de création sur la commune de Paris. Là encore, ces chiffres ne tiennent pas forcément compte de tous les types de pratiques jardinières, notamment celles relevant de la guérilla jardinière et des *Incroyables Comestibles*.

À Strasbourg¹⁰⁷, où existent plus de 4800 parcelles de jardins familiaux, la mairie met à disposition, de manière gratuite, des parcelles pour la création de jardins partagés d'initiative d'habitant. Dans le cadre de trois potagers urbains collectifs, elle loue également des parcelles individuelles de 20 à 50 m². Elle installe des ruchers dans les espaces publics et des petits fruitiers dans les parcs et les écoles. Le site internet de la Ville¹⁰⁸ mentionne l'existence d'une liste, disponible en mairie et que les habitants peuvent compléter, des lieux disponibles pour installer des jardins, des vergers ou des ruches dans l'espace public. Depuis 2010, des associations de quartier expérimentent le fleurissement des pieds d'arbres et des trottoirs et, plus récemment, des habitants se sont lancés dans la démarche des *Incroyables comestibles*. À Strasbourg, comme ailleurs, se donne à voir la diversité des formes jardinières.

De manière générale, partout en France, vont se croiser des *dynamiques descendantes*, planifiées par les communes, et des *dynamiques ascendantes*, initiées par les habitants, parfois illégalement, et des *dynamiques négociées*, fruit d'un travail associant initiatives habitantes et démarche d'accompagnement de la commune.

Plus près de nous, la région Rhône-Alpes et le Grand Lyon se sont engagés dans une politique en faveur des jardins partagés à la fin des années 90. En novembre 2006, la création de jardins collectifs est devenue l'un des objectifs de l'Agenda 21 du Grand Lyon. Aujourd'hui, le

¹⁰⁶ Laurence Baudalet, Frédérique Basset, Alice Le Roy, *Op. Cit.*, p 130

¹⁰⁷ Cf. Suzanne Brolly, « Strasbourg, de la nature en ville à la ville en nature », dans Jean-Jacques Terrin (sous la dir. de) *Jardins en ville, Villes en jardins*, p 154-177

¹⁰⁸ www.strasbourg.eu

Grand Lyon compte environ 140 sites de jardins collectifs répartis sur une surface de 90 hectares, soit plus de la moitié des jardins de la région Rhône-Alpes qui en compte 266¹⁰⁹.

Le tableau ci-dessous a été réalisé en s'appuyant sur l'annuaire réalisé par Le passe-jardins¹¹⁰, association chargée de l'animation du réseau régional des jardins collectifs et en procédant à quelques mises à jour et rajouts, en fonction des informations récoltées lors de notre enquête de terrain.

Les jardins collectifs en région Rhône-Alpes, éléments quantitatifs

	Jardins familiaux	Jardins partagés	Jardins d'insertion	Total
Rhône-Alpes	83	128	55	266
Isère	10	30	15	55
Communauté d'agglomération	9	23	2	34
Fontaine	\	2	\	2
Grenoble	1	14	1	16

Il importe de préciser que dans les chiffres relatifs à la Ville de Grenoble et à la communauté d'agglomération, ont été comptabilisés les jardins d'Utopie, squat jardinier du campus de Saint Martin d'Hères, ainsi que les jardins Terre Cyclée et le jardin de l'Arlequin, jardins pirates grenoblois faisant tous deux partie de nos terrains d'observation. Ces jardins n'apparaissent pas dans l'annuaire régional des jardins collectifs. Les expériences émergentes, dans la lignée des *Incroyables comestibles* notamment, ne figurent pas ici, car elles sont difficilement quantifiables.

¹⁰⁹ Les chiffres proviennent de l'annuaire des jardins partagés du Grand Lyon, réalisé par Le Passe-jardins, www.grandlyon.com

¹¹⁰ Annuaire disponible sur www.lepassejardins.fr

Dans la communauté urbaine de Lyon, c'est au niveau de l'intercommunalité qu'est mise en œuvre une politique publique en faveur des jardins. Pour ce qui est de l'agglomération grenobloise, c'est au niveau des Villes, et non de l'intercommunalité, qu'est mise en œuvre la politique de développement des jardins. À Fontaine, la Ville est engagée dans une démarche autour du développement durable depuis 2002. C'est dans le cadre de la concertation pour mettre en place un Agenda 21 sur la commune, concertation organisée entre 2004 et 2006, que va émerger, à la demande des habitants, l'idée de retrouver des jardins dans la ville¹¹¹. C'est ainsi que les jardins fontainois vont s'inscrire dans l'Agenda 21 de la Ville. Les élus feront le choix de jardins partagés, gérés directement par les jardiniers.

« [Les élus] voulaient, une gestion par les habitants, comme ça venait des habitants cette demande-là « saisissez-vous de ce projet » et puis surtout la Ville voulait pas gérer les jardins en direct et avoir un jardinier comme on peut voir chez certaines structures où ya vraiment une personne qui s'occupe de la gestion, de l'animation des jardins. C'était pas le choix politique ». (Marie-Stéphanie Dechaume, responsable Développement durable, Ville de Fontaine)

Les jardins de La Poya et les jardins de Maurice qui vont respectivement sortir de terre en 2010 et 2014, sont le fruit d'une démarche de co-construction, tout au long du projet, entre la Ville et les habitants. Chacun d'entre eux est géré par une association qui regroupe les jardiniers et quelques sympathisants. Les associations de jardiniers sont signataires d'une convention avec la Mairie, qui stipulent les engagements des deux parties.

D'autres projets de jardins devraient voir le jour sur la commune. C'est notamment le cas du jardin, qui devrait ouvrir au printemps 2015, dans le cadre du renouvellement urbain de l'éco-quartier Bastille. Celui-ci, à la différence des deux autres jardins, sera géré par le Centre social Romain Rolland, en tant qu'outil d'animation du quartier.

Sur le territoire de Grenoble, bien que le jardin d'insertion de la Poterne soit créé en 2002, il faudra attendre 2006 pour que le jardin d'habitants de Marliave voie le jour. Le début des années 2010 verra naître la plupart des jardins partagés grenoblois. Les jardins partagés « légitimes » sont gérés soit directement par la Ville de Grenoble à travers les maisons des

¹¹¹ Entretien avec Marie-Stéphanie Dechaume

habitants, soit gérés, via une convention, par le Centre communal d'action sociale (CCAS) ou une association de type MJC, union de quartier, mais jamais par une association d'habitants autonome. Il semble qu'une convention type d'occupation du domaine public existe depuis le printemps 2013 et stipule la présence de trois cocontractants : la Mairie, le référent (CCAS, MJC...) et le collectif de jardiniers. Le référent est l'animateur du jardin et le garant de la bonne gestion des lieux. À cette convention est annexée une *charte des jardins urbains*, guide des devoirs du jardinier. Suite au récent changement d'équipe municipale, la Ville de Grenoble lance une démarche de végétalisation de la ville et invite les habitants à investir jardinières, pieds d'immeuble, trottoirs et autres délaissés.

Ce que ces différentes démarches jardinières sur le territoire français nous donnent à voir, c'est qu'elles ne rentrent que très peu dans la dimension de la ville vivrière évoquée précédemment. Ainsi, c'est plutôt la dimension de la *ville à vivre* qui se donne à voir dans les expériences hexagonales. Ce que l'on retrouve également, dans les démarches de promotion des jardins partagés mises en œuvre par les collectivités, depuis les deux dernières décennies, c'est qu'elles s'inscrivent dans la logique de la *ville durable*, telle que nous avons pu l'évoquer dans la première partie. Nous avons pu tracer, ici, les contours du paysage des jardins, tels qu'ils se donnent à voir en Amérique du Nord et en Europe, notamment en France. Nous allons pouvoir, dans les propos qui suivent, présenter les terrains sur lesquels ont porté nos recherches.

2. Expériences de jardins partagés

Nous allons maintenant présenter les six expériences de jardins que nous avons choisi d'observer dans le cadre de ce travail : les éco-jardins fontainois – dits jardin de la Poya – et les jardins de Maurice, à Fontaine, le jardin de l'Arlequin, le jardin de la piste, Terre cyclée et le jardin de Marliave, à Grenoble. Ici, il sera essentiellement question de présenter les initiatives qui ont permis à ces projets de voir le jour et leur genèse. Leur fonctionnement et les pratiques qui y sont à l'œuvre seront étudiés par la suite¹¹².

¹¹² Par ailleurs, des photographies de ces jardins sont disponibles en annexe.

a) Les éco-jardins fontainois et les jardins de Maurice

Ces deux jardins se trouvent sur la commune de Fontaine (22 000 habitants). Ville populaire et multiculturelle, elle se situe à l'ouest de Grenoble, de l'autre côté du Drac. Au vu de leur genèse commune, nous avons choisi de présenter ces deux jardins ensemble.

La Ville de Fontaine est impliquée dans une démarche de développement durable depuis 2002. Dans le cadre d'une concertation avec les habitants mise en œuvre entre 2004 et 2006, va être exprimé le besoin de retrouver plus de jardins dans la ville. En 2007, l'Agenda 21 fontainois est adopté : la création de jardins partagés favorisant le collectif et respectant des règles écologiques en devient un des objectifs.

À l'automne 2007, un groupe de travail réunissant les habitants et la mairie est créé : un appel à participer est diffusé dans le journal communal et la presse locale. Le groupe qui se forme se compose d'une quinzaine d'habitants aux attentes différentes : des personnes qui souhaitent avoir une parcelle, des personnes qui ont déjà un jardin, mais qui veulent apporter leur expérience au projet et des membres des instances de participation. Rapidement, pour permettre de mieux définir le projet et de se faire une idée, une visite des jardins de l'agglomération grenobloise est organisée.

La première étape de travail va consister à trouver un espace. La Ville propose différents terrains qu'elle possède. Les habitants font le choix de s'installer dans une partie du Parc de La Poya. Cependant, ce choix ne sera pas validé par les élus qui préfèrent ne pas toucher au parc et proposent de se renseigner sur les terrains agricoles qui se trouvent à proximité. La Ville de Fontaine va ainsi se rapprocher des propriétaires pour conclure l'achat de ces terres.

Il est décidé qu'après l'aménagement du terrain par la Ville de Fontaine, la gestion des jardins serait assurée par une association d'habitants issue du groupe de travail. L'association des éco-jardiniers fontainois est créée fin 2008 et va participer à l'élaboration des jardins avec la mairie.

En 2009, l'association procède au recrutement des jardiniers. Pour s'assurer que tous les fontainois sont au courant, la mairie organise une réunion publique qui réunit 250 personnes en mars 2009 : l'information circule grâce à des flyers distribués dans toutes les boîtes à lettres de la commune et grâce à des articles dans le journal municipal et la presse locale. À l'issue de la réunion, 100 personnes sont intéressées par la possibilité d'avoir une parcelle.

Des entretiens sont organisés en juin 2009. À l'issue de ces entretiens, l'association procède au redécoupage des parcelles et à leur attribution par tirage au sort. Il est proposé aux quelques personnes placées en liste d'attente de débiter sur la parcelle collective de 100 m². Cette parcelle ne fait plus que 25 m² aujourd'hui, son entretien rendu difficile et les demandes nombreuses de parcelles ont conduit à sa redistribution en parcelles individuelles.

Les jardins seront livrés en mars 2010. Les parcelles sont délimitées de manière symbolique, sans grillage. Il existe six parcelles aménagées pour les personnes à mobilité réduite et âgées sous forme de bacs en hauteur. En juin 2011, est livré un bâtiment de 80 m². Appelé le « cabanon », il est divisé en trois espaces qui permettent d'accueillir les toilettes sèches, le matériel de base mis à disposition des jardiniers et les casiers de rangement que se partagent les jardiniers. Il y a plusieurs composteurs sur le site, un rucher, des bacs pour récupérer l'eau de pluie, trois points d'eau et des pompes à eau sur la nappe phréatique.

Après l'expérience de La Poya, la mairie souhaitait aménager un autre jardin partagé, sur un des terrains proposés aux éco-jardiniers fontainois. L'emplacement proposé se situe avenue Lénine, à côté d'un stade de foot, au cœur du quartier des Balmes. Les Jardins de Maurice ont la forme d'une équerre. Quand nous sommes dans la rue, nous voyons que, sur notre gauche, c'est-à-dire devant le stade, se trouvent les premières parcelles. De l'autre côté du chemin d'accès au stade, de manière perpendiculaire aux premières, on trouve l'essentiel des parcelles ainsi que la cabane.

Suite à un appel dans le journal communal et à un courrier adressé aux habitants du quartier, un groupe de travail se constitue autour d'une douzaine de personnes intéressées pour avoir des parcelles. Comme pour les éco-jardins, la gestion des jardins sera assurée par une association « Les jardins de Maurice », qui procède au recrutement des jardiniers et à la distribution des parcelles.

Le groupe de travail se réunit pour la première fois en février 2012. La présidente de l'association participe à toutes les réunions de chantier, l'association travaille sur la création du jardin avec la mairie. Le jardin a été livré en mars 2014. Son fonctionnement est proche de celui des éco-jardins : des règles écologiques, une dynamique collective, un point d'eau et une pompe sur la nappe, une cabane avec des outils et des casiers, deux parcelles aménagées en hauteur. Les jardiniers participent actuellement à la construction des toilettes sèches et se sont impliqués dans la plantation des haies et des arbres. Il y a un verger collectif et des petits fruitiers sur la haie limitrophe avec la rue. La clôture est légère, faite de petits piquets de

châtaigniers De nombreux espaces sont en prairie fleurie et une mare a dû être aménagée, car le terrain est assez humide, il n'est d'ailleurs pas rare d'y croiser des canards.

b) Le jardin de l'Arlequin et le jardin de la Piste

Ces deux jardins se trouvent dans le quartier de la Villeneuve – plus précisément à l'Arlequin – à Grenoble. S'ils sont regroupés ici c'est parce que leurs histoires, quoique différentes, sont liées. Le quartier de la Villeneuve, au sud de Grenoble, a été conçu dans les années 70, comme le laboratoire d'une nouvelle urbanité, autour de l'idée de mixité sociale. Composé majoritairement de logements sociaux, ce quartier est inscrit dans tous les programmes de politique de la ville depuis la fin des années 80.

Le jardin de l'Arlequin est né d'une initiative d'habitants qui voulaient créer un jardin pour partager un lieu convivial sur le quartier et proposer des activités ludiques aux enfants, le samedi. Ils sont environ une trentaine à demander à la Mairie la création de jardins partagés dans le quartier de l'Arlequin. Enrick, habitant mobilisé, paysagiste de métier, repère les anciennes jardinières situées sur le toit du silo n°3 (parking sur plusieurs niveaux) qui ne sont plus entretenues. Rapidement, va émerger l'idée de faire un jardin en ces lieux.

Les futurs jardiniers ne reçoivent aucune réponse au courrier envoyé à la Mairie dans lequel ils demandent l'autorisation de créer des jardins dans le quartier. Dès lors, ils décident de faire les choses par eux-mêmes et commencent par désherber puis aménagent les premières parcelles de ce jardin pirate en mars 2012. Par la suite, le groupe de jardiniers s'inscrit aux concours des maisons et balcons fleuris¹¹³, qui a lieu chaque année, au mois de mai. À ce moment-là, la mairie prend contact avec eux et leur explique le caractère illégal du jardin, car situé dans le domaine public.

Les négociations se poursuivent. Le silo étant voué à la destruction, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain, la mairie tolère l'appropriation de l'espace par les jardiniers et procède à quelques aménagements, dont l'installation d'un robinet.

La Mairie a par ailleurs suivi la demande exprimée par les habitants et vote en juin 2012 l'aménagement de jardins partagés à l'Arlequin. Ainsi, un autre jardin « légal » verra le jour à l'Arlequin.

¹¹³ Les jardins partagés peuvent concourir. Cf. <http://www.grenoble.fr/740-concours-des-maisons-et-balcons-fleuris-2013.htm>

À l'heure actuelle, le jardin de l'Arlequin est toujours en place, le silo devant être détruit à l'automne.

Dans le cadre d'un financement de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), le quartier connaît des opérations de renouvellement urbain de grande ampleur : démolition des silos pour « ouvrir » le quartier sur l'extérieur, construction d'un nouveau silo et de nouveaux équipements, percée du 50 galerie de l'Arlequin¹¹⁴, aménagements de nouveaux espaces publics. C'est dans ce contexte que sont aménagés ces nouveaux jardins partagés, à l'endroit où se trouvait le gymnase de la Piste incendié en 2009.

Né de la demande des habitants ce projet va essentiellement être mis en œuvre par la Mairie, bien que la concertation fasse partie de tout projet ANRU. C'est la Mairie qui va décider de l'endroit où seront implantés les jardins, du mode de gestion, de l'emplacement de la cabane à outils sur le site. Les habitants se rendent à Valence pour visiter des jardins collectifs afin de se faire une idée. Par la suite, ils sont invités à participer à des réunions de consultations, qui vont essentiellement concerner la taille et l'attribution des parcelles. Le chantier, entre la dépollution des sols et l'aménagement des jardins, durera deux ans.

Concrètement, le jardin est constitué de parcelles individuelles et de parcelles collectives. Des arrosoirs et du matériel sont mis à disposition des jardiniers. D'un point de vue organisationnel, l'agent de développement local de la maison des habitants anime les jardins, gère les inscriptions et s'occupe des rappels à l'ordre. Notons qu'une dizaine de jardiniers vient du jardin de l'Arlequin.

c) Le jardin Terre Cyclée

Le jardin « Terre Cyclée » se situe le long de la piste cyclable, rue Léo Lagrange à Grenoble, à proximité du Parc Pompidou, dans le quartier de la Capuche. Cette piste cyclable, et piétonne, est bien connue des cyclistes grenoblois. Elle permet, en suivant l'ancienne voie de chemin de fer, de relier le nord et le sud de la ville. Aux heures de pointe, c'est une cohorte de cyclistes qui y circule. C'est un cadre tranquille et verdoyant, sécurisé, légèrement à l'écart

¹¹⁴ Jusqu'à présent la galerie de l'Arlequin était longue d'1km, d'un seul tenant. A côté se trouve, une deuxième galerie de 300 m.

des voitures. Juste en face se trouve la MJC du quartier et des immeubles. La chaussée est également fréquentée par un flot de voitures aux heures de pointe, mais qui semble moins important que celui des vélos.

Le long de cette piste cyclable, plus précisément entre la piste cyclable et le trottoir – qui jouxte la chaussée – se trouve une bande enherbée. C'est ici qu'en mars 2013 quelques jardiniers « activistes », usagers de la piste cyclable ou habitants à quelques rues, ont semé un carré de plantes aromatiques, une « aromatique publique » à disposition des habitants riverains, et planté des petits fruitiers, fraisiers et framboisiers. Les carrés, délimités et protégés par des branches de noisetier ou de bambou, s'agrandissent et se multiplient au fur et à mesure de la vie de ce jardin. La fontaine à eau municipale, à quelques mètres, permet de remplir les arrosoirs nécessaires à l'alimentation des plantes et un compost s'improvise derrière une sorte d'agora qui se trouve entre le jardin et le parc.

Ici, la culture est collective et partagée avec tous, y compris avec les personnes qui ne participent à l'action qu'en regardant, venant discuter ou manger quelques framboises. Terre cyclée est un jardin autogéré qui s'inscrit dans une dynamique commune avec les Jardins d'Utopie, celle de l'appropriation de l'espace public, de la rencontre et de la découverte à travers la pratique du jardinage.

Pour prendre contact avec les jardiniers, il suffit de laisser un mot dans la boîte aux lettres qu'ils ont installée au milieu des jardins. A côté de la boîte aux lettres se trouve un panneau d'information qui donne quelques indications sur le fonctionnement aux voisins, passants et autres curieux et les invite à s'arrêter pour regarder, récolter ou jardiner.

Entre deux visites, on peut s'apercevoir que les carrés poursuivent leur multiplication : menthe, thym, ciboulette, rosiers, rhubarbe, figuier, salades, tomates, choux, oignons, cassis pastèques, aubergines...les cultures sont nombreuses. Les carrés étaient auparavant situés sur le flanc gauche du petit passage permettant, depuis le trottoir, de se rendre au parc Pompidou. En quelques jours, un, puis plusieurs nouveaux carrés sont apparus sur le flanc droit.

On peut remarquer que le jardin pirate de Terre cyclée est complètement respecté par les services des espaces verts – et par l'entreprise qui a creusé une tranchée devant la boîte aux lettres pour intervenir sur les canalisations – et encouragé par les habitants qui viennent se servir ou partager un moment en compagnie des jardiniers.

d) Le jardin de Marliave

Le jardin partagé de Marliave se situe dans un coin du parc Marliave, dans le quartier Berriat. Le Parc Marliave est le cœur vert du quartier Berriat. Il est fréquenté toute la journée par les personnes âgées, les enfants et les familles à la sortie de l'école notamment, et plus largement par les travailleurs et habitants qui y pique-niquent le midi ou y prennent l'apéritif. C'est un lieu d'autant plus populaire à l'arrivée des beaux jours. C'est ici que se déroule la fête de quartier, la brocante servant de fil conducteur entre la place Saint-Bruno voisine et le parc et le mois de juillet est rythmé par Les jeudis de Marliave, événement fort de l'animation du quartier. Et c'est ici que s'est installé un groupe de jardiniers.

Ce jardin a une histoire particulière. À l'origine, l'Adaep (association pour le développement des arts et expressions populaires) souhaitait créer un jardin partagé avec les habitants du quartier. L'Adaep se trouvait au « bout » du cours Berriat, c'est-à-dire juste avant le Drac, sur le site Bouchayer-Viallet dont nous avons parlé plus tôt. Dans l'esprit, il s'agissait d'investir la friche qui jouxtait l'Adaep. Ce projet de reconversion de la friche en jardin faisait même l'objet de la mission d'une stagiaire de l'Adaep.

Après étude des sols, il s'avéra que l'important taux de pollution de cette friche rendait impossible la culture potagère. Une solution fut négociée avec la Mairie et le jardin vit le jour au parc Marliave, en lieu et place d'un jardin pédagogique qui n'était plus utilisé, et le collectif « Rêves de terre » a pu commencer à jardiner¹¹⁵. Concrètement, le jardin est composé de petites parcelles individuelles, de parcelles collectives et de zones fleuries. Il y a une fontaine pour s'alimenter en eau, deux bacs à compost et une cabane où sont rangés arrosoirs et outils.

Par la suite, en 2008, la convention de mise à disposition du jardin devient caduque, l'Adaep étant en liquidation judiciaire. C'est l'Union de quartier qui récupère la convention, pour le collectif de jardiniers « Rêves de terre ». Depuis, les jardiniers se succèdent, au gré des départs et des nouveaux arrivants. Il semblerait qu'un conflit interne ait provoqué un important départ de jardiniers, il y a un an ou deux, mais nous n'en saurons pas plus.

¹¹⁵ Pour la petite histoire, c'est dans le cadre de ce collectif – qui s'est affirmé autour du jardin du parc Marliave – que se sont rencontrées les deux personnes à l'origine de Brin d'Grelinette, association devenue ressource quant à la pratique des jardins dans l'agglomération grenobloise. L'une d'elle se trouvait être celle qui portait auparavant ce projet de jardin dans le cadre de son stage à l'Adaep.

Aujourd'hui, un groupe de jardiniers tente de se reconstruire autour de deux membres plus anciens, mais le conflit a laissé des séquelles dans l'organisation collective.

La présentation de ces six jardins nous montre encore l'hétérogénéité des jardins partagés, et ce tant dans leur mode de gestion, leur conception que dans l'initiative qui les a vus naître. En effet, si les jardins Terre cyclée et de l'Arlequin sont nés d'une appropriation spontanée, les éco-jardins fontainois et le jardin de Marliave émanent de la demande des habitants donnant lieu à une discussion avec la Mairie, tandis que les jardins de Maurice et de la Piste découlent d'une initiative venant plutôt de cette dernière. Nous allons maintenant les observer au regard des pratiques à l'œuvre pour voir comment cela fonctionne, de l'intérieur.

3. L'expérience des jardins partagés : quelles pratiques ?

Si le type d'initiative peut influencer sur le fonctionnement et les pratiques à l'œuvre, ce n'est pas celui-ci qui va déterminer la manière de faire, la démarche au sein du jardin. Si le terme jardin partagé implique que l'on partage un jardin, il ne recouvre pas une unicité des manières de faire. C'est ce dont nous allons tâcher de rendre compte en faisant un tour du côté des pratiques, des *arts de faire* et du côté du fonctionnement.

a) La dimension du faire

Nous avons déjà pu nous rendre compte que les jardins se définissent par leur diversité, diversité des formes à laquelle s'ajoute une diversité des manières de faire. C'est de cela que nous allons rendre compte en détaillant les pratiques mises en œuvre dans les jardins partagés.

Lorsque l'on part à la rencontre des jardiniers, qu'on les interroge sur leur pratique et ce qui les amène à jardiner, les réponses sont multiples. En effet, les raisons sont diverses et propres à chaque jardinier. On peut venir pour créer du lien, rencontrer du monde, faire des économies, se sentir bien dans son corps et dans sa tête, ou s'essayer à une activité « productive » comme d'autres le font avec la couture, la cuisine ou le bricolage.

Pour Norig, c'est l'idée du faire qui est prépondérante. Norig a travaillé à la mise en place d'un jardin partagé d'habitants sur le quartier du Village Olympique il y a quelques années ; puis elle a développé un projet autour des jardins partagés¹¹⁶ à Rennes. Après ces expériences, elle avait envie de pratiquer, de faire : « *J'avais vraiment envie de toucher la terre, de gratter la terre et puis de jardiner quoi.* » Dans ses propos, c'est également l'envie de partager, de s'inscrire dans un collectif qui se manifeste.

« *M'étant investie auparavant sur la question des jardins partagés, mais sans avoir expérimenté le jardinage dans un jardin partagé en tant que tel, il me manquait donc une étape. J'avais envie de passer au concret, d'arrêter de tergiverser, de réfléchir et de promouvoir les jardins partagés, sans moi-même pratiquer, et le jardinage et aussi d'être partie prenante d'un jardin partagé, dans un collectif avec des êtres humains.* » (Norig, Jardin de Marliave).

C'est bien cet attrait pour le faire, et précisément la pratique concrète du jardinage, qui a par ailleurs conduit JB à descendre de son vélo pour participer à Terre Cyclée : « *Je passais souvent devant alors je me suis arrêté pour jardiner* ». Au-delà, cet engagement dans le jardin participe à moduler sa vie quotidienne, jusqu'à façonner sa « psycho-géographie ». Il avoue en effet s'organiser pour que ses déplacements lui permettent de passer régulièrement au jardin. Il se trouve que cela fait référence à son désir de vie à la campagne.

« *Si mon quotidien ne me fait pas passer ici, j'arrange mon quotidien pour le faire passer ici !* » (JB, Terre Cyclée)

Pour en revenir à l'exemple de Norig, il y a aussi chez elle un désir de se sentir liée à la nature, à prendre du plaisir dans le rapport au végétal et à la terre. En passant à l'acte du jardinage, c'est une nouvelle passion qui a pris forme dans le faire, dans le geste même d'arracher certaines herbes pour permettre à d'autres plantes de pousser.

« *C'était d'aller dans un endroit un peu plus en prise avec la nature, parce qu'on est dans un milieu quand même très urbain et moi ça me pèse un peu, même souvent. Du coup d'aller*

¹¹⁶ Ce projet ne s'est pas concrétisé.

dans un parc, un jardin où il y a des arbres, des fruitiers, déjà ça, ça me ressource. [...] Du coup j'ai l'impression de m'être plus investie dans le jardinage, de m'être fait plaisir dans le jardinage. Voilà je me suis découvert une passion pour le désherbage finalement, ça me fait du bien de désherber, j'aime bien arroser aussi. En discutant avec pas mal de jardiniers, y'en a qui préfèrent récolter, semer, moi j'aime bien désherber, arracher, enlever ce qui pourrait empêcher la petite plante que j'ai semée de pousser. » (Norig, Jardin de Marliave)

Qu'est-ce qui, au niveau individuel, vient motiver un tel engagement ? Vient d'être évoquée l'idée de *désir*. C'est peut-être de ce côté-là que peuvent se chercher des éléments de réponse. On peut considérer le *désir de faire* comme une potentielle source d'énergie qui conduit les jardiniers urbains à semer, planter, bêcher, désherber et récolter. Si l'on en croit Deleuze, désirer jardiner, ce n'est pas seulement désirer jardiner. Dans son abécédaire, il considère que l'on « *désire dans un ensemble* » et que « *désirer, c'est construire un agencement* »¹¹⁷. Concrètement, cela fait référence au contexte de vie, en l'occurrence un contexte de vie urbaine, ainsi qu'à la manière dont on s'inscrit dans ce contexte et dans cette vie et dont on les transforme. Dans cette idée, le désir de faire du jardin – plus que du jardinage – est une manière d'agir sur son environnement et sur son mode de vie. En cela, la pratique du jardin peut se penser comme une expérience complète pour celui qui s'y engage. C'est ce que l'on peut entendre du témoignage d'Eric quand il affirme que les éco-jardiniers fontainois viennent au jardin aussi bien pour mener « *des expérimentations écologiques, faire un truc sympa dans un cadre convivial ou nourrir sa famille* ».

Là où ce désir de faire peut concrètement se lire comme une source d'énergie, c'est quand il participe du maintien en forme d'une personne. À ce titre, on peut par exemple voir chez Ginette le profil d'une passionnée¹¹⁸. En effet, dans le jardinage, elle accepte de fournir un effort qu'elle ne fournit pas ailleurs malgré les recommandations médicales.

« Le soir, quand je rentre chez moi je me déshabille... quand c'est fini, c'est fini ! Là je vais sûrement ressortir, je vais aller voir comment les choses se passent s'il ne pleut plus. Là pour le jardin par contre je peux sortir ! C'est fou, mais c'est une vraie passion. Et pour moi, mon

¹¹⁷ *L'abécédaire de Gilles Deleuze*, éditions Montparnasse, 1996.

¹¹⁸ En s'inspirant de la figure du « *passionné culturel* » évoqué par Fabrice Raffin dans son travail sur les friches culturelles, on pourrait évoquer des *passionnés agricoles*.

médecin, ma médecine comme je l'appelle, elle me dit « Mme, il faudrait manger moins et marcher plus, marcher tous les jours. Vous allez me promettre de marcher tous les jours ? ». Alors je dis « comment je vais faire pour marcher tous les jours, pour m'obliger à sortir tous les jours ? » C'est pas possible. Si j'ai des obligations je suis bien obligée, mais si c'est juste pour aller me promener, marcher, ça m'intéresse pas. Mais pour aller au jardin alors là... Je vais lui dire « maintenant j'ai le jardin alors vous me dispensez d'aller marcher ». C'est vrai, une heure ou deux qu'on passe dans le jardin je rentre toute mouillée de chaud... C'est une activité qui me fait travailler tous les muscles... C'est pas seulement marcher. On marche moins qu'on ne gesticule. Mais pour moi c'est valable, j'estime que ça vaut la marche. »
(Ginette, Jardin de la Piste)

Avec Ginette qui demande à se faire prescrire le jardinage plutôt que la marche, comme avec Norig qui franchit le pas et se lance dans la découverte de la pratique, on se rend compte que le jardin permet aussi à celui qui le pratique de s'affirmer. De la même manière, on peut lire l'affirmation du jardinier à travers la mise en œuvre de techniques, de manières de faire, particulières.

Ginette nous explique ses méthodes. *« Ils enlèvent tous les cailloux, tous les petits bouts de bois, moi je laisse tout ça. Les petits bouts de bois ça fait du compost dans la terre, les cailloux, bon je les change de place des fois, mais je les garde, ça sert à rien de jeter faut tout garder, accumulent la chaleur dans la journée et la nuit dans la terre maintiennent une température. [...] Moi j'ai pas bêché ma terre, j'ai gratté un peu superficiellement, j'ai ameubli un peu comme je pouvais, j'ai pas bêché parce que d'abord ça fait mal au dos et puis on fait plus du tout ça maintenant, c'est pas la méthode, maintenant j'attends qu'il y ait des vers de terre pour qu'ils viennent ameublir la terre. Par exemple, y'a une chose qui est très bonne pour la terre les premières années, c'est de mettre des pommes de terre parce que les pommes de terre elles empêchent les autres herbes de pousser et après vous allez creuser pour prendre vos pommes de terre et elles ameublissent énormément la terre. Après les pommes de terre vous pouvez mettre d'autres plantes qui vont profiter du sol qui aura été travaillé par les pommes de terre. »*

Guy, pour qui *« un jardin sans fleur, c'est pas un jardin. »*, a de réelles connaissances dans le domaine des fleurs. Il sait ainsi quelle fleur il peut utiliser pour protéger ses plants : *« Je mets des œilletons d'Inde au milieu des tomates pour empêcher la maladie, je mets de la capucine pour les pucerons. »* Il n'est pas le seul connaisseur aux jardins de Maurice. *« Là c'est la*

présidente qui a mis des engrais verts, de la phacélie, de la moutarde. C'est joli, mais elle attend l'automne et après elle les coupe, ça fait de l'engrais vert l'année prochaine, ça va fermenter le sol. »

Aux éco-jardins de la Poya, chaque parcelle exprime différentes manières de jardiner : certains préfèrent un mode de jardinage rectiligne, d'autres cultivent en petits carrés, d'autres encore optent pour la densité. Guy, de son côté, préfère un jardinage hétérogène, moins rectiligne, où les plants sont répartis sur la parcelle et pas trop « organisés », pour des raisons esthétiques, mais aussi pour des raisons pratiques.

« Y'en a qui font leur jardin au cordeau, mais leurs tomates elles se touchent toutes, s'il y en a une qui attrape la maladie, elles l'attrapent toutes. Moi je les mets une dans un coin, une dans l'autre. » (Guy, Jardins de Maurice)

Au jardin, en plus des connaissances pratiques, c'est la créativité du jardinier qui s'exprime à travers les « inventions du quotidien ». Un jardinier de Marliave a fabriqué un outil, une sorte de pince, afin de maintenir le bouton de la fontaine à eau ouvert lorsque l'on remplit son arrosoir. Cela évite de devoir tourner le bouton régulièrement. Aux jardins de Maurice, Guy a fabriqué un tampon de caoutchouc pour que la pompe à eau ne fasse pas de bruit lorsqu'on l'actionne. À la manière de Michel de Certeau, on peut dire que tout jardinier s'affirme également au travers de ses tactiques, de ses ruses *« Habiter, circuler, parler, lire, faire le marché ou la cuisine, ces activités semblent correspondre aux caractéristiques des ruses et des surprises tactiques : bons tours du « faible » dans l'ordre établi par le « fort », art de faire des coups dans le champ de l'autre, astuce de chasseurs, mobilités manœuvrières et polymorphes, trouvailles jubilatoires, poétiques et guerrières.¹¹⁹ »*

Quand Guy nous dit qu'il a fait *« des panneaux pour délimiter les parcelles collectives »*, il faut entendre qu'il a réalisé un travail de pyrogravure sur un petit panneau de bois pour y représenter des animaux, des fleurs, et y indiquer le numéro de parcelle. Ainsi, avec la place qu'il laisse au bricolage le jardin permet l'expression d'autres savoir-faire, d'autres qualités y compris la poésie. Guy, par exemple, écrit des petits textes sur les jardins de Maurice.

¹¹⁹ Michel de Certeau, *L'invention du quotidien*, 1990 (1980), p 65

À Terre cyclée, le bricolage est un art du détournement. Dans un arbre à proximité du jardin est caché – il est discrètement enchaîné à une branche d’arbre – l’arrosoir commun au collectif de jardiniers. La tactique du détournement, du *faire avec* peut aussi se retrouver dans le projet de parcours de santé que certains habitants souhaitent initier dans le parc de la Villeneuve. De telles démarches ne sont pas sans rappeler la pratique de type Do It Yourself qui s’est développée dans un certain milieu alternatif, pour ne pas dire underground. Plus près des jardins, les réflexions, et réalisations liées au « design libre » rejoignent les préoccupations écologiques de nombre de jardiniers¹²⁰.

« Faire avec des trucs qui existent [...] il y a des endroits où on peut faire des trucs parce qu’ils existent déjà des choses... on aura juste besoin de mettre un panneau, refaire de la peinture propre pour que ça rentre dans notre parcours. » (Enrick, Jardin de l’Arlequin)

Au jardin, nous nous trouvons sous le règne de l’expérience plutôt que de l’expertise¹²¹. Dans la conception du jardin de la Piste, Ginette n’est pas d’accord avec l’emplacement de cabane choisi par les « sachants », qu’elle trouve inadapté.

« Ils ont mis la cabane au beau milieu, à l’endroit qui était très propice à avoir des jardins et aussi la cabane elle fait de l’ombre sur le jardin qui est à côté. Ce jardin il va être souvent à l’ombre, puisqu’il y a l’ombre des bâtiments et y’a un espace qui est vers l’allée des tilleuls, ils ont laissé comme ça, on aurait très bien pu mettre la cabane là [...]. Mais je crois que la Mairie aussi voit, enfin à ce moment-là, maintenant ça a changé, alors ça changera peut-être, c’était que cette cabane il fallait qu’elle soit vue... [...] Le 50 ayant été abattu, il va y avoir une avenue qui va aller jusqu’au 70... [...] et là on va pouvoir se promener alors on doit pouvoir voir la cabane à mon avis. Le dessin du jardin a été fait par des sachants. » (Ginette, Jardin de la Piste)

¹²⁰ Dans l’agglomération grenobloise, l’association Entropie mène des recherches sur le design libre et propose des ateliers et de la documentation pour réaliser four solaire, composteur ou éolienne, <http://laboratoireentropie.blogspot.fr>

¹²¹ Pour un approfondissement des enjeux liés aux confrontations entre savoirs « experts » et « *savoirs citoyens* », et sur les problèmes de reconnaissance de ces derniers, cf. Héloïse Nez et Yves Sintomer, « Qualifier les savoirs citoyens dans l’urbanisme participatif : un enjeu scientifique et politique » dans Agnès Deboulet et Héloïse Nez (sous la dir. de), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, 2013, p 29-37.

La différence entre l'expertise des professionnels (aménageurs, techniciens de la Ville) et l'expérience pratique du jardinier c'est celle que l'on retrouve chez Lévi-Strauss entre l'ingénieur et le bricoleur. « *Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées ; mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outils conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos, et la règle de son jeu est de toujours s'arranger avec les « moyens du bord », c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet, mais est le résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou d'enrichir le stock, ou de l'entretenir avec les résidus de constructions et de destructions antérieures.*¹²² »

À un autre niveau, il apparaît que faire, c'est aussi faire ensemble. Ainsi, dans les jardins, les échanges et la transmission de pratiques sont habituels. Au jardin de l'Arlequin, il s'agit notamment de transmettre aux enfants la connaissance des légumes en leur faisant découvrir le jardinage. Mais, si la question de la transmission auprès des enfants est centrale dans ce projet-là, elle va également concerner l'ensemble des jardiniers et dépasser le cadre du jardinage.

« *C'était pour faire des ateliers avec les enfants, d'abord des ateliers de jardinage, puis on fait plein de sortes d'ateliers actuellement. [...] Au jardin, chacun a un savoir-faire même en dehors du jardin et chaque bonne volonté est bonne à prendre, on fait plein d'ateliers de peinture, de couture, voilà.* » (Enrick, Jardin de l'Arlequin)

Pour Guy, comme pour Ginette, le caractère collectif du projet intègre nécessairement une dimension de partage des connaissances entre jardiniers.

« *Je suis venu là pour avoir une activité, et pour faire partager mon expérience, enfin le peu que j'ai. Beh là ça fait 30 ans que j'ai un jardin, avant mon père il faisait un jardin, j'ai toujours été à la campagne. [...] Il y en a qui viennent me demander des conseils. Il y en a qui*

¹²² Claude Lévi-Strauss, *La pensée sauvage*, 1990, p 31

connaissent pas grand-chose, ils posent des questions. C'est bien, je partage mes connaissances. » (Guy, Jardins de Maurice)

« Et aussi un monsieur s'interrogeait, y avait une personne qui avait mis de la paille autour des salades. Alors il disait « mais pourquoi ils ont mis de la paille ? » Je lui dis « ben ça évite aux mauvaises herbes de pousser et ça maintient le sol au frais, ça évite d'arroser trop ». [...] Et y'a aussi une dame on a discuté, et je lui ai donné des graines, je sais plus lesquelles, mais y'a des graines qui sont tellement fines qu'il faut mettre avec une poignée de terre pour semer parce que sinon ça tombe tout au même endroit». (Ginette, Jardin de la Piste)

Nous venons de voir que la dimension du faire tenait une place importante dans les jardins. Le jardinier aime faire de ses mains et partager ses connaissances avec les autres jardiniers. Si les jardins sont le support de différentes pratiques, il est toutefois nécessaire qu'un cadre existe pour permettre à ces pratiques de se développer et aux échanges d'avoir lieu. C'est ce que nous allons voir maintenant à travers le fonctionnement interne des jardins.

b) Le fonctionnement interne

Après le *faire* à l'œuvre dans les jardins il est temps de s'intéresser au cadre qui permet de jardiner. Nous allons voir qu'à la multiplicité des manières de faire le jardin s'ajoute une multiplicité des manières de fonctionner, allant de pratiques totalement « libres » à des pratiques totalement « gérées ».

Concernant la question des statuts par exemple, dans les jardins que nous avons observés, différents cas de figure se donnent à voir, des cadres des plus formels aux plus informels, selon qu'il s'agit d'une gestion municipale, associative ou d'une forme d'autogestion.

Terre Cyclée et le jardin de l'Arlequin fonctionnent de manière informelle. En effet, il n'y a pas de structure officielle, comme une association qui regrouperait l'ensemble des jardiniers ou porterait le collectif de jardiniers.

Les jardins fontainois et le jardin de Marliave, sont gérés par des associations. Cependant, si dans le cas de Fontaine il s'agit d'associations de jardiniers autonomes, à Marliave, les jardiniers sont organisés sous la forme d'un collectif rattaché à l'Union de quartier. Ainsi, si à Fontaine les jardiniers adhèrent à l'association des éco-jardiniers fontainois ou des jardins de Maurice, les jardiniers de Marliave sont tenus de régler une cotisation à l'union de quartier

Berriat. On peut considérer ici qu'il s'agit d'un portage administratif, car comme nous l'explique Norig, il n'y a pas d'ingérence de la part de l'Union de quartier dans les affaires du collectif de jardiniers, « *Comme il n'y a aucun membre du CA, ou de membre très actif de l'Union de quartier qui participe au jardin, ils savent pas trop ce qu'il s'y passe.* »

Le jardin de la Piste est, parmi ceux que nous avons pu observer, le jardin au statut le plus formel. En effet, il est géré de manière directe par la Maison des habitants Le Patio.

Nous reviendrons plus tard sur les relations entre collectivités et jardiniers, mais nous pouvons d'ores et déjà évoquer les différents cadres rencontrés. Dans les jardins pirates comme Terre Cyclée et le jardin de l'Arlequin, il n'y a pas de contractualisation avec la collectivité, mais la pratique est tolérée. Pour les autres jardins étudiés, c'est la convention de mise à disposition de l'espace jardiné qui permet de formaliser les obligations de chacune des parties, directement avec l'association de jardiniers ou avec la structure gestionnaire et le collectif de jardiniers.

Au niveau du fonctionnement interne, ce n'est pas le seul statut qui va définir les modalités de partage des tâches et de prise de décision.

L'organisation horizontale de Terre Cyclée n'empêche pas l'émergence d'un leadership. Les clés de la chaîne qui permet d'accrocher l'arrosoir dans l'arbre ont été confiées à JB et à un autre jardinier, car ils sont les plus présents sur le jardin. À l'Arlequin, c'est Enrick, l'initiateur du projet qui a endossé le rôle de leader, jusqu'à ce qu'un autre jardinier prenne la relève lorsqu'Enrick a souffert de problèmes de santé. D'un point de vue pratique et/ou symbolique, la figure du leader dans ces jardins n'implique pas forcément un rapport hiérarchique avec les autres participants. En faisant un détour anthropologique, on peut envisager une comparaison avec le modèle de la *chefferie sans pouvoir* qui se donnait à voir dans les tribus amérindiennes observées par Pierre Clastres¹²³.

Pour ce qui est des jardins associatifs, le fonctionnement est assez classique. Si le jardin, et notamment l'entretien des parties communes et parcelles collectives, est l'affaire de tous, c'est plutôt le Conseil d'administration et le Bureau de l'association qui ont la charge d'administrer et de gérer les jardins. Leurs membres sont généralement les jardiniers les plus

¹²³ Pierre Clastres, *La société contre l'état*, 1974.

impliqués et les plus présents. Ce sont donc les organes décisionnels de l'association qui prennent la plupart des initiatives et des décisions et ont à charge de rappeler les règles de fonctionnement aux jardiniers qui ne les respecteraient pas. Par exemple, c'est Guy, en tant que secrétaire des Jardins de Maurice, qui a affiché sur le portail du jardin les recommandations en termes de bruit. Eric en tant que président des éco-jardiniers fontainois nous explique que l'association fait « *des rappels à l'ordre* », mais qu'« [il n'a] *pas non plus envie de faire la police.* »

Au jardin de la Piste, on rencontre un autre cas de figure, car il n'y a pas de gestion collective par les jardiniers. Ici, seul le jardinage est du ressort du jardinier. L'animation du collectif et le fonctionnement sont totalement gérés par la Ville de Grenoble, à travers la personne de l'agent de développement local de la Maison des habitants, qui n'a pas de compétences en jardinage. Ginette nous explique qu'il est garant du fonctionnement du jardin. C'est lui qui est chargé d'attribuer les parcelles, d'organiser les réunions collectives, d'informer les jardiniers ou de rappeler à l'ordre les contrevenants. « *H. va faire une réunion pour informer un peu, parce qu'on voit que les gens font pas mal de bêtises. [...] H. va devoir tenir les gens à carreau, expliquer bien aux gens ce qu'on peut faire ou ne pas faire.* »

Le leadership, qu'il soit associé à un statut (salarié, membre du bureau) ou à une fonction pratique ou symbolique, peut par ailleurs donner lieu à certaines dérives entraînant le risque d'une confiscation de l'espace démocratique interne de la part de celui ou ceux censés le garantir. Pierre Clastres mettait en avant un danger pour les tribus, celui d'un chef qui risque « *d'aller au-delà de ce qu'il doit, de sortir de la stricte limite assignée à sa fonction*¹²⁴ ». Ce danger, c'est celui d'un leadership qui se conjugue avec une concentration des pouvoirs. Au jardin de Marliave par exemple, si F., retraitée, a pris l'initiative de cadrer le fonctionnement du jardin, elle fait preuve d'autoritarisme à l'encontre des autres jardiniers, notamment sur le caractère esthétique des jardins, qu'il faut en permanence désherber. Avec un autre jardinier, ils sont les deux anciens du jardin. À eux deux, ils prennent l'essentiel des décisions, ce qui ne permet pas de respecter un processus démocratique.

¹²⁴ *Ibid.*, p 178

« Il faut un règlement aussi, parce qu'une charte ça suffit pas. [...] Des choses très simples mais qu'il faut qu'on écrive à un moment, qu'on en discute en tous cas. Que ce soit discuté et que ce soit pas juste F. et M. qui aient décidé ça parce que ce sont les anciens du jardin et que c'est comme ça. » (Norig, Jardin de Marliave)

Certains jardins mettent au point des outils afin de formaliser et mettre en œuvre le fonctionnement interne. Par exemple, dans tous les jardins étudiés, à l'exception de Terre Cyclée, une charte ou un règlement intérieur vient encadrer le fonctionnement. Ce document permet notamment de définir les règles en matière de gestion collective et d'implication des jardiniers et les valeurs de solidarité et d'entraide entre jardiniers.

Par rapport au cas particulier de Terre cyclée, jardin issu d'une appropriation collective, les règles ne sont pas écrites. Il n'y a pas de document pour contractualiser ce que doit être la démarche des jardiniers qui repose essentiellement sur le faire et la liberté de la prise d'initiative.

Au jardin de l'Arlequin, la charte¹²⁵, rédigée par les jardiniers, permet de définir les règles de vie collective. Le règlement intérieur des jardins fontainois¹²⁶, voté en Assemblée générale, prend soin de détailler les obligations de chaque jardinier et le rôle de l'association en cas de litiges, de rappeler la convention avec la Ville de Fontaine, mais aussi les modalités et la durée d'attribution des parcelles. Pour le jardin de la Piste, il semblerait que le règlement intérieur n'ait pas été négocié avec les jardiniers.

Encart n°4: extraits de la charte du Jardin de l'Arlequin

-3- Chaque jardinier s'engage à participer à la vie du jardin et les travaux collectifs d'entretien sont obligatoires et décidés aux rendez-vous mensuels (plantations et désherbage du jardin partagé, entretien des abords du site, fêtes, évènements culturels ...) afin de lui conserver un aspect propre, calme et reposant.

-8- Chaque jardinier doit respecter la présente charte qu'il aura lue, signée et approuvée. Les absences répétitives non excusées aux participations aux travaux collectifs, les comportements agressifs ou attitudes contraires au respect et à la bonne harmonie du groupe pourront faire l'objet de radiation et de mise à disposition de la parcelle à un autre habitant.

¹²⁵ Cf. annexe n° 5

¹²⁶ Cf. annexe n°6

Encart n°5 : extraits du règlement intérieur des éco-jardins et des jardins de Maurice

Obligations générales du jardinier

La participation aux activités d'intérêt général (les travaux collectifs concernant l'entretien des abords, des outils, du compost ou des permanences) fait partie des devoirs du jardinier.

Règles de vie commune

Les jardiniers doivent se prêter assistance pour le maintien du bon ordre, pour l'entretien des parties communes (abords, allées, haies, points d'eau, cabanon, ...) et pour les travaux d'intérêt général.

Les chartes et règlements permettent également de cadrer jusqu'aux techniques de jardinage. Ils précisent les règles en matière de jardinage, notamment en termes écologiques, c'est-à-dire en interdisant le recours aux engrais chimiques et aux engins mécaniques, en recommandant une utilisation économique de l'eau.

Encart n°6 : extraits du règlement intérieur des éco-jardins et des jardins de Maurice

Obligations générales du jardinier

Le jardinier doit :

- pratiquer les cultures écologiques: lutte biologique et exclusion d'usage des engrais chimiques, et des pesticides ou herbicides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés,*
- rechercher la qualité et respecter les écosystèmes naturels. Le jardinier s'engage à utiliser de manière raisonnée l'eau et à composter les déchets biodégradables.*

Malgré les efforts faits pour définir l'organisation collective, il peut y avoir certains dysfonctionnements au sein des jardins. Parfois, il apparaît que le fonctionnement perde de sa cohérence en raison d'un déficit de transparence, voire même de démocratie. À Marliave, suite à un conflit au sein du précédent collectif de jardiniers, les règles écrites de fonctionnement sont réduites à leur minimum. Le collectif cherche à se reconstruire avec de nouveaux membres et il a été décidé d'y aller « doucement » avec les règles collectives, de peur qu'un nouveau conflit apparaisse. Norig trouve qu'au contraire c'est cette absence de formalisation qui crée des dysfonctionnements dans l'organisation collective.

« À la première réunion à laquelle j'ai assisté, on a travaillé sur une charte sur les valeurs portées par le jardin et les jardiniers, qui sont sur la base de solidarité, d'entraide, pas de produit chimique aussi, uniquement du traitement biologique. Voilà, on était quand même sur

une charte et des valeurs qui me conviennent complètement. Après dans les faits, dans le fonctionnement, dans la mise en œuvre, cette charte elle n'est pas... Après une charte c'est très large, c'est pas un cahier des charges ni un règlement. Mais je trouve qu'il y a des choses qui dysfonctionnent un peu. [...] Je pense qu'il manque un peu d'outils et de méthodes d'animation, de suivi de projet : un cahier de liaison, des rendez-vous un peu plus fréquents... » (Norig, Jardin de Marliave)

Dans tous les cas, même si les outils peuvent s'avérer importants au regard de la « fluidité » de l'organisation collective, notamment en permettant à la vie quotidienne de se déployer dans un cadre partagé par tous les participants, ils ne garantissent pas, à eux seuls, le bon fonctionnement du jardin. Parfois même, ils servent au contraire à alimenter le conflit.

« L'autre jour, je parlais de la possibilité de mettre en place un cahier de liaison, on m'a dit : « houlà, pas sûr que ce soit une bonne idée, la dernière fois qu'il y en a eu un, les gens s'insultaient par son intermédiaire ». » (Norig, Jardin de Marliave)

De la pratique totalement libre et autogérée telle qu'elle se rencontre à Terre cyclée à la pratique cadrée par la collectivité telle qu'elle se donne à voir au jardin de la Piste, on s'aperçoit qu'à un même objet, le jardin partagé, sont associés des organisations et des fonctionnements très différents. Il se trouve par ailleurs que le formalisme le plus léger n'empêche pas les dérives autoritaires. Ce qui apparaît entre les lignes, c'est la manière dont le jardin peut se constituer, ou non, en tant qu'espace commun, voire en tant qu'espace du commun.

Cette deuxième partie nous a permis de rendre compte de la diversité que recouvrent les expériences de jardins partagés. En parcourant les pratiques qui se donnent à voir à travers le monde, nous avons pu voir qu'elles relevaient de deux tendances, entre *ville à vivre* et *ville vivrière*. Certains projets d'agriculture urbaine, comme à Détroit, sont de l'ordre du maraichage et visent plus spécifiquement la production alimentaire, et le développement de

nouvelles pratiques économiques. D'autres dynamiques, comme nous avons pu le voir à travers l'exemple berlinois s'attache à rendre la ville plus conviviale et à favoriser son appropriation par les habitants. Nous avons également pu rendre compte de l'émergence du mouvement *Incredible Edible*, d'abord en Angleterre, qui se situe à la fois dans la dimension de la ville vivrière, avec un objectif annoncé d'autosuffisance, et dans la dimension de la *ville à vivre*, en créant des dynamiques collectives au sein des villes. Par la suite, nous avons dressé un portrait des dynamiques qui opèrent autour des jardins en France, qu'il s'agisse d'initiatives menées par les habitants, les pouvoirs publics ou de manière conjointe. Nous avons pu ensuite mettre en lumière ce qu'il se passait au niveau local et retracer la genèse des six jardins qui occupent une place centrale dans ce mémoire. Enfin, nous avons interrogé les motivations des jardiniers et des pratiques qu'ils mettent en œuvre. Pour finir, nous avons pu rendre compte de l'existence de statuts plus ou moins formels et de modalités de fonctionnement interne variables selon les jardins.

Nous avons croisé au cours des parties précédentes des revendications ayant trait à la ville, à l'espace public et à l'appropriation, à l'habiter. Par ailleurs, c'est la question du commun qui a pu émerger. Ces différents éléments nous invitent désormais à interroger la dimension politique des jardins.

Partie 3 – Jardins partagés : une question politique

Les deux premières parties de ce travail, nous ont permis de découvrir les origines de l'agriculture urbaine ainsi que les différentes formes qu'elle pouvait recouvrir, entre les deux tendances que sont celle de la *ville à vivre* et celle de la *ville vivrière*. Nous avons pu voir que les jardins partagés se trouvaient au croisement de différents enjeux, notamment en termes de développement et de fabrique de la ville. Nous avons également pu noter que les jardins partagés relevaient d'une initiative municipale, d'une initiative habitante ou d'une démarche commune ou concertée. Les jardins permettent également des modalités d'appropriation différentes selon la manière dont est mis en œuvre le projet, projet qui s'inscrit dans un fonctionnement. Nous avons pu nous rendre compte que ces différents éléments pouvaient se lire en termes politiques. C'est bien cette dimension politique soulevée par les jardins partagés qui va nous intéresser ici. Nous avons déjà pu noter à quel point cette dimension se met en œuvre au sein des villes, lors de luttes urbaines notamment, lorsque les habitants affirment leur *droit à la ville* en s'opposant à certains projets d'aménagement, ou lors de mouvements d'appropriation d'espaces publics. En gardant ces éléments à l'esprit, cette troisième et dernière partie va nous permettre d'interroger les jardins partagés au regard de l'appropriation du territoire par les habitants. C'est aussi le *commun*, tel qu'il se met en jeu et en œuvre dans les jardins partagés, qu'il s'agira d'interroger ici. Enfin, nous pourrions aborder la manière dont l'action publique se saisit, cadre et accompagne ces démarches. Au-delà, cela pourra nous permettre de considérer la problématique de l'habiter d'une manière plus globale.

1. Les jardins partagés au regard de l'appropriation du territoire

Nous avons pu noter que l'appropriation de la ville est une condition de l'habiter et que le jardinage est une des formes que peut prendre cette appropriation. De plus, les jardins, en tant qu'ils s'inscrivent dans l'espace public, dans ses *interstices*, vont venir témoigner d'une certaine *disponibilité* de la ville. Dès lors, nous allons pouvoir les considérer comme des *espaces intermédiaires* dans la ville, entre le dedans et le dehors, des espaces permettant la socialisation.

a) Le jardin, interstice urbain

« Il y a de plus en plus d'appropriation spontanée, d'espaces jardins instantanés. Donc t'as des gens qui y vont direct, qui font tout seuls et qui demandent rien à personne. » (Lenaïg Grard, association Brin d'grelinette)

Dans son propos, Lenaïg oriente la réflexion vers la question de l'appropriation. Il s'agit là d'un processus qui interroge le rapport que les habitants entretiennent avec l'espace public ainsi que leur mode d'inscription dans cet espace public. Il se trouve que nous avons déjà croisé cette question de l'appropriation. En effet, nous avons évoqué le *droit à la ville* d'Henri Lefebvre.

Le *droit à la ville* intègre le droit d'appropriation et le droit de participation. Ainsi, en suivant Henri Lefebvre, on peut considérer que ce sont les habitants qui, par leurs pratiques, font la ville, et que cette fabrication résonne en termes politiques. « *Cette vie urbaine tente de retourner contre eux-mêmes les messages, les ordonnances, les contraintes venus d'en haut. Elle essaie de s'approprier le temps et l'espace en déjouant les dominations, en les détournant de leur but, en rusant. Elle intervient aussi au niveau de la ville et de la façon d'habiter, plus ou moins. L'urbain est ainsi, plus ou moins l'œuvre des citadins au lieu de s'imposer à eux comme un système : comme un livre déjà terminé.* ¹²⁷ »

Ainsi, c'est par le *faire* que les gens s'approprient la ville et participent en cela à sa conception. Comme nous l'avons déjà évoqué, le jardin urbain est une des formes qui permet de s'approprier le territoire dans lequel on vit. Les habitants, en prenant l'initiative de créer un jardin partagé, s'approprient l'espace public. Le passage à l'acte est une manière de signifier que l'espace public permet l'appropriation. Ce que Ginette nous explique c'est que s'approprier c'est faire, tout simplement, sans demander si l'on peut le faire. C'est faire parce qu'on en a le droit.

« *Pour moi l'appropriation ça serait d'aller dans certains endroits et d'y planter, d'y mettre nos plantes et ce qu'on a envie de faire. De toute façon on peut le faire, rien pourra nous empêcher, ils les arracheront pas. Mais pour moi c'est ça l'appropriation. Et au bord des bâtiments de mettre des plantes, de commencer à aménager des parterres sans consulter la*

¹²⁷ Henri Lefebvre, *Op. Cit.*, 2009 (1968), p 64

mairie. Parce que sinon c'est pas une appropriation, c'est une autorisation et encore... il a fallu discuter pour l'avoir. » (Ginette, Jardin de la Piste)

Cette définition de l'appropriation « par l'action » et « par soi-même » est aussi partagée par Enrick. Il nous explique le choix des jardiniers de l'Arlequin de se joindre, ou ne pas se joindre, au nouveau jardin de la Piste alors que leur jardin doit être prochainement détruit. Là encore la question du *faire* a toute son importance.

« Y'en a la moitié qui veulent continuer sur le futur jardin, sur l'autre moitié, y'en a trois quarts qui veulent pas du tout continuer avec le futur jardin parce que ils ont pas créé leur jardin et que eux si ils sont venus ici c'est parce que c'était un jardin participatif, c'est eux qui créent leur jardin, c'est clair c'est du 9 m2 pas 9,5 ou 10 mais c'est eux quand même qui créaient le jardin, qui faisaient les bordures, qui faisaient le chemin... Donc c'était à eux quoi, on va dire ! » (Enrick, Jardin de l'Arlequin)

À travers les pratiques d'appropriation de l'espace public, ce qui se donne à voir c'est que les habitants investissent un espace vide dans la ville, un espace disponible, un *interstice* pour en faire autre chose. Le jardin partagé en tant qu'espace à s'approprier porte en lui cette idée de *disponibilité* de la ville. On pourrait même se permettre d'envisager, à la manière de Pascal Nicolas-Le Strat, que les jardins partagés, dans la manière dont ils s'inscrivent dans le processus de fabrication de la ville et dont ils apportent une « respiration » à cette dernière, sont eux-mêmes des interstices urbains. Ceci n'est pas uniquement valable pour les jardins pirates, mais bel et bien pour tout jardin partagé. Pour Pascal Nicolas-Le Strat « *Les interstices représentent ce qui résiste encore dans les métropoles, ce qui résiste aux emprises réglementaires et à l'homogénéisation. Ils constituent en quelque sorte la réserve de « disponibilité » de la ville. Du fait de leur statut provisoire et incertain, les interstices laissent deviner ou entrevoir un autre processus de fabrication de la ville, ouvert et collaboratif, réactif et transversal.*¹²⁸ »

Un projet comme celui d'ECObox permet de nous en apprendre un peu plus sur ce qu'est la disponibilité de la ville. ECObox est un projet d'appropriation temporaire d'un ancien

¹²⁸ Pascal Nicolas-Le Strat, « Multiplicité interstitielle », *Expérimentations politiques*, 2007, p 11

entrepôt de la SNCF à Paris. Il vise à la fois le développement d'une forme d'écologie urbaine et la participation des habitants à travers la création de micro-jardins gérés et aménagés par ces derniers et associé au projet agricole des projets culturels et artistiques. « *Le projet incorpore donc une lecture de la ville. Il interpelle la ville dans ce qu'elle possède encore comme disponibilité, loin de ses délimitations binaires, privé/public, loin de ses assignations fonctionnelles (à chaque espace, son usage). ECObox incite la ville à (re)découvrir ses (propres) espaces disponibles : des espaces délaissés ou en friches, des espaces fluctuants, désinvestis d'un usage privé sans pour autant acquérir une présence publique. [...] Tout le travail d'un projet comme ECObox, c'est d'amener la ville à se découvrir, à rendre à nouveau accessible une part de ses espaces, en fait, à se prouver à elle-même qu'elle conserve encore une certaine « disponibilité » urbaine.*¹²⁹ »

C'est aussi une certaine dynamique qui se donne à voir dans les appropriations spontanées des interstices, une dynamique qui consiste à ne pas attendre qu'on nous autorise à faire, mais à prendre par soi-même l'initiative et la décision de faire. Ce qui renvoie à la démarche *Do It Yourself* évoquée précédemment.

Ginette n'en est pas à sa première expérience jardinière dans le quartier de la Villeneuve. Elle n'a pas pu participer au jardin sur le silo, si ce n'est dans la revendication, car elle ne pouvait monter autant d'escaliers. Par contre elle s'est battue pour que le jardin de la Piste voie le jour. Avant de loger dans l'appartement qu'elle loue actuellement, elle résidait à la Résidence du Lac¹³⁰. C'est devant cet établissement qu'elle a mené un premier projet de jardin, de sa propre initiative en l'occurrence, avec le soutien de la direction.

« *Avec la directrice on a envoyé un courrier à la Mairie... la réponse on l'attend toujours, mais ça n'a pas empêché au bout d'un moment j'ai dit moi j'vais m'y mettre quand même. Au printemps j'ai commencé. De toute façon, qu'elle donne l'autorisation ou pas, c'était pareil quoi.* » (Ginette, Jardin de la Piste)

À travers les paroles de Ginette, qui nous parle du Jardin de l'Arlequin, c'est la revendication du droit à l'appropriation de la ville qui émerge. « *C'était investi par des gens comme ça de*

¹²⁹ Pascal Nicolas-Le Strat, *Un projet d'Eco-urbanité, L'expérience d'ECObox dans le quartier La Chapelle à Paris*, 2004, p 9

¹³⁰ La Résidence Le Lac est un foyer-logement pour les personnes âgées autonomes.

façon personnelle. La Mairie avait quand même mis l'eau finalement. Parce qu'au début ils voulaient pas qu'ils s'installent là. Ils se sont installés et finalement la Mairie... C'est pour ça que je dis, y'a des endroits où on devrait prendre d'office et la Mairie une fois que c'est fait ils peuvent pas nous empêcher. Mais on n'est pas assez hardis, pas assez de personnes conscientes aussi des droits qu'on a, qu'on peut prendre...parce que quel mal on fait ? » (Ginette, Jardin de la Piste)

C'est la même chose pour Enrick, qui n'a pas attendu l'autorisation de la Mairie pour démarrer le jardin sur le toit du silo. Pour lui, tant que l'espace est accessible, disponible, rien ne peut empêcher l'initiative de voir le jour. *« Alors c'est toujours pareil ! On envoie des demandes d'autorisation, mais vu qu'on est ignorés, de toute façon qu'on ait les autorisations, ou qu'on n'ait pas les autorisations, on le fera et puis on verra bien [...] pour le jardin du silo au début on nous a dit « non, non, arrêtez, vous avez pas le droit ». Nous la réponse qu'on avait c'est « ben écoutez, fermez l'accès ! Tout le monde a accès, fermez l'accès. À ce compte-là, on ira ailleurs. » (Enrick, Jardin de l'Arlequin)*

Enrick revendique la disponibilité de la ville à l'usage des habitants. En se territorialisant, ces usages vont concrètement pouvoir « augmenter » cette disponibilité, qui plus est quand un groupe d'habitants développe une démarche de transmission à d'autres habitants. C'est le cas à la Villeneuve, avec l'exemple de ce groupe d'habitants, issus pour partie du jardin de l'Arlequin, qui propose des ateliers de jardinage aux enfants, mais également d'autres activités le samedi, dans un coin du parc, au bord de la galerie. Ainsi, ce qui est en jeu dans la disponibilité de la ville, c'est qu'elle crée un appel d'air et va permettre d'agrandir la disponibilité. La disponibilité appelle la disponibilité. L'interstice appelle l'interstice.

« Étant donné qu'on avait un grand parc autant qu'on puisse prendre 20 m², 30 m² dans le parc, c'est trois fois rien quoi. Je sais pas combien il fait d'hectares ce parc, mais il est immense ce parc [...] Mon souhait aussi serait plutôt qu'il y ait un grand jardin à un seul endroit dans le parc, qu'il y ait plusieurs petits jardins. [...] Il y en a de l'espace, d'autres terrasses comme là-haut qui sont inoccupées, y'a le gymnase de la Rampe, après la place du marché qui va être rénové donc là c'est pareil sur le toit y'a un espace qu'ils pourraient végétaliser et où on pourrait justement voir pour faire un petit bout de jardin. » (Enrick, Jardin de l'Arlequin)

Dès lors, à la manière de Pascal Nicolas-Le Strat, nous pouvons nous diriger vers la dimension politique à l'œuvre dans l'interstice. « *L'interstice se constitue à un niveau politique ; il tente de faire rupture avec l'ordonnement classique de la ville.*¹³¹ »

En reprenant la définition qu'Henri Lefebvre donne de l'interstice¹³², Pascal Nicolas-Le Strat dit à propos du projet d'ECObox qu' « *il introduit des lignes de rupture (des fissures) au sein des appartenances et des identités urbaines – des ruptures dans la façon d'investir l'espace et de reconquérir une certaine « disponibilité » urbaine (des temps et des lieux pour vivre la ville autrement), mais également des fissures provoquées dans les imaginaires urbains (des temps et des lieux pour penser et pratiquer la ville autrement et désinhiber les imaginaires).*¹³³ »

À la manière de Julien Joanny, nous pouvons dire qu'en tant qu'interstice le jardin est un espace de liberté, « *L'interstice apparaît comme un espace de liberté, mais aussi un espace où se construit la liberté ; liberté qui surgit dans un même mouvement sur le territoire.*¹³⁴ » Ainsi, à travers la problématique de la disponibilité de la ville, peut émerger l'idée que les jardins sont des *espaces intermédiaires* dans la ville, des espaces du possible.

b) Le jardin, un espace intermédiaire

Les jardins partagés peuvent être pensés comme des espaces intermédiaires dans la ville. C'est en tant que tel qu'ils permettent *l'habiter*, c'est-à-dire de développer des arts de faire et des formes d'appropriation, d'ouvrir des espaces de liberté dans la ville. Le jardin, espace intermédiaire¹³⁵, est un espace de liberté pour ceux qui s'y investissent. En effet, comme nous le dit JB, s'il participe au jardin de Terre cyclée c'est « *pour être libre* ». Ce qu'il entend par là c'est d'abord de ne pas s'inscrire dans un cadre trop strict avec des obligations envers les

¹³¹ Pascal Nicolas-Le Strat, *Op. Cit.*, 2007, p 12

¹³² « *Qu'est-ce qui échappe à l'Etat? Le dérisoire, les minuscules décisions dans lesquelles se retrouve et s'éprouve la liberté [...]. A partir des micro-décisions, la liberté cherche à prendre son élan. S'il est vrai que l'Etat ne laisse hors de lui que l'insignifiant, il n'en reste pas moins que l'édifice politico-bureaucrato-étatique a toujours des fissures, des interstices et des intervalles. D'un côté l'activité administrative s'acharne à boucher ces trous, laissant de moins en moins d'espairs et de possibilités à ce qu'on a pu appeler la liberté interstitielle. D'un autre côté l'individu cherche à élargir ces fissures et à passer par les interstices.* » in Henri Lefebvre, *Critique de la vie quotidienne III, De la modernité au modernisme*, 1981, p126-127

¹³³ Pascal Nicolas-Le Strat, *Op. Cit.*, 2004, p 18

¹³⁴ Julien Joanny, *Op.Cit*, 2012, p 442

¹³⁵ Pour rappel, le jardin était au centre du cloître au Moyen Âge. Allégorie du monde qui l'entoure, le cloître constituait l'intermédiaire entre le divin et l'humain.

pouvoirs publics, comme la Préfecture ou la Mairie. Pour lui, il est important de pouvoir jardiner sans devoir se justifier, au niveau administratif notamment. Ensuite, ce qui l'anime dans ce jardin c'est qu'il est un espace du possible, c'est-à-dire qu'en tant qu'espace de liberté, il est propice à l'expérimentation et au bricolage, comme nous avons déjà pu le voir. C'est un espace où l'on peut donner vie à ses initiatives. À travers la thématique de l'expérimentation, c'est également la notion de *droit à l'erreur* qui va apparaître ici. À titre comparatif, pour Julien Joanny, ce droit à l'erreur participe de la définition du *lieu culturel intermédiaire* en tant que refuge où il est possible de « *se mettre en risque, se recomposer et s'affirmer* », où les acteurs peuvent « *se mettre à l'épreuve, tester des idées, des formes, prendre le risque de l'essai, de la tentative avec le droit de ne pas réussir.* »¹³⁶

« *Ici c'est un champ des possibles. [...] Ici je suis libre de venir planter des trucs même si je n'ai encore rien mangé moi-même... si deux, trois framboises peut-être. [...] Si les tomates elles prennent pas ben tant pis. Ici on a droit à l'erreur* ». (JB, Terre Cyclée)

Constantin Petcou et Doina Petrescu, initiateurs d'ECObox, considèrent cette expérience comme « *Un chantier au « rez-de-chaussée de la ville » dans lequel un habitant quelconque, sans qu'il soit forcément un artiste, un architecte ou un activiste, peut entrer de plain-pied et proposer aux autres un projet culturel, social ou politique*¹³⁷. » Nous reviendrons plus loin sur cette question du « rez-de-chaussée de la ville ». Ce qu'il faut retenir ici, c'est qu'il y a là un espace appropriable, ouvert à la pratique de tout un chacun, où il est possible de *faire* et, surtout, de *faire avec les autres*.

Cette notion d'espace intermédiaire¹³⁸ rejoint celle de tiers espace telle que la conçoit Hugues Bazin. L'espace intermédiaire permet l'appropriation et par là même l'habiter au sein des villes. Pour Hugues Bazin, « *Le « tiers » est cette part d'humanité qui fait exister l'espace.*

¹³⁶ Julien Joanny, *Ibid.*, p 470

¹³⁷ Petcou Constantin et Petrescu Doina, « Au rez-de-chaussée de la ville », *Multitudes*, n° 20, 2005, p 86

¹³⁸ A travers le prisme d'un regard politique, on peut considérer que l'espace intermédiaire participe d'une dynamique globale au sein de laquelle se retrouvent différentes expériences telles que les mouvements squats, les *centri sociali* italiens, la réappropriation des friches, la *green guerilla* mais aussi la Zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame des Landes (<http://zad.nadir.org>) ou encore les mouvements tels que *Reclaim the streets* ou *Occupy*.

*C'est une manière d'habiter le monde.*¹³⁹ » Cette notion d'habiter le monde questionne celle du commun, de l'habiter ensemble, ce sur quoi nous reviendrons par la suite.

À la manière d'Hugues Bazin nous pouvons nous intéresser au tiers espace, dans sa dimension politique en tant que *contre-espace*, c'est-à-dire « *des lieux d'élaboration d'une autre manière de faire société.* ¹⁴⁰ » Le tiers-espace nous permet de faire autrement. C'est ce que Foucault appelle *hétérotopie*, ce lieu qui diffère des espaces habituels et qui donne à voir une autre pratique de la ville. En s'inspirant de Foucault, pour qui le jardin est « *depuis le fond de l'Antiquité, une sorte d'hétérotopie heureuse et universalisante* », Petcou et Petrescu amènent l'idée qu' « *ECObox aimerait être à la fois un « jardin » réel et la métaphore d'une certaine condition spatiale « heureuse et universalisante » liée à une manière directe et accessible de pratiquer la ville ; un « lieu de vie possible », comme dirait de Certeau, un lieu ou « le possible » justement, pourrait prendre son élan.* »¹⁴¹ Pour Petcou et Petrescu, au-delà de l'*hétérotopie* c'est l'idée de l'*alterotopie*¹⁴² qui émerge. Ils définissent l'*alterotopie* comme « *des espaces autres et « de l'autre » [...] des espaces construits et partagés « avec les autres » ».*

En plus de la dimension politique du *contre-espace*, Hugues Bazin, dans sa définition du tiers espace s'appuie sur le *tiers paysage* de Gilles Clément et sur l'idée de *tiers-lieu*. À travers le *tiers paysage*, c'est-à-dire « *l'ensemble des lieux délaissés par l'homme* ¹⁴³ », on retrouve l'idée de disponibilité évoquée précédemment. Réserve de biodiversité, « *le tiers paysage se positionne comme un territoire refuge, situation passive, et comme le lieu de l'invention possible, situation active.* ¹⁴⁴ » En ce qui concerne le *tiers-lieu*, il s'agit d'un lieu de sociabilité et de convivialité, un espace qui permet les rencontres et qui reste ouvert à la nouveauté, un *home-away-from-home* commun et partagé¹⁴⁵. Ainsi, la place laissée à la diversité (y compris au sens de biodiversité) est importante au sein du tiers-espace.

¹³⁹ Hugues Bazin, « Les figures du tiers espace : contre-espace, tiers paysage, tiers lieu », <http://recherche-action.fr/hugues-bazin/2013/10/25/les-figures-du-tiers-espace-contre-espace-tiers-paysage-tiers-lieu/>, 2013, p 1

¹⁴⁰ Hugues Bazin, *Ibid.*, p 3

¹⁴¹ Petcou Constantin et Petrescu Doina, *Op. Cit.*, 2005, p 85-86

¹⁴² Constantin Petcou et Doina Petrescu, « Agir l'espace, notes transversales, observations de terrain et questions concrètes pour chacun de nous », *Multitudes*, n° 31, 2008, p 106

¹⁴³ Gilles Clément, *Op. Cit.*, p 13

¹⁴⁴ *Ibid.*, p 29

¹⁴⁵ Pour en savoir plus sur le tiers-lieu tel qu'il se définit dans la sociologie urbaine américaine, j'invite à consulter l'ouvrage de Ray Oldenburg, *The great good place* (1989). Aujourd'hui, c'est notamment autour du

Cette dimension socialisante, basée sur le croisement et la convivialité, c'est notamment ce qui anime Enrick lorsqu'il initie le jardin partagé sur le toit du parking de la Villeneuve. Étant donné qu'il possède déjà un jardin où il cultive des légumes, sa motivation ici n'est pas d'ordre alimentaire. Il nous dévoile que le jardin : « *c'était plus pour faire quelque chose sur le quartier, avoir un lieu convivial.* » Jardiner apparaît donc comme un espace-temps d'ouverture, de rencontre avec l'autre. Pour JB, le fait que Terre cyclée soit ouvert sur l'espace public le rend accessible, ce qui « *permet de rencontrer les gens, de discuter* ».

C'est également cette idée de la convivialité et de la rencontre que Guy met en avant dans sa pratique du jardin. « *C'est important les jardins en ville au niveau social. J'étais à la campagne avant, je me suis mis secrétaire pour faire avancer les choses. La parcelle, j'en ai fait une pour m'occuper, mais j'aime autant m'occuper des autres. Je suis en train de voir pour organiser un vide-grenier pour le mois de septembre, ça fait des sous dans la caisse. Sinon, j'arrive là, je fais mon tour, je discute un peu avec tout le monde.* » (Guy, Jardins de Maurice)

Ainsi, il semble que le jardin soit un espace permettant à l'individu la rencontre, le *faire* et l'*habiter* avec l'autre et qui, par là même, participe de la socialisation. Pour Pierre Le Quéau, le groupe intermédiaire « *est le lieu où s'expérimente, sur un mode sensible, une vie collective qui doit permettre au sujet de prendre conscience des enjeux et des modalités de la société.*¹⁴⁶ » Il s'agit d' « *un pont entre l'individu et la société globale*¹⁴⁷ », c'est-à-dire un espace de médiation entre soi, autrui et le monde¹⁴⁸. En s'inspirant de Durkheim, on pourrait alors potentiellement considérer les jardins comme des « *groupes secondaires* » spatialisés¹⁴⁹. Les espaces intermédiaires, nous l'avons évoqué, peuvent être des espaces de médiation entre l'individu et la société, entre le chez-soi et la ville. Espaces *autres*, espaces *avec* les autres. Toutefois, au sein des jardins, l'hétérotopie tend à être plus une potentialité qu'une finalité.

concept de tiers-lieu que se développent les espaces de *coworking* et les *fablab* ou que se transforment les bibliothèques.

¹⁴⁶ Pierre Le Quéau, « Le groupe intermédiaire comme lieu de l'expérimentation », *Informations sociales* n°83, 2000, p 120

¹⁴⁷ *Ibid.*, p 125

¹⁴⁸ On peut ici faire un lien avec la notion d'habiter telle qu'elle apparaît chez Martin Heidegger « *être présent au monde et à autrui* », cité dans Thierry Paquot, *Op. Cit.*, 2007, p 13

¹⁴⁹ « *Une société composée d'une poussière infinie d'individu inorganisés, qu'un Etat hypertrophié s'efforce d'enserrer et de retenir, constitue une véritable monstruosité sociologique[...] Une nation ne peut se maintenir que si, entre l'Etat et les particuliers, s'intercale toute une série de groupes secondaires qui soient assez proches des individus pour les attirer fortement dans leur sphère d'action et les entraîner ainsi dans le torrent général de la vie sociale.* » in Emile Durkheim, *De la division du travail social*, 1986 (1893), p XXXIII.

En effet, l'espace partagé du jardin laisse entrevoir certaines limites quant au projet collectif. Par ailleurs, la dynamique interstitielle des jardins peut nous amener à réfléchir à la question de l'espace public. Plus précisément, c'est plutôt la dimension du *commun*, telle qu'elle se donne à voir, ou non, dans l'expérience des jardins partagés, qu'il s'agira d'interroger.

2. Les jardins partagés : espaces *en commun* ou espaces *du commun* ?

La question du commun est apparue en filigrane, à plusieurs reprises, tout au long de ce travail. En tant qu'espace partagé avec d'autres jardiniers, le jardin est un espace commun. Ici, ce que nous allons interroger c'est la possibilité, au-delà de l'espace commun, de concevoir les jardins comme des *espaces du commun*.

a) Les limites du collectif

Comme toute expérience collective, des limites peuvent apparaître au sein des jardins. Ces limites peuvent être de l'ordre de conflits d'usage, de non-respect des règles collectives, d'un manque d'implication ou de participation dans les tâches collectives. Parfois c'est une posture tenant plus d'une logique de « consommation » qui se laisse voir. Des tensions peuvent également apparaître en raison de logiques individualisantes et privatisantes, ce qui peut donner lieu à des débordements.

À plusieurs reprises, il nous a été permis d'entendre que des actes contraires au règlement intérieur ou aux règles collectivement établies se produisaient. Par exemple, il peut arriver que les règles de la culture biologique, notamment la non-utilisation de produits phytosanitaires chimiques, ne soient pas respectées, volontairement ou accidentellement, en raison d'une méconnaissance des produits ou d'une mauvaise lecture des étiquettes.

« Au départ on a fait un règlement intérieur que les gens ont signé, lu et approuvé, mais c'est pas toujours respecté. Y'en a qui pensent pas toujours bio, qui vont pas respecter au maximum tout ce qui est bio : pas de pesticide, pas d'insecticide, pas d'engrais chimique. Y'en a qui ont triché un peu. » (Guy, Jardins de Maurice)

Au jardin de la Piste, des jardiniers sont venus en voiture – alors que le quartier est piéton et que le jardin est situé dans un parc. D'autres sont allés chercher de la terre dans le parc, bien

qu'il existe un risque de pollution, un important chantier de dépollution ayant été mis en œuvre avant l'aménagement des parcelles. « *Y'a même des gens qui vont chercher de la terre sous les arbres. [...] Si tout le monde va prendre de la terre dans le parc pour l'amener dans le jardin, si tout le monde se met à faire ça, ce sera quoi ? Et surtout si c'est pollué ! [...] Et ils étaient venus avec leur voiture et puis une remorque. C'est interdit de venir avec la voiture. [...] J'ai l'impression que les gens qui font ça, pensent que c'est à leur disposition qu'ils peuvent faire n'importe quoi.* » (Ginette, Jardin de la Piste)

Au jardin de La Poya, c'est notamment l'utilisation d'un motoculteur ainsi que l'utilisation d'un tuyau d'arrosage – tous deux interdits par le règlement des jardins – qui ont été dénoncées de manière détournée. À ce titre, Eric regrette qu'aucun témoignage ne soit fait directement auprès de l'association. Par exemple, lorsqu'un jardinier, pour manifester son mécontentement, a affiché une étiquette provenant d'un emballage de granulés anti-limaces non « bio », il n'a pas précisé son identité. Ainsi l'association n'a jamais su qui était le dénonciateur, ni l'accusé. De cette manière, il n'a pas été possible de savoir s'il s'agissait d'une erreur ou d'un acte volontaire.

« *Mais tout ça c'est des on-dit, des rumeurs. [...] Du coup on fait des rappels à l'ordre. Je n'ai pas non plus envie de faire la police.* » (Eric, Jardin de La Poya)

Eric, en tant que président de l'association des éco-jardiniers, tout comme Guy, secrétaire de l'association des jardins de Maurice, nous expliquent l'obligation pour leurs associations, bien que n'en ayant pas envie, de faire des rappels du règlement, mais aussi de cadrer les débordements. Parfois, c'est la question des « horaires » des jardiniers qui peut poser problème. Aux jardins de Maurice, des voisins se sont plaints de bruits tard le soir ou tôt le matin. « *On essaie de calmer aussi les gens parce qu'ils ont tendance à faire un peu du bruit le soir, ils viennent pas forcément jardiner, mais ils font un barbecue, ils discutent. [...] C'est moi qui ai mis des panneaux à l'entrée : interdit de faire du bruit entre 22h et 8h, parce qu'il paraît qu'il y en a un à 5h du matin qui s'amuse à faire marcher la pompe. Les voisins n'étaient pas contents. Donc là on essaie de mettre un holà.* » (Guy, Jardins de Maurice)

Pour Ginette, c'est le manque de connaissances des jardiniers qui peut être vecteur de mauvais usages. « *J'pensais que tous les gens qui avaient pris un jardin s'y connaissaient en jardin. Et on nous donnait des conseils, qu'il fallait être solidaire, qu'il fallait se partager,*

qu'il fallait avoir de la convivialité. J'disais « mais qu'est-ce qu'ils nous racontent ». En principe les jardiniers ils ont cet esprit-là, on échange des plantes... Mais je me suis rendue compte que y'a beaucoup de personnes qui n'y connaissent pas grand-chose. » (Ginette, Jardin de la Piste)

C'est notamment autour du compost que les problèmes se rencontrent. Eric explique qu'au jardin de La Poya, les jardiniers ne sont pas encore totalement au fait du procédé, alors les éléments sont rarement coupés avant d'être insérés dans le composteur. C'est également le cas aux jardins de Maurice et de la Piste.

« Là le compost il est pas mal. Il y a une personne qui s'en occupe, qui est référente compost. Pour l'instant ça va, mais d'un autre côté, y'a des composts là-bas où on a retrouvé des courgettes entières ou des trucs qui étaient pas coupés. Du coup, on a fait un endroit pour les déchets verts. Mais bon c'est pareil on y retrouve du plastique, des cartons. Vous ouvrez les poubelles, il y a du verre, du plastique, du carton. C'est pareil, faudrait mettre une étiquette à chaque fois, faire une formation. Si c'est pour avoir un gardien derrière à chaque fois, c'est pas la peine. » (Guy, Jardins de Maurice)

« Il y avait un espace qui était dédié au compost et seulement les gens ! Pour eux le compost je suppose que c'est la poubelle. Donc ils ont pris leur brouette, ils ont ratissé le jardin, ils ont ramassé les cailloux, les bouts de bois, ils ont mis tout dans cet endroit. Les cailloux, ça se composte très mal ! » (Ginette, Jardin de la Piste)

À Marliave, le compost aussi est soumis à des dysfonctionnements, mais Norig ne pense pas que cela soit du fait des jardiniers. *« Dans notre compost, on retrouve parfois des déchets qui n'ont rien à y faire, comme des tests de grossesse. Alors c'est peut-être des gens qui en veulent à des jardiniers présents, des histoires des conflits précédents. Je sais pas. Mais quand même, alors qu'il est derrière le grillage, on retrouve des trucs... » (Norig, Jardin de Marliave)*

Les limites du collectif sont aussi à chercher du côté du déficit du lien qui permet de *faire collectif*. Cela peut se donner à voir notamment dans les cas où certaines inimitiés entre participants apparaîtront comme des obstacles à la constitution du collectif, voire même à l'organisation pratique des jardins. Chez les éco-jardiniers de La Poya par exemple, des

conflits de voisinage de parcelles ont conduit les responsables de l'association à intervenir. Il a été décidé de déménager les parcelles afin d'éloigner les personnes : « *Il y a eu des conflits entre voisins de parcelles qu'on a dû séparer. [...] Tout le monde peut pas s'entendre avec tout le monde* » (Eric, Jardin de La Poya)

À un autre niveau, c'est aussi un manque d'implication des jardiniers qui peut parfois se deviner. Il peut s'avérer difficile de *faire du collectif*. Certaines personnes ne viennent que pour entretenir leur parcelle et ne participent « *ni aux formations, ni à l'assemblée générale, ni aux moments festifs* » et ne viennent « *Ni même récupérer leur pot de miel.*¹⁵⁰ » (Eric, Jardin de La Poya) Guy est tracassé par ce manque d'implication au-delà de la parcelle individuelle¹⁵¹. Le sujet revient fréquemment dans ses propos.

« *C'est une association. Après c'est vrai que pour gérer c'est pas toujours évident. Comme dans toutes les associations, c'est toujours les mêmes qui participent. Il y en a qui sont là pour avoir leur parcelle et c'est tout. C'est ce qu'on regrette un peu. [...] Maintenant la structure est bien en place, il reste quelques petits trucs à régler. Au niveau du collectif, on aimerait que ça participe un petit peu plus, au moins sur les chantiers. [...] Ce que je regrette le plus c'est le manque de motivation au niveau formation, au niveau collectif. On a fait des séances de compostage, il y a quelqu'un qui est venu de la Métro pour nous montrer comment il fallait composter, il n'y avait pas beaucoup de monde. [...] Je reviens sur le collectif, mais ce que je regrette, c'est que les gens, ils s'occupent de leur parcelle, mais ce qu'il y a autour, ils regardent pas trop. Ils vont pas arroser par exemple un arbre qui est en train de sécher. Y'en a qui le font, je dis pas que c'est tout le monde.* » (Guy, Jardins de Maurice)

Bien qu'il s'agisse de jardins « partagés », des formes d'appropriations-privatisations peuvent y émerger. Au jardin de La Poya, un jardinier a écrit son nom au marqueur sur son casier. Par cet acte, c'est d'une désignation de la propriété dont il est question. Pourtant, sa place dans le collectif n'est pas définitive et il partage ce casier avec d'autres jardiniers. S'il part, l'inscription devra être effacée. Au jardin de l'Arlequin, c'est notamment l'inscription « Privé » que l'on peut lire sur l'une des jardinières, pourtant partagée par plusieurs jardiniers. Entre deux visites, on peut s'apercevoir que l'espace du toit a même été divisé en deux, séparé

¹⁵⁰ Chaque année, les jardiniers reçoivent chacun un pot de miel issu de la récolte de la ruche de l'association.

¹⁵¹ Cf. le texte affiché aux Jardins de Maurice pour rappeler le caractère collectif du jardin, en annexe n°7.

par un filet de chantier en plastique. Au jardin de la Piste, un jardinier a accaparé un plant de laurier, initialement destiné à une parcelle collective.

« Peut-être que quelqu'un s'est approprié un endroit en disant « c'est à moi ». J'ai vu ça aussi au jardin... Donc on nous a apporté quelques plantes, chaque personne pouvait avoir 3 plantes, ils avaient fait des paquets de 3 plantes pour les personnes qui étaient pas là ce jour-là et il restait des plants... Y'avait trois lauriers sauce et il a été dit « on les mettra dans la parcelle qui est commune » et y'a ce voisin, il avait pris un laurier dans son terrain... »
(Ginette, jardin de la Piste)

Nous pouvons aussi retrouver cette logique individualisante, au sein des jardins de Maurice, où certains n'ont pas hésité à agrandir leur parcelle. *« Au niveau des parcelles, y'en a qui se sont agrandis, qui ont triché. Parce qu'on avait délimité des parcelles collectives pour que les gens puissent travailler ensemble, et les gens ils ont raboté sur les parcelles collectives, et elles existent pratiquement plus. On a mis le holà. Du coup on a fait payer un peu plus ceux qui avaient empiété sur le terrain, on laisse passer la récolte et à la fin de la saison on va retracer, on va récupérer les parcelles. [...] Il y a eu de la triche. »* (Guy, Jardin de Maurice)

Ces manifestations du privé au cœur des jardins impliquent de poser la question du caractère public, ou non, du jardin partagé. Mais s'il s'agit d'un espace public, qui en est le garant ?

b) Le jardin, un espace public ?

« Je trouve ça super qu'il y ait des initiatives individuelles et à la marge, mais il faut aussi qu'elles soient faites dans un respect de... du bien public quelque part ». (Lucille Lheureux, adjointe espace public et nature en ville, Ville de Grenoble).

Nous allons interroger ici la dimension publique telle qu'elle peut être mise en question par l'expérience des jardins partagés. En France, c'est l'institution publique qui en est garante. Il semble opportun ici de se demander si les jardins partagés, parce qu'investis, animés et gérés – totalement ou en partie – par un collectif jardinier peuvent, cependant, être considérés comme des espaces publics. Pour envisager une éventuelle réponse à cette question, il convient tout d'abord de définir l'espace public. En premier lieu, un espace public est un espace que l'on souhaite ouvert, un espace qui permettrait la rencontre et le lien social. Pour

Thierry Paquot, « ces espaces publics [...] mettent en relation, du moins potentiellement, des gens, qui s'y croisent, s'évitent, se frottent, se saluent, conversent, font connaissance, se quittent, s'ignorent, se heurtent, s'agressent, etc. Ils remplissent une fonction essentielle de la vie collective : la communication. Ils facilitent l'urbanité élémentaire et reçoivent, comme un don anonyme et sans réciprocité attendue, l'altérité. C'est dans les espaces publics que le soi éprouve l'autre. Ces dans ces espaces dits publics que chacun perçoit dans l'étrangeté de l'autre la garantie de sa propre différence.¹⁵² »

Ainsi, c'est d'abord la question de l'ouverture des jardins qui se pose, ouverture physique de l'espace jardiné – par l'absence ou la présence de clôture – et ouverture du collectif. Si les jardins de l'Arlequin et de Terre cyclée sont ouverts sur l'espace public et donc accessibles à tout un chacun, à n'importe quel moment, les jardins de Maurice, de la Poya, de la Piste et de Marliave sont clôturés. Dans ces derniers, les portillons d'accès sont également verrouillés : l'ouverture se faisant grâce à une clef ou un code d'accès que possèdent les jardiniers. On peut dès lors s'interroger sur les modalités d'ouverture au public.

Pour la Ville de Fontaine, les jardins doivent être ouverts à tout le monde. Ainsi, le jardin est ouvert dès qu'un jardinier est présent : « Il y a un devoir du jardinier d'accueillir le visiteur, lui expliquer etc. [...] N'importe qui peut y rentrer s'y balader, en profiter. C'était un petit peu pour répondre à la demande de la collectivité. » (Marie-Stéphanie Dechaume, Ville de Fontaine)

Norig nous explique qu'au jardin de Marliave, les règles à ce sujet ne sont pas claires. Certains jardiniers laissent le portail ouvert, d'autres, au contraire, vont le maintenir fermé. Ce sont également les modalités d'entrée dans le collectif de jardiniers qui ne sont pas non plus énoncées clairement.

« Il y a beaucoup de gens qui passent, qui demandent comment on fait pour s'inscrire... Alors concrètement, il n'y a pas de cahier de liaison. On peut pas prendre les coordonnées des gens, puis même si on les prenait, je sais pas ce qu'on en ferait en fait parce que la politique c'est un peu de dire : on n'ouvre pas aux gens et on ferme la porte du jardin quand on y est... enfin c'est pas écrit ça, mais dans le fonctionnement, j'ai remarqué que les plus

¹⁵² Thierry Paquot, *L'espace public*, 2009, p 7

anciens font comme ça. Moi quand j'y suis, je laisse ouvert et quand les gens veulent venir voir et visiter, c'est avec plaisir que je leur explique. On est sur un espace public, c'est normal. Même ça fait partie du sens du projet, je trouve, que d'expliquer le jardinage à des enfants, à des urbains... Et ça c'est pas forcément partagé par les anciens, voire même faut fermer, faut pas que les gens cherchent à venir. C'est un peu ça les directives qu'on nous a données, aux nouveaux. Et ça moi ça me dérange. [...] Faut qu'on se mette d'accord sur un règlement, sur comment on accueille les nouveaux, comment on fait face au public, parce que du coup y'en a qui ouvrent la porte et y'en a qui la ferment, faut qu'on se mette d'accord. Si y'a des demandes, faut qu'on ait une liste d'attente. » (Norig, Jardin de Marliave)

À travers les propos de Norig, une nouvelle idée apparaît, celle du jardin comme un espace qui peut s'ouvrir au-delà du collectif de jardiniers ; un jardin qui en tant qu'espace public peut accueillir, par exemple, des temps festifs qui ne soient pas réservés aux seuls jardiniers, mais bien à l'ensemble du quartier. Ainsi, potentiellement, le jardin peut accueillir d'autres usages que le jardinage et, par cela, d'autres usagers.

« Faut s'assurer que les gens en fassent pas un usage privatif, que ça reste ouvert, avec des règles quand même parce que tu vas pas ouvrir à un gamin tout seul sans ses parents, parce qu'on sait jamais, il peut se faire mal avec un outil qui traîne et tout. Faut être vigilant, mais je trouve que oui, on est sur un espace public même s'il a un usage dédié à un jardin partagé, c'est public. On peut même faire des fêtes pour ouvrir au public, j'avais imaginé ça un peu. » (Norig, Jardin de Marliave)

Ce que craint la collectivité c'est justement la privatisation d'un espace public au profit de quelques-uns, car elle se doit d'en garantir la publicité, au nom de l'intérêt général : *« La crainte de la Ville c'était de privatiser ces jardins, pour cette association-là en gros. Le biais qu'on peut avoir dans certaines associations, c'est qu'au final y'a une liste d'attente qui dure... et on arrive jamais à avoir son jardin. » (Marie-Stéphanie Dechaume, Ville de Fontaine)*

Pour prévenir ce risque, une clause du règlement intérieur des jardins fontainois – qui fait partie des conditions de la convention avec la Ville –, prévoit que l'attribution d'une parcelle à un jardinier est accordée pour une durée d'un an, renouvelable de manière tacite pendant cinq ans. Au jardin de la Piste, le fonctionnement est le même, pour quatre ans. Pour la collectivité, cela garantit le caractère public des jardins en assurant un roulement des

jardiniers tout en permettant une attente raisonnable pour les personnes inscrites sur la liste d'attente¹⁵³.

« Pour s'assurer que ce soit pas privatisé, réservé à un certain nombre de personnes, on a dans le règlement intérieur on a mis une clause où en fait les habitants ont une parcelle pour un an renouvelable tacitement pour cinq ans. Au bout de cinq ans, on remet la parcelle en jeu. C'est ce qu'on avait vu avec le groupe de travail. Comment on s'assure que l'attente dure pas trop longtemps ? Qu'il y ait un roulement qui se fasse. Ça a été beaucoup discuté parce que ça peut paraître très court [...] » (Marie-Stéphanie Dechaume, Ville de Fontaine)

Ce qui apparaît clairement dans ces pages, c'est que les jardins partagés – ou du moins ceux qui ont été observés – témoignent d'une certaine tension entre ce qui relève du privé et du public. Par rapport à ce constat, la collectivité, parce qu'elle s'en estime garante, se considère « propriétaire », en quelque sorte, de l'espace public.

« La Ville elle a acheté, c'est un gros investissement pour la Ville, mais maintenant ben c'est leur jardin, des fois ils oublient même un petit peu que c'est la Ville et des fois je leur dis « Vous auriez pu demander pour faire ci ou ça », ça reste quand même un bâtiment public, qui appartient à la Ville. Des fois j'ai dû recadrer un petit peu en disant « c'est pas qu'on va être contre ce que vous venez de faire, mais tenez-nous au courant avant que vous le fassiez ». [...] On a à peu près les mêmes relations qu'avec un locataire et un propriétaire [...] « Tenez nous au courant si vous faites des petits travaux d'aménagement » » (Marie-Stéphanie Dechaume, Ville de Fontaine)

« Les collectivités elles ont la responsabilité de laisser des territoires comme ça en autogestion par contre elles sont quand même un minimum garante du bon fonctionnement, s'il y a des dérives etc. » (Perrine Tauleigne, Maison de l'habitant, Centre ressources GUSP)

Toutefois, il y a certaines situations où, à trop vouloir garantir la dimension publique, les collectivités risquent d'agir comme des freins aux initiatives habitantes. À ce titre, les jardins partagés s'inscrivent dans des débats plus larges, à savoir la participation citoyenne et

¹⁵³ A titre de comparaison, pour obtenir une parcelle dans les jardins familiaux de Saint Martin d'Hères, le délai d'attente est de 10 ans. Cf. <http://www.ville-st-martin-dheres.fr>

l'appropriation du territoire. Pour Lénéïg Grard de l'association Brin d'grélinette, il est important que les Mairies, pour qu'elles valorisent au mieux l'outil jardin, « *accept[e]nt d'être bousculées, [...] que ça vienne faire bouger un peu leur fonctionnement. On vient toucher au fait que c'est pas eux qui vont tout maîtriser. Tout d'un coup, il y a un espace qui est tenu par des gens et ça en France c'est dur, c'est compliqué, la maîtrise des choses, de l'espace public, c'est ouh ! On se heurte à un truc un peu ... Ouais, y'a des pays où c'est un peu moins compliqué parce que y'a moins cette maîtrise-là, parce que c'est beaucoup plus simple de dire « ben ok c'est les gens en bas de chez eux qui vont gérer l'espace vert-là ». En France, on se heurte à la propriété, à la question de l'espace public. »*

À titre anecdotique, cela s'est concrètement donné à voir dans une déconvenue que l'association a vécue, quelques années auparavant. L'association souhaitait installer un composteur de quartier, à proximité des locaux où étaient hébergés ses bureaux, à Grenoble. Bien qu'elle soit spécialisée sur les questions de l'agriculture urbaine, professionnellement, l'association ne travaille pas sur ce secteur de la ville de Grenoble. Lorsqu'elle demande l'autorisation de mettre un compost dans l'espace public, l'association se heurte à un refus de la part de la collectivité : « *Beng ! On s'est fait retoquer ! Pas touche à l'espace public, pas d'appropriation privée de l'espace public !* » (Lénéïg Grard, association Brin d'grélinette)

Cette réflexion sur le caractère potentiellement public du jardin partagé peut être complétée par un autre constat concernant ce que l'on nomme le « voisinage ». Dans son travail sur les lieux culturels intermédiaires, Julien Joanny a mis en avant à quel point le rapport aux voisins pouvait être complexe. Il évoque même la « *stigmatisation initiale* » dont sont victimes ces expériences¹⁵⁴. On pourrait imaginer que l'activité jardinière soit mieux perçue que les formes culturelles de ces lieux ; ce n'est pas toujours le cas. En effet, les jardins se heurtent parfois au rejet des habitants riverains. Au début les voisins du jardin de La Poya – hameau où règne la tranquillité – n'étaient pas très ouverts à l'idée que des jardins partagés soient aménagés là, car ils craignaient des nuisances. Norig a vécu une situation difficile, lorsqu'elle travaillait à la mise en place d'un jardin partagé, dans une précédente expérience professionnelle. Pour Guy, c'est plutôt le scepticisme de certains voisins qu'il va s'agir de défier.

¹⁵⁴ Julien Joanny, *op. cit.*, 2012, p 401-412

« *Moi ce que je crains le plus, c'est les réactions des habitants. Parce que t'as des habitants qui ont envie, mais t'as des habitants qui craignent aussi ces projets-là. Pour m'y être frottée, pour avoir eu des menaces par téléphone quand je bossais à la régie de quartier quand on faisait de la sensibilisation. Ils craignaient que ce soit le bazar en bas de chez eux.* » (Norig, Jardin de Marliave)

« *Les voisins étaient un peu sceptiques. Quand ils ont vu les clôtures, ils se sont dit que ça n'allait pas tenir. Pour l'instant, ça va. [...] Si ça marche, ça fera taire les détracteurs. Ils disaient que ça marcherait pas, que les gosses... qu'il y aurait des voleurs, que la palissade, ça allait pas tenir, qu'ils allaient tout saccager... On verra bien.* » (Guy, Jardins de Maurice)

Dans les deux cas, c'est la mise en œuvre concrète des jardins et leur (relatif) bon fonctionnement qui ont permis d'apaiser les éventuelles tensions et, surtout, de faire la preuve – par l'épreuve – que de telles initiatives peuvent donner lieu à certaines réussites. Qui plus est, de telles expériences permettent de montrer aux habitants, même quand ils sont a priori réfractaires, qu'il est possible de mettre en question l'espace public tout en le rendant partageable. En extrapolant, et en suivant là Michel Agier, il est possible d'apercevoir ici une dimension politique : « *fondées pour rassembler, relier, rapprocher les personnes et ainsi réduire les coûts des interactions et du travail, [les villes] entretiennent le désir de moments de communauté, mais elles placent cependant la plus grande part de notre existence dans des cadres impersonnels, des systèmes de protection, des organisations solitaires et narcissiques. Toute communauté, toute mise en commun, se place ainsi du côté de la résistance à cet ordre urbain de la solitude et de la négation du monde commun.*¹⁵⁵ » D'ailleurs, pour Thierry Paquot, « *le choix pour des lieux urbains ouverts et accueillants est un acte politique. Ni plus ni moins.*¹⁵⁶ »

Toutefois, cette perspective ne permet pas forcément de répondre à la question de la dimension publique de ces jardins. Si l'ouverture publique – ou l'ouverture au public – peut être envisagée comme une exigence, qu'il s'agit de garantir, le fait d'envisager a priori ces jardins comme des espaces publics risque d'occulter un point important. Ces jardins sont des

¹⁵⁵ Michel Agier, « La ville, la rue et le commencement de la politique », *Esquisses d'une anthropologie de la ville, Lieux, situations, mouvements*, 2009, p125

¹⁵⁶ Thierry Paquot, *Op. Cit.*, 2009, p 105

espaces de construction quotidienne du collectif, et nous avons noté que cela pouvait être compliqué. D'ailleurs, on peut imaginer qu'un collectif de jardiniers témoignant de liens solides est plus capable d'intégrer de nouveaux arrivants et de s'ouvrir au public qu'un groupe marqué par les conflits interpersonnels et les problèmes d'organisation. Pour se tisser, le lien à la base du collectif doit supposer des possibilités d'inscription, d'appropriation. Or, la volonté normative de rendre l'espace public partagé simultanément par tous, fait qu'il ne devient celui de personne et qu'il ne peut être le lieu de l'appropriation.

Il y a une piste de réflexion dans cette idée de *commun* évoquée par Michel Agier. Nous avons considéré précédemment le jardin en tant qu'espace intermédiaire. Nous avons à ce titre évoqué l'image du « rez-de-chaussée de la ville ». Ce peut être l'exemple des friches, mais cela est aussi vrai pour les jardins. Pour Pascal Nicolas-Le Strat, il s'agit d'« *un espace intermédiaire entre l'intimité d'une habitation et la globalité de la ville, à la fois le seuil d'un immeuble qui, une fois franchi, ouvre sur la multiplicité et la transversalité des rues, à la fois, également, une des parties communes, ni espace privé, ni espace public, mais effectivement une part de commun partagée par l'ensemble des résidents* ¹⁵⁷ ».

Parler de *commun* plutôt que de *public* va nous permettre de décaler notre regard et de sortir de la définition habituelle du *public*. Nous allons voir que le *commun*, à l'inverse du *public* qui lui est décrété, est quelque chose qui se construit, c'est un processus permanent.

c) Le commun en question

« *On est sur un truc d'intérêt collectif porté par les habitants* ». (Laurent Richard, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Fontaine)

Thierry Paquot peut nous aider à définir ce que *commun* veut dire. Il entend *commun* « *au sens où « commun » désigne ce qui nous engage les uns vis-à-vis des autres, et non pas ce que l'on partagerait.* ¹⁵⁸ » Ainsi, un espace *commun* n'est pas simplement un espace *partagé*. Pour poursuivre cette définition du commun, il apparaît, selon Pierre Dardot et Christian Laval que « *le terme de « commun » est particulièrement apte à désigner le principe politique d'une co-obligation pour tous ceux qui sont engagés dans une même activité. [...] Nous parlerons ici*

¹⁵⁷ Pascal Nicolas-Le Strat, *Op. Cit.*, 2007, p 18

¹⁵⁸ Thierry Paquot, *Op. Cit.*, 2009, p 110

d’agir commun pour désigner le fait que des hommes s’engagent ensemble dans une même tâche [...].¹⁵⁹ »

Dès lors, il est une distinction à établir entre espaces *en* commun – qui résultent du partage d’un même espace – et espaces *du* commun – qui tiennent d’un processus permanent de construction collective. Ce processus, Toni Negri et Judith Revel nous invitent d’une part à le lire à travers un prisme politique et d’autre part à l’inscrire dans l’espace urbain : « *Reprendre le commun, reconquérir non pas une chose, mais un processus constituant, c’est-à-dire aussi l’espace dans lequel il se donne – celui de la métropole. Tracer des diagonales dans l’espace rectiligne du contrôle : opposer des diagonales aux diagrammes, des interstices aux quadrillages, des mouvements aux positions, des devenirs aux identités, des multiplicités culturelles sans fin aux natures simples, des artefacts aux prétentions d’origine. [...] Si la démocratie moderne a été l’invention de la liberté, la démocratie radicale, aujourd’hui, veut être l’invention du commun.*¹⁶⁰ »

Le commun est à inventer en permanence. Il y a dans l’espace commun un possible qui est parfois une réalité dont sont susceptibles de témoigner les jardins partagés, celui de faciliter la multiplicité des usages plutôt qu’imposer une neutralisation de ces usages, dans un espace public de plus en plus contrôlé et normé. Pour JB, de Terre Cyclée, ce qui est important c’est de « *laisser la possibilité à plusieurs usages d’exister dans le même espace* ». Il est un peu hésitant face à la volonté de certains jardiniers d’agrandir l’espace cultivé. C’est notamment l’idée d’installer des bacs surélevés, accessibles aux personnes en fauteuil ou aux personnes âgées – notamment les résidents de la maison de retraite d’à côté – qui lui pose question. Ce « mobilier » urbain pourrait ne pas être accepté par les riverains et pourrait s’apparenter à une forme d’appropriation privée de cet espace qui se veut commun. « *Faudrait pas trop qu’on s’agrandisse... Jusqu’où peut-on aller avant de gêner ?* »

Par ailleurs, autour du jardin de Terre cyclée, c’est aussi une sorte de « mise en concurrence » des pratiques illégales qui est à l’œuvre. Le commun devient un espace de discussion sur la légitimité des pratiques qui ne sont pas censées prendre place à cet endroit. Pour l’anecdote, il faut savoir qu’une habitante se plaint du jardin. En effet, depuis que cette bande d’herbe est devenue cultivée, elle a dû changer ses habitudes, et doit désormais aller plus loin pour que

¹⁵⁹ Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun, Essai sur la révolution au XXI^{ème} siècle*, 2014, p 23

¹⁶⁰ Judith Revel et Antoni Negri, « Inventer le commun des hommes », *Multitudes*, n° 31, 2008, p 10

son chien fasse ses besoins. JB s'interroge : « *Qui est le plus à sa place en ville ? Le chien ou le jardin ? C'est vrai, on peut se le demander...* »

Ces *conflits*¹⁶¹ se donnent à voir au jardin de l'Arlequin. Aux premiers temps du jardin, il n'y avait pas d'accès à l'eau sur le silo, ils fonctionnaient avec des tonneaux remplis. À plusieurs reprises, quand les jardiniers arrivent, les tonneaux sont renversés. Un jour avec d'autres habitants ils surprennent des jeunes sur le fait. Les jardiniers et les jeunes tentent de s'expliquer. Ce qui est intéressant dans cet exemple c'est que les jeunes évoquent une privatisation de l'espace public: « *« Vous faites votre jardin, c'est un espace public pas privé » on leur a expliqué le projet, que eux aussi pouvaient venir, même si ils voulaient pas faire de jardin, ils pouvaient venir discuter, boire un coup tout ça, la seule chose c'est qu'il fallait laisser l'endroit propre parce que c'étaient nous habitants qu'on avait créé cet espace. D'abord, ils nous avaient remerciés de pas les avoir tapés et plusieurs fois où il a eu des gens qui sont venus prendre des légumes sans qu'ils aient vraiment le droit, c'est eux qui sont venus nous dire « y'a un m'sieur qui est venu, on lui a dit qu'il fallait pas, on lui a expliqué comment ça se passait »* ». (Enrick, Jardin de l'Arlequin)

À l'origine concurrents, jeunes et jardiniers vont devenir partenaires. « *« C'est pas à vous ici ! » [...] Ils squattaient, ils voulaient être tranquilles, et le fait qu'il y avait un peu de jalousie « vous, vous venez ici alors que nous, on était tranquilles et que ben nous on aurait pu aussi faire » et quand ils ont compris que c'était un espace pour eux, on a aussi monté des tables, des chaises, on a monté pas mal de choses, deux poubelles aussi [...], ils ont compris que c'était positif pour eux ben après ils nous aidaient, ils sont encore là [...] on a un projet lancé par eux, de faire un petit endroit skate park, on est en train de voir. »* (Enrick, Jardin de l'Arlequin)

« *Promeneuse ou jardinier, passant ou passionnée, ici on peut récolter ou jardiner, ou les deux si on veut* ». Ce petit texte, qui invite le passant, est fixé au panneau d'affichage qui surmonte la boîte aux lettres de Terre cyclée¹⁶². Ainsi, à Terre cyclée, tant l'espace du jardin

¹⁶¹ Pour Simmel, en tant qu' « action réciproque », le conflit a une fonction de socialisation. « *Si toute interaction entre les hommes est une socialisation, alors le conflit, qui est l'une des formes de socialisation les plus actives, qu'il est logiquement impossible de réduire à un seul élément, doit absolument être considéré comme une socialisation.* » in Georg Simmel, *Le conflit*, Circé Poche, 2003, p19

¹⁶² Cette petite installation fait écho au panneau d'information du *Ton, Steine, Gärten* de Berlin.

que sa pratique sont ouverts. Cette disponibilité se donne aussi à voir dans l'invitation à un apéritif partagé avec les jardiniers, également affichée. « *Terre cyclée, c'est quoi ? Un jardin public et collectif où l'on peut librement récolter, discuter, jardiner, regarder... Un espace qui appartient à toutes et tous et que nous soignons ensemble* ». Le *commun* est propice aux échanges et à la participation. C'est par son ouverture sur l'espace public et son ouverture à tous que Terre cyclée peut se constituer en un espace du commun.

Hugues Bazin nous parle de « *la production de l'espace par le bas « au rez-de-chaussée de la ville » [qui] accueill[e] une diversité capable de préserver un espace du commun. C'est-à-dire un espace qui n'est pas standardisé et stéréotypé selon des normes et des règles « d'en haut », mais qui s'aménage selon une maîtrise d'usage, un espace qui permet alors la construction d'une parole légitime, une parole en acte agissant sur les processus.*¹⁶³ »

Un jour, alors que JB jardine, une femme âgée passe et s'inquiète de ne pas voir le jardinier « habituel ». Une autre personne s'étonne que la Ville n'ait pas préparé le terrain pour les jardiniers, en observant un jardinier bêcher avec ardeur. D'autres font découvrir les fruits et légumes à leurs enfants ou petits-enfants. Les passants et habitants se sont habitués à la présence des jardiniers et il leur arrive fréquemment de discuter ensemble. À travers l'exemple de Terre cyclée, se donne à voir une manière de concevoir le jardin comme un espace de rencontre, de vie sociale, quitte à prendre le risque de l'étonnement et du frottement.

« *Ça se passe bien avec les habitants, ils viennent se servir. Mais ils ramassent les plants de salade avant même qu'ils ne poussent ! [...] Tout le monde est content. Le seul qui râle c'est le président de l'Union de quartier. [...] Les gens qui râlent, que ça dérange... au moins ils sont pas indifférents, ça veut dire qu'ils sont encore vivants. Ça leur fait quelque chose. [...] Y'en a ils savent pas qui on est, ils croient qu'on est de la ville. L'autre jour, un cycliste m'a demandé « Vous pouvez pas couper un peu la branche de cet arbre ? Ça me gêne quand je passe à vélo ! » » (JB, Terre cyclée)*

« *Ce qu'on cherche, c'est la mixité sociale, de créer un collectif d'habitants, de jardiniers, qu'il y en ait pour tout le monde.* » (Guy, Jardins de Maurice)

¹⁶³ Hugues Bazin, *Op. Cit.*, p 7

Ainsi, cet espace commun du jardin permet une mixité sociale et culturelle. Cela se voit notamment à travers les voisinages ou les croisements culturels, comme à Fontaine où selon le pays d'origine des jardiniers les légumes cultivés ne sont pas les mêmes et les manières de faire différentes. Lors de la visite des jardins de Maurice, Guy nous apprend ainsi que « *les bulgares, c'est les rois des piments et des poivrons.* »

« *Assez naturellement, y'a eu une bonne mixité, parce que du coup on n'a pas mis de critères, parce qu'on voulait pas qu'il y ait autant d'hommes que de femmes... On a rencontré tout le monde, y'a pas eu de critères et sur les jardins c'est assez bien représenté, on a aussi bien des jeunes que des vieux, des familles, que des retraités, on a toutes les cultures de Fontaine, aussi bien algérienne que turque que italienne, espagnole etc. et on voit qu'elles mettent pas les mêmes choses dans leur jardin donc c'est intéressant aussi, et puis toutes les catégories socioprofessionnelles. Et là le jardin c'est vraiment un bon outil d'animation, de lien avec les habitants, en termes de social c'est vraiment intéressant parce que on se rend compte que peu importe votre situation, que vous ayez un job ou pas, que vous soyez ingénieur ou n'importe quoi d'autre, au jardin tout le monde met ses bottes et a les mêmes problèmes, soit il va pas faire beau, soit il y aura trop de pluie, soit les doryphores, soit ceci... et on a tous envie d'avoir des belles tomates et du coup on oublie les différences, au jardin tout le monde a les mains dans la terre et les différences sont vraiment effacées. On est vraiment sur ce temps d'échange, de partage. [...] Au jardin on oublie d'où l'on vient et on n'hésite pas à aller vers l'autre « ouah, t'as des super belles tomates, comment t'as fait... ». Peut-être un peu moins avec ceux qui parlent pas très bien français, mais au final les personnes arrivent à se comprendre. » (Marie-Stéphanie Dechaume, Ville de Fontaine)*

Nous pouvons dès lors, à la manière d'Hugues Bazin, arriver à l'idée que « *[l]es tiers espaces sont aujourd'hui les nouveaux espaces du commun où peut se croiser une diversité tout en constituant une communauté de destin.*¹⁶⁴ » C'est Michel Agier qui va également nous permettre de rapprocher l'espace intermédiaire et l'espace du commun. Selon lui, il est nécessaire « *qu'il y ait un espace commun qui n'est pas l'espace privé et qui n'est pas non plus un espace étranger où [l'on se sent] éventuellement vulnérable, pas libre [...] et qui peut se créer temporairement.* » Les espaces communs seraient donc « *des espaces d'entre-deux,*

¹⁶⁴ Hugues Bazin, *Op. Cit.*, p 2

ni trop dedans, ni trop dehors. Cela revient à l'idée de rue, non pas au fait même de la rue, mais à l'idée de rue en tant qu'intermédiaire entre la très grande place anonyme et le foyer domestique.¹⁶⁵ »

Les jardins, en tant qu'espaces du faire, de l'expérimentation, du partage des connaissances, en tant qu'espaces où l'on s'engage ensemble et où l'on montre que c'est possible, peuvent être ces espaces où le commun s'invente. Ils peuvent devenir « *les champs communaux* » chers à Paul Virilio. « *Dans le village ancien, il y avait un champ communal et je retrouve le mot commun. Ce n'était pas l'agora ou le forum, mais c'était l'équivalent. Or j'ai envie de dire qu'il serait souhaitable que ces lieux deviennent des champs communaux, c'est-à-dire des lieux d'échange d'expérience des différents domaines, pas simplement de l'art et de la culture, mais dans d'autres domaines.¹⁶⁶ »*

À la manière de Pierre Dardot et Christian Laval, nous pouvons dire qu'« *il faut construire une politique du commun¹⁶⁷* ». À partir de là, se pose une question : qu'est-ce que le commun soulève par rapport à l'action publique ?

3. Le jardin au sein de l'action publique

Depuis leur apparition à la fin des années des années 90, le développement des jardins partagés s'est amplifié. Aujourd'hui, la question des jardins rencontre un certain enthousiasme tant de la part des habitants que de l'action publique. En nous appuyant sur les initiatives observées, nous pourrions interroger la manière dont les Villes se saisissent des enjeux relatifs aux jardins partagés et le cadre qu'elles mettent en place pour entourer l'émergence et l'existence de ces jardins. C'est également de la question de la transversalité au sein de l'action publique dont il sera question, en tant qu'elle peut permettre la prise en compte de l'habiter dans toutes ses dimensions.

¹⁶⁵ Michel Agier, *Op. Cit.*, p 137-138

¹⁶⁶ Paul Virilio, « Retrouver le temps, le territoire et les autres » in Fabrice Lextrait et Frédéric Kahn, *Nouveaux territoires de l'art*, Sujet/objet, Paris, 2005, p 85

¹⁶⁷ Cf. Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun, Essai sur la révolution au XXI^{ème} siècle*, 2014

a) Le cadre : entre « laisser-faire » et accompagnement

C'est la manière dont l'institution publique va venir encadrer les pratiques jardinières, et les initiatives qui en relèvent, qui va nous intéresser ici. Nous allons interroger les modalités d'existence d'un cadre de discussion et de négociation – engageant à la fois l'action publique et les habitants – qui permettrait le développement des pratiques habitantes tout en en garantissant le « bon déroulement ».

Paradoxalement, à l'heure où l'on incite les habitants à davantage de participation, il arrive que les initiatives se heurtent à l'institution qui n'autorise pas les pratiques qu'elle ne peut maîtriser. C'est ce qui se passe sur le Campus grenoblois où, suite à une procédure judiciaire intentée par l'Université, les Jardins d'Utopie sont invités à disparaître¹⁶⁸.

« C'est dommage de pas laisser cette spontanéité-là parce que les jardins d'Utopie, c'est génial, ils ont fait des trucs supers et ils ont rien demandé à personne et c'est tant mieux pour tout le monde en fait. » (Lénaïg Grard, association Brin d'grelinette)

De la même manière, des pratiques jardinières comme celles des *Incroyables Comestibles* peuvent parfois avoir une relation problématique avec les pouvoirs publics et prendre la forme d'une lutte. C'est notamment le cas à Roncq, dans le département du Nord, où les jardiniers se sont heurtés aux services municipaux. Ces derniers ont procédé à l'arrachage des plants et à l'enlèvement des bacs placés sur l'espace public. C'est par crainte du risque sanitaire, d'un empoisonnement – qui serait de la responsabilité de la commune – que la Ville a choisi une réponse pour le moins répressive, et ce sans discussion préalable. Les jardiniers n'ont pas pour autant baissé les bras. Pour amorcer une rencontre avec le Maire, ils lui ont offert un panier de fruits et légumes, pendant le pique-nique du 14 juillet¹⁶⁹. Ainsi, les raisons de sécurité et de normes sont souvent invoquées pour empêcher les initiatives habitantes dans l'espace public.

¹⁶⁸ Les Jardins d'Utopie sont nés du mouvement anti-CPE en 2006. Depuis, il s'agit d'un espace où s'expérimentent pratiques autogestionnaires et jardinières sur le campus. L'Université avait procédé à la destruction d'une parcelle en novembre 2011, vraisemblablement pour des raisons esthétiques. Deux ans plus tard, en octobre 2013, une procédure judiciaire est lancée. Expulsables à partir du 11 août 2014, les Jardins d'Utopie sont occupés depuis cette date. Cf. www.jardins-utopie.over-blog.com

¹⁶⁹ Cf. site internet www.incroyablescomestiblesroncquois.wordpress.com

Par exemple, un problème récurrent en ville est celui de la pollution des sols. C'est notamment dans le cas des jardins pirates que la pollution des sols vient se poser en problème. En effet, dans le cas de projets « autorisés » ou mis en œuvre par les Villes, s'il est prévu d'aménager le jardin sur un site pollué, soit le projet va se déplacer, comme cela a pu être le cas de l'initiative qui a vu naître le jardin de Marliave, soit la dépollution est systématique. D'autres solutions peuvent être envisagées. Par exemple, plutôt que d'interdire la pratique dans une zone où la terre est polluée, on peut peut-être envisager l'installation de bacs hors-sol.

On peut en effet imaginer que les collectivités choisissent d'apporter une réponse plus constructive, en discutant de la manière dont ce serait possible, c'est-à-dire de discuter de manière concertée sur la mise en place d'un cadre, plutôt que d'interdire la pratique. Il s'agirait de mettre en œuvre une politique du *laisser-faire*. Lucille Lheureux, adjointe à la Ville de Grenoble, estime, pour sa part, que les pratiques sauvages ne sont pas du ressort de la ville, tant que les jardiniers ne se mettent pas en danger.

« Pour moi si ça se passe comme ça dans la ville c'est parfait. Ça veut dire qu'on a réussi. Ça veut dire que les gens ils se disent l'alimentation je me pose la question, la végétalisation en ville c'est pas que des sapins et du gazon... Pour moi c'est tout gagné. Si y'a des espaces comme ça qui sont investis, c'est super. [...] Je trouve en fait que la Ville elle n'a pas à s'en mêler. C'est pas nos affaires. La seule chose qui pour moi est importante et qui va nous poser des questions, c'est qu'il faut pas que les gens ils s'empoisonnent, j'ai demandé des relevés de sols pour analyse des pollutions. [...] Tant que ça vit et que ça fonctionne et que y'a pas de plaintes parce que y'a pas de nuisances, c'est pas nos affaires. Nos affaires ça va être si c'est pollué, comment on fait quoi. En plus moi j'ai pas du tout souhaité savoir, les services ils me demandent « on sait pas qui c'est, pour tenir au courant... ». Mais voilà, moi je pense que c'est pas nos affaires. Je vais avoir un problème si c'est pollué. Comment je communique ? Est-ce que on interdit ? Parce que c'est vraiment une question de santé, on va pas laisser les gens s'empoisonner. C'est ce qui se fait pour l'implantation d'un jardin partagé, on vérifie le sol. » (Lucille Lheureux, adjointe espace public et nature en ville, Ville de Grenoble)

Pour ce qui est des jardins dans lesquels la Ville est partie prenante et dont elle met à disposition le terrain, en plus de la question de la pollution, d'autres problèmes peuvent se poser. Par exemple, tout ce qui concerne le bâti répond aux normes en vigueur dans la construction (matériaux agréés, normes de sécurité...). Ce cas de figure s'est posé à Fontaine.

Les jardiniers des Jardins de Maurice, bien que très motivés, n'ont pas pu participer à la construction de la « cabane ». Cependant, pour répondre à leur besoin de participer de leurs mains au chantier, ils ont pu planter les haies, les arbres et participer à la construction du bâtiment des toilettes sèches.

« Là, les jardiniers ont vraiment voulu davantage s'impliquer et mettre la main à la pâte sur la construction et tout ça. Ce qui fait que c'est eux qui ont planté les haies, qui ont planté les arbres fruitiers, ils ont fait plein de choses. Ils pouvaient pas participer à la construction du bâtiment parce que ça reste un bâtiment public euh et puis voilà, au niveau des règles de sécurité c'était un petit peu compliqué du coup c'est comme ça qu'on est arrivés à faire le choix que le bâtiment pour les toilettes sèches était pas intégré au bâtiment principal construit par l'architecte. C'est un bâtiment à part, en paille porteuse. [...] Cette technique-là ça a permis que les habitants puissent participer au chantier. » (Marie-Stéphanie Dechaume, Ville de Fontaine)

Le cadre que les Villes vont pouvoir mettre en place autour des pratiques jardinières, en général, concerne justement ce qui va permettre de *faire avec* les conditions. Pour cela, il doit s'agir d'un cadre qui doit rester « souple », c'est-à-dire qu'il doit être en mesure de s'adapter à chaque situation. L'exemple de Terre cyclée nous montre justement que les relations peuvent être « bonnes » entre les services des espaces verts et les pratiques sauvages. Dans ce cas, l'implantation du jardin n'a pas posé de problèmes aux jardiniers municipaux, car l'endroit n'était pas vraiment entretenu auparavant.

De son côté, Lénaïg Grard, en tant qu'animatrice jardin qui, avec son association, intervient sur l'ensemble de l'agglomération, considère que son travail est également d'encourager la génération spontanée d'espaces potagers et de faire, petit à petit, évoluer les cultures de travail des services municipaux.

« Si tu prends la voie verte¹⁷⁰, les agents techniques jouent le jeu, ils tondent autour et ouais ils savent très bien que c'est là. Y'a une culture qui a évolué autour de ça. Ça dépend sur qui on tombe mais j'ai l'impression que ça bouge. Nous par exemple dans le quartier, dans les endroits qu'on accompagne, [...] on fait remonter aussi ce genre d'idées avec les gens avec

¹⁷⁰ N.B : Terre Cyclée

qui on bosse on dit « ben avant que le jardin il ouvre, nous on va occuper de manière temporaire des endroits, comme ça, sur l'herbe », du coup [pour] les services techniques petit à petit ça enclenche une autre logique pour eux aussi. Aujourd'hui il y a une acceptation qui est beaucoup plus forte de ça. Villeneuve ça a suivi aussi. » (Lénaïg Grard, association Brin d'grelinette)

C'est bel et bien du cadre, qui évolue et s'adapte, qu'il est question ici. Il est possible en effet d'aménager des négociations avec la Ville. Par exemple, au jardin de l'Arlequin, on s'aperçoit que la Mairie, après avoir d'abord refusé la pratique, s'est adaptée à la situation. Bien que n'étant pas issu d'une concertation à l'origine, le jardin a finalement obtenu le droit d'exister, mais de manière provisoire. Le projet s'est adapté également au cadre et à la temporalité fixés par la municipalité, ce qui lui permet de bénéficier d'une certaine sûreté, pour un temps. Ainsi, à travers cette expérience, c'est la forme des jardins éphémères qui se donne à voir, jardins qui peuvent s'installer pour un temps, dans les disponibilités de la ville.

Dans le cas des jardins pirates, la collectivité peut ainsi décider de *laisser-faire* sans pour autant « contractualiser » avec les jardiniers. Pour les jardins issus d'une démarche de co-construction ou émanant des pouvoirs publics, c'est souvent la signature d'une convention¹⁷¹ qui vient régir les relations et obligations respectives de la collectivité et du collectif de jardiniers, « porté » ou regroupé dans une association. Là encore, le conventionnement n'exige pas pour autant la rigidité. Au contraire, la convention peut venir garantir l'autonomie du collectif de jardiniers, dans la gestion de l'espace jardiné, par rapport à la Ville.

La question qui se pose, finalement, c'est celle des modalités de prise en compte des pratiques jardinières. C'est notamment à travers cette logique qui *permet et laisse faire*, que la question de l'accompagnement entre en jeu. Lénaïg Grard nous met en garde lorsqu'elle dit qu'« *en France, on sait pas faire accompagner l'initiative des gens, on sait pas bien faire.* » En effet, en encadrant la pratique, en l'accompagnant, il ne s'agit cependant pas de se retrouver dans une forme figée et normative. Il n'y a ni recette ni modèle à imposer. Chaque projet de jardin

¹⁷¹ Cf. les conventions relatives aux jardins de La Poya et de Marliave, passées avec les Villes de Fontaine et Grenoble, en annexes n°8 et 9.

est spécifique et se trouve dans un contexte spécifique. L'idée qui émerge ici est qu'il est préférable d'accompagner les initiatives à partir d'elles-mêmes plutôt que de les labelliser¹⁷².

Les modalités de prise en compte des pratiques jardinières peuvent être très différentes d'une commune à une autre, d'une initiative à une autre. Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est que chaque situation implique sa propre solution, et que les situations sont multiples. Cette perspective, si elle est vraie pour les jardins, concerne les initiatives des habitants en général, c'est ce que rappelle Julie Slama, de la Confédération du Logement et du Cadre de Vie¹⁷³.

« Faut qu'on encourage... mais pas qu'on impose non plus. [...] Aujourd'hui on veut trop réfléchir à la place des gens et on laisse pas la place aux innovations, à ce que les gens peuvent proposer d'eux-mêmes. [...] Aujourd'hui dès qu'il y a une initiative qui marche on veut la reproduire parce qu'on dit « ça a marché une fois ça marchera cent fois », mais c'est pas vrai, parce que c'est de l'humain. [...] T'as plusieurs façons d'habiter et tu voudrais que tout à coup on arrive à être tous dans des cases, des robots, tout le monde fonctionnerait pareil, mais c'est pas vrai. Et arrêtons de croire que parce que ça a marché une fois, ça marchera cent fois... [...] Le jour où effectivement les villes, dans leurs dispositifs, au lieu d'imposer les choses, partiraient plus des sollicitations des habitants, ça aurait plus de sens. » (Julie Slama, secrétaire générale CLCV Isère)

On peut dès lors avancer la possibilité que les Villes fassent appel à l'initiative habitante et qu'elles incitent les pratiques habitantes. Il ne s'agit pas non plus pour les collectivités de « se décharger » de leur responsabilité de mise en œuvre des politiques publiques, mais bien de permettre aux habitants, en les accompagnant, en leur proposant un cadre qui leur permette de faire, d'exercer leur *droit à la ville* et ainsi permettre l'habiter.

¹⁷² La labellisation est une logique descendante et de centralisation. Nous avons pu noter que la vocation de l'espace intermédiaire était de permettre l'émergence : « *Comprenons que le tiers espace n'est pas une tentative de réunir sous un même énoncé des attitudes et des mouvements qui n'ont pas obligatoirement de liens ensemble. Il ne s'agit pas de projeter ses désirs dans une construction de la réalité ou de labéliser des initiatives disparates, mais de poser l'hypothèse que le tiers espace offre une grille de lecture pour comprendre les mouvements émergents, c'est-à-dire des mouvements qui s'inscrivent entre une forme instituante et instituée, autodidacte et académique, libre et codifiée.* » in Hugues Bazin, *Op. Cit.*, p 1

¹⁷³ Pour rappel, la CLCV est une association de défense des droits des locataires et plus généralement des consommateurs. Défendant une dynamique participative, la CLCV, pour ce qui relève du secteur du logement, permet la constitution de groupes d'habitants – souvent locataires de logements sociaux – qu'elle accompagne dans le montage de projets relatifs à leur cadre de vie ou dans la résolution de conflits, les opposant à leur bailleur, à la Ville, etc.

« Sur des lieux très denses, ça va vraiment être à la Ville de trouver des moyens de faire du jardinage. Et pour les endroits où on a vraiment des parcs et des jardins, des espaces très vastes, de pleine terre, l'idée c'est de rappeler aux gens que c'est possible de faire des jardins collectifs, qu'il faut que les gens ils les demandent. Mais je ne veux pas non plus me décharger sur les habitants, c'est pas pour dire si les habitants en demandent pas on le fera pas, c'est vraiment qu'il faut qu'on fasse passer l'info que c'est possible, mais après c'est vraiment à la Ville d'impulser [...] Les gens ils ont à charge de végétaliser sur les balcons, sur les pieds de façade, tous ces espaces qui sont des petits interstices qu'il y a partout, que les habitants vraiment ils se ressaisissent de ça. Ça pourra pas être la ville qui le fait. Mais dans les endroits où ça nécessite une intervention de la ville, qu'on creuse des fosses, qu'on autorise, qu'on le fasse quoi. À nous d'être force de propositions, mais la réalisation ça va pas être nous, ça peut pas être nous ». (Lucille Lheureux, adjointe espace public et nature en ville, Ville de Grenoble)

Se pose la question du « comment » d'un tel cadre. C'est la question que se pose Pierre Mahey : « Comment se responsabiliser sur l'action de sa commune si on ne se sent pas un lien d'appartenance, si on n'a pas de prise, de racines ? Un lien qui marche dans les deux sens, qui donne une identité, mais aussi qui permet de tirer l'institution jusqu'à la faire un peu bouger, jusqu'à ce qu'on puisse constater qu'on a de l'influence. ¹⁷⁴ » Dans son interrogation, il nous offre toutefois quelques pistes de réflexion. Il évoque une dynamique globale qui permet à l'habitant de s'inscrire dans son territoire et d'avoir prise sur celui-ci, à partir du moment où l'institution peut « bouger ».

C'est peut-être en effet la démarche de co-construction entre habitants et collectivité qui peut nous permettre de trouver « ce lien qui marche dans les deux sens ». Cette démarche conjointe, par le dialogue qu'elle instaure, permet aux habitants de participer concrètement à la vie locale, à la fabrique de la ville. Par les échanges réguliers qu'elle entraîne, elle établit une relation de confiance et une meilleure compréhension entre les habitants et les collectivités. En termes de gestion de projet, cela permet d'éviter un certain nombre de crispations et de déconvenues notamment au regard de la durée de mise en œuvre de projet. Si Ginette a eu « l'impression que ça durait des lustres », le projet du Jardin de la Piste, a mis deux ans avant d'aboutir, à l'instar des jardins fontainois. C'est également l'appropriation que

¹⁷⁴ Pierre Mahey, *Pour une culture de la participation*, ADELS, Paris, 2005, p 34-35

vont pouvoir en faire les habitants qui est facilitée ; les habitants connaissent les contraintes techniques des sites et connaissent les tenants et aboutissants des choix d'aménagement.

« Si c'était la Ville de son côté qui avait fait son projet tout seul, sans solliciter les habitants, les habitants ils auraient dit « c'est bon, deux ans, mais qu'est-ce que vous fichez quoi ! » [...] Tout ça, ça prend du temps et le fait de le partager assez en amont et de manière ouverte auprès des habitants, l'appropriation, d'une part, du projet se fait beaucoup mieux et puis surtout le fait que ça puisse prendre du temps c'est pas que lié à l'administration qui est longue c'est que ça prend du temps de savoir ce qu'on veut faire. [...] On est parti de rien, ça a été très pédagogique pour les habitants parce que ça leur a permis de comprendre comment un projet se montait, toutes les difficultés qu'il y avait, le coût, parce qu'il a fallu renégocier avec les élus, faire un budget prévisionnel, réajuster, choisir l'architecte pour le bâtiment, comment on fait un marché... [...] Maintenant ils sont capables d'en parler parce que c'est leur truc, c'est pas les jardins de la ville, ils se sont vraiment approprié les choses. Alors que si on avait fait un truc tout fait, le même projet, tout pareil, et qu'on l'aurait livré comme ça aux habitants et ben en termes d'appropriation ça aurait été différent, ça aurait été « et pourquoi ci, et pourquoi ça ? » ». (Marie-Stéphanie Dechaume, Ville de Fontaine)

Au final, ce qui est en jeu c'est la manière dont sont considérés les habitants. Encourager l'initiative habitante, permettre le développement des pratiques, choisir la voix de la discussion implique un mode de gouvernance spécifique. Permettre le développement de la démocratie locale, notamment à travers la mise en place d'un cadre où habitants, élus et techniciens se rencontrent et confrontent leur point de vue, nécessite l'évolution des pratiques à l'œuvre dans l'action publique, jusque dans l'organisation des services.

b) Pour une approche globale de l'habiter

« On fait bouger les modes de fonctionnement municipaux en fait. Et ça, c'est long. » (Lénaïg Gard, association Brin d'grelinette)

À travers ces propos, Lénaïg Gard vient signaler ici que les jardins, parce qu'ils sont au croisement de différents enjeux, mais aussi parce qu'ils relèvent de différents services, vont permettre d'interroger l'organisation de l'action publique. En effet, les jardins partagés, en tant qu'ils sont au croisement de différents problématiques et questionnements ayant trait à la

ville et à sa gestion, interrogent les pouvoirs publics – et en premier lieu les collectivités territoriales – dans leur capacité à faire évoluer leurs manières de faire, notamment dans une perspective de transversalité.

« Les enjeux sont vraiment multiples autour de la création d'un jardin: on peut avoir des enjeux spatiaux, tu améliores le cadre de vie, tu prends en compte une dimension écologique, tu peux avoir des enjeux alimentaires, ya beaucoup de gens qui sont sur cette entrée-là aussi, comment on travaille sur la santé des gens et du coup tu tombes sur l'alimentaire, tu tombes sur la sensibilisation à cet aspect-là, tu vas avoir les enjeux économiques, on retrouve ça dans les jardins familiaux, pour certaines personnes pouvoir se produire une partie de sa consommation alimentaire ça compte, c'est pas rien, c'est pas anodin. On a les enjeux sociaux, lieu de rencontre, de solidarité, ya des enjeux politiques parce qu'en fait c'est des endroits qui sont propices à développer des gouvernances plus d'aujourd'hui, plus horizontales... Le jardin il se prête vraiment à ça parce que, de fait, on va avoir tout un ensemble de gens qui vont être sur un même terrain et pour qu'ils arrivent à se comprendre et à faire des choses ensemble ben va falloir s'organiser. » (Lénaïg Gard, Brin d'grelinette)

Si à un même objet – les pratiques jardinières – sont associés différents enjeux, alors, pour l'action publique cela implique, d'une part, de prendre en considération ces différentes dimensions, mais aussi, d'autre part, de les travailler dans un même processus.

Par exemple, selon Lénaïg Gard, ce qui freine la reconnaissance du travail que mène Brin d'grelinette au niveau de la communauté d'agglomération, c'est un certain cloisonnement de l'action publique, qui empêche de considérer dans un même processus, dimension sociale et environnementale.

« Entre les acteurs du social qui vont bien piger les enjeux autour du côté collectif, les choses comme ça, mais qui se sentent démunis par rapport au sujet même et les acteurs terrains espaces verts qui eux peuvent être des relais au niveau technique c'est deux cultures qui se comprennent pas forcément en fait et nous dans les jardins eh ben c'est les deux dont on a besoin. [...] La reconnaissance est peut-être pas tout à fait là. [...] Ils nous reconnaissent pas parce qu'on n'est pas dans les cases [...] on n'est ni le service environnement, ni le service social et on est ni ni ni. Et du coup on est rien. » (Lénaïg Gard, animatrice jardin, association Brin d'grelinette)

Le cas des jardins illustre une problématique qui concerne, de façon plus générale, les manières de prendre en compte et de considérer les habitants. En effet, ce qui émerge ici, c'est la nécessité de penser l'habiter comme un phénomène complexe et global, impliquant la mise en œuvre d'une approche tout aussi globale. Dans cette perspective, la question de la transversalité est primordiale.

Dès les années quatre-vingt, à la faveur du processus de décentralisation et du développement des logiques d'intercommunalité, la transversalité de l'action publique s'organise, notamment autour des questions du développement durable et de la cohésion sociale qui remettent en cause « *le cloisonnement des compétences et des délégations*¹⁷⁵ » et consistent à « *ne plus gérer de façon séparée des politiques spécialisées, mais d'articuler l'interdépendance croissante des politiques publiques locales au sein d'un même projet.*¹⁷⁶ » C'est principalement la politique de la ville, qui s'est constituée autour de la transversalité des services (sport, social, économie, éducation etc.) et de la transversalité des échelles d'intervention (État, collectivités territoriales, CAF etc.) via la contractualisation. Différentes instances et dispositifs seront ensuite mis en place au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix qui traduiront une volonté politique de penser et d'organiser les interventions sur la ville, dans une logique transversale et globale. Toutefois, on pourrait émettre une limite à la transversalité, telle qu'elle est mise en œuvre au sein de la politique de la ville. En effet, la transversalité devrait pouvoir se déployer sur l'ensemble des territoires des villes et pas que sur certains d'entre eux, pour agir auprès des « *populations considérées comme les plus vulnérables*¹⁷⁷ ».

« *Peut-être la métropole de demain elle pourrait se dire on met le paquet sur des actions thématiques qui sont transversales au niveau des territoires, on peut très bien imaginer des choses....* » (Julie Slama, secrétaire générale CLCV Isère)

Ce qui entre en jeu c'est la multiplicité des dimensions de l'habiter, comme nous avons pu le voir en première partie. En effet, pour qu'habiter soit possible, cela nécessite de prendre en compte logements, services sociaux, déplacements, éducation, culture, sports, etc. On peut dès

¹⁷⁵Nicole Mathieu et Yves Guermond, « La ville durable en quête de transversalité », *La ville durable, du politique au scientifique*, Editions Quæ « Indisciplines », 2005, p 129

¹⁷⁶ Cyprien Avenel, « Les villes et la fabrique de la cohésion sociale : la montée d'un nouveau paradigme pour l'action municipale », *Informations sociales*, n°179, CNAF, 2013, p 50

¹⁷⁷ *Ibid.*, p51

lors se demander comment la collectivité s'organise pour prendre en compte et travailler ces différents aspects.

C'est notamment la distinction que Claude Jacquier développe entre « *faire la ville* » et « *faire avec la ville* » que l'on peut mobiliser ici. Selon lui, « *faire la ville* » c'est l'action publique cloisonnée telle qu'elle se pratique le plus souvent. Il s'agit d'une action publique verticale, où chaque échelon travaille à son niveau d'intervention, et segmentée par domaines d'action, où chaque service s'occupe de ses compétences. À l'inverse, la démarche de « *faire avec la ville* », permet une approche par projet, sur un territoire. Il s'agit d'une action publique horizontale, basée sur un contrat entre les différents échelons, et transversale entre les champs d'action. Cette approche permet de créer sur le territoire une « *atmosphère* » entre « *les lieux (l'environnement)* », « *les gens et genres (le social)* » et « *les institutions (économique et politique)* » qui sont des composantes du territoire en « *équilibre dynamique instable* »¹⁷⁸

Par exemple, la Ville de Fontaine s'est engagée dans une démarche de transversalité, à partir de ce qui avait été mis en place au niveau de la politique de la ville, au début des années deux mille, au sein du Pôle DSU (développement social urbain). En 2006, est créé le Pôle Développement urbain durable pour associer les services techniques à cette démarche de transversalité. Le pôle Développement urbain durable va se structurer autour du pôle DSU, des services rattachés à la Direction générale des services et à la direction des services techniques ainsi que de la création d'une mission développement durable.

Pour organiser la transversalité au sein de l'action publique, l'organisation doit être la moins hiérarchisée possible. De plus, il est nécessaire de travailler à la mise en place d'une culture commune, en facilitant la communication entre les services d'une même collectivité et entre les professionnels (services des collectivités et autres acteurs).

« Finalement, donner une vraie crédibilité en matière de démarche transversale, travailler de la culture commune et pas considérer que chacun à ses problèmes à régler, mais que y'a un certain nombre de problèmes à régler ensemble [...] Il y a plein d'avantages à ce mode de travail, les projets quand même ça a une autre tête. Parce que il faut convaincre. Alors c'est vrai que c'est des réunions, de préparation, c'est du temps, mais si on les fait pas on passe un

¹⁷⁸ Intervention de Claude Jacquier, 20 novembre 2013, IEP Grenoble « Les politiques intégrées de développement soutenable communautaire en Europe... et ailleurs »

temps fou finalement après à recoller les morceaux, on prend pas forcément les décisions les plus éclairées. Et puis travailler en commun comme ça, plus associer la réflexion des habitants ... [...] On a cette pratique qui se décline de la mission démocratie participative ».
(Laurent Richard, Ville de Fontaine)

Cette démarche de transversalité dépasse l'organisation interne de la collectivité et va venir changer la manière dont les habitants sont pris en compte, surtout qu'elle va se structurer au sein du territoire. Elle permet en effet d'organiser la chaîne d'acteurs. C'est-à-dire que la transversalité, si elle se met à l'œuvre entre les services, doit également permettre d'intégrer et d'articuler les différents acteurs concernés – collectivités, acteurs sociaux et associations. Parmi ces acteurs, c'est notamment le travail avec les associations qui peut se révéler intéressant, en tant qu'elles peuvent avoir un rôle d'interface entre collectivités et habitants. C'est également sur elles que l'on peut s'appuyer pour faciliter le dialogue et entrer dans des logiques de co-construction.

« Le secteur public il se structure aujourd'hui [...] y'a des gens qui vont être en capacité dans les organisations d'être en dialogue avec la société civile, de pas être en conflit a priori, qui sont pas des fonctionnaires en train de défendre des normes, des gens qui sauront faire l'aller-retour entre les élus [et les associations]. [...] C'est pas dire qu'il faut pas se froter, mais ça peut pas être aussi clivé. En tout cas j'imagine pas qu'il y ait pas des espaces de régulation et de négociation à trouver entre nos collectivités et la société civile émergente. »
(Laurent Richard, Directeur Général Adjoint, Directeur de Cabinet du Maire, Ville de Fontaine)

C'est notamment tout l'enjeu du travail en réseau, qui permet de placer autour de la table, les acteurs concernés par des problématiques communes, sur un même territoire de vie. C'est par exemple le travail que mène le réseau du Centre ressources GUSP que l'on peut citer ici. Ce réseau permet aux différents acteurs, de la Communauté d'agglomération et du Pays voironnais, identifiés comme les acteurs de la ville de se rencontrer et d'échanger sur des problématiques communes. Sont présents à ces réunions, les services techniques et les agents de développement local des Villes et ceux des bailleurs sociaux, les chargés de mission participation des différentes collectivités, les principales fédérations de locataires, etc. Pour compléter cette transversalité, on pourrait imaginer d'inviter les autres acteurs de la Ville, qui œuvre dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse.

Ce qu'il importe de comprendre à propos de la dynamique de transversalité, et de la culture commune qu'elle permet, c'est qu'elle induit une meilleure capacité à répondre aux demandes des habitants, partant d'une meilleure compréhension de ces demandes. Qui plus est, suivant la complexité de la situation, c'est la chaîne d'acteurs qui est susceptible d'être mobilisée, pas seulement le professionnel ou le service qui y fait face en premier lieu. Ainsi, selon Laurent Richard, la transversalité permet d'être plus réactif et d'améliorer les relations avec les habitants qui se sentent considérés.

« Une pratique décloisonnée permet qu'il y ait quand même du lien entre les gens et l'appropriation collective du projet de la ville qui fait que c'est plus secteur contre secteur, c'est y'a un souci, où peut-il être traité et comment. [...] La concertation ça reste une des grandes priorités, un fil rouge. Ce qui nous empêche pas de nous faire engueuler parce qu'il y a des choses qui traînent, des courriers sans réponse. On n'a pas trouvé le Graal. [...] La concertation c'est qu'une part de l'aspect. Il faut que les services publics soient accessibles aux gens etc. [...] Ça fait partie de l'attachement qu'on peut avoir à la ville et y'a cette tradition de l'appropriation qui est importante... » (Laurent Richard, Ville de Fontaine)

À ce titre, à la manière dont Laurent Richard en témoigne, la question de la participation, et ainsi celle de la démocratie locale, apparaît comme un levier pour travailler la transversalité. C'est dans cette idée que la Communauté d'agglomération réalise en ce moment un travail de formation transversale, afin de créer une culture commune de travail, autour de la question de la participation. En effet, la plupart des services intègrent une démarche de participation, qu'il s'agisse de la valorisation des déchets, de la politique de la ville ou du plan de déplacement urbain : *« La participation ça doit être transversal et c'est pas en faire une politique, mais ça doit être dans chaque direction. » (Amélie Rochas-Gracia, Grenoble Alpes Métropole)*

Cependant, un écueil doit être mis en évidence. Si l'on fait de plus en plus appel à *l'expertise d'usage* des habitants, les collectivités ont tendance à enfermer leurs questionnements dans la proximité, comme l'a évoqué Loïc Blondiaux¹⁷⁹. Dans les instances de participation, très souvent, ce sont les collectivités qui posent les questions pour lesquelles elles attendent des réponses. Et l'on oublie que l'expertise que les habitants ont de leur cadre de vie, de leur

¹⁷⁹ Loïc Blondiaux, *Op. Cit.*, p 65-69

quartier, de leur manière d'habiter dépasse la question des places de stationnement, de la propreté ou celle des jeux pour enfants¹⁸⁰. L'habitant, parce qu'il fait l'expérience de l'habiter, et que de cette expérience il tire un savoir, est le mieux placé pour en parler, au-delà des seuls aspects « pratico-pratiques ».

« Alors maintenant c'est la mode « l'expertise d'usage des habitants ». [...] Venez pas me dire qu'on va faire de la concertation, c'est pas vrai. Si c'est pour leur dire « est-ce que vous voulez la place en épi ou en bataille ? » » (Julie Slama, secrétaire générale CLCV Isère)

La question du modèle démocratique est peut-être l'enjeu principal de ces réflexions sur la participation des habitants. À ce titre, il apparaît que le point de départ à toute réflexion sur la démocratie locale, et qui peut s'avérer être un préalable à la participation, c'est l'exigence de transparence à laquelle toute institution est en devoir de répondre. À partir d'un tel postulat, il s'agit d'ouvrir l'espace de négociation entre les différents acteurs, c'est-à-dire un cadre permettant de confronter les points de vue, de mettre en lumière les obstacles et, ce faisant, de poser les bases d'un *commun démocratique local*.

« Il faut organiser beaucoup d'allers-retours et de transparence sur ce qui se fait. Il faut commencer par dire qui fait quoi. Y'a des positions divergentes. Y'a des élus de l'agglomération qui me disaient « les gens ils ont pas besoin de savoir ce qu'on fait, qui fait quoi, est-ce que c'est la Mairie, est-ce que c'est l'agglomération... ? ». [...] Moi je suis pas d'accord. [...] L'enjeu est de faire connaître où se prennent les décisions pour que les gens soient en capacité d'interpeler. Parce que souvent ça se perd. » (Amélie Rochas-Gracia, Grenoble Alpes Métropole)

« Il faut arriver à composer et le fait de composer entre institution – techniciens, élus – et habitants [...] alors ça passe par des négociations etc., tu pars d'un terrain et t'arrives à construire un truc ensemble. » (Perrine Tauleigne, Maison de l'habitant, Centre ressources GUSP)

¹⁸⁰ Héloïse Nez et Yves Sintomer, *Op. Cit.*

Ces différents propos mettent en exergue une exigence, celle de créer les conditions d'une démocratie locale réellement basée sur des démarches de co-construction, et qui permettrait d'ouvrir la perspective du partage de la décision, c'est-à-dire de la codécision. C'est bien la perspective de ce *commun démocratique* qui est en jeu, ce commun qui permet de dépasser les modèles hérités pour poser la question de la démocratie telle qu'elle peut se construire aujourd'hui. C'est l'une des perspectives évoquées par Pierre Dardot et Christian Laval : « *La politique du commun remet en question cette articulation institutionnelle qui continue de structurer l'existence collective, et qui est à la base de la séparation de la « société civile » et de l'État.*¹⁸¹ » Cette politique, gageons qu'elle est en germe dans les jardins partagés.

Cette troisième et dernière partie, nous a permis d'évoquer les jardins partagés en tant qu'espaces intermédiaires, c'est-à-dire des espaces du possible, permettant l'appropriation de la ville et par là même l'habiter. Avec le jardin, se joue aussi un processus de socialisation. Nous avons pu noter en effet que ce sont des espaces de construction du collectif, et que celui-ci peut être fragile, voire porteur de conflits. C'est aussi la question de l'éventuelle dimension publique des jardins que nous avons pu interroger. À ce titre, nous avons pu noter qu'un espace public décrété partagé par tous ne l'est finalement par personne, car il ne permet pas l'appropriation. Nous avons ainsi fait le choix de parler d'espace *commun* plutôt que d'espace public, le commun étant ce qui nous engage les uns vis-à-vis des autres. Par la suite, nous avons pu voir le jardin comme un espace de négociation démocratique tant dans son fonctionnement interne que dans le rapport entretenu avec la collectivité. Nous avons pu discuter de la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance à travers l'évolution des pratiques des collectivités et la mise en œuvre d'une participation concrète des habitants sur des enjeux portant sur toutes les dimensions de l'habiter, notamment à travers la démarche de transversalité. Au-delà, c'est la perspective de la construction d'un *commun démocratique local* qui s'est ouverte.

¹⁸¹ Pierre Dardot et Christian Laval, *Op. Cit.*, p 467

Conclusion

Avant d'évoquer les perspectives issues de ce travail, il paraît important de revenir sur ses différentes étapes et sur les points essentiels. Rappelons tout d'abord qu'à travers la question des jardins partagés, en tant qu'ils sont les leviers et les témoins du renouveau de l'action publique et des pratiques habitantes, nous nous sommes intéressés aux mutations à l'œuvre dans la ville contemporaine et à la constitution du commun.

La première partie a constitué une nécessaire étape de contextualisation, tant d'un point de vue historique que politique. Tout en rappelant l'histoire des jardins ouvriers et la récente apparition des jardins partagés en France, il a également été question du *droit à la ville* et de l'habiter. Nous avons ainsi pu évoquer les pratiques des habitants à l'œuvre dans la ville, tant au niveau de leurs prises d'initiative que des luttes qu'ils peuvent engager. Nous avons également abordé les enjeux à l'œuvre dans la requalification de la ville et l'émergence d'une nouvelle manière de concevoir cette dernière, notamment en termes de développement durable.

La deuxième partie nous a permis de nous intéresser directement aux jardins en tant que phénomène contemporain et en tant qu'expérience concrète. Nous avons ainsi dressé le paysage des jardins partagés tant au niveau local qu'international, à travers deux dimensions, celles de la *ville à vivre* et de la *ville vivrière*. À travers le regard porté sur l'expérience des jardins issus du terrain de la recherche, a pu émerger la perspective d'une appropriation du territoire par le *faire*. Cette dimension du *faire* et notamment du *faire avec les autres*, a permis de témoigner d'une dimension socialisante à l'œuvre dans les jardins, notamment dans l'organisation collective qu'ils supposent.

Quant à la troisième partie, elle nous a permis de questionner la dimension politique des jardins partagés, à travers différents axes. Ainsi, c'est d'abord des jardins en tant qu'espace intermédiaire dont il a été question. Ce qui a permis de considérer la *disponibilité* de la ville et ses possibilités d'appropriation. En évoquant l'éventuel caractère public des jardins partagés, a été questionnée l'ouverture des jardins, tant leur ouverture « physique » sur leur environnement, que leur ouverture à d'autres usagers et usages. Nous avons dès lors préféré discuter de la constitution d'un espace du commun, à savoir un espace permettant de multiplier les usages plutôt que de les neutraliser et qui soit un cadre propice aux échanges, à la rencontre et à la participation. Par ailleurs, c'est aussi le renouveau de l'action publique qui

était en jeu, le jardin pouvant permettre la mise en œuvre de démarches concertées, coconstruites avec les habitants. Ainsi, et au-delà de la problématique des jardins, c'est de la prise en considération des habitants qu'il a été question dans une réflexion sur une approche globale de l'habiter. C'est aussi la transversalité au sein de l'action publique, en tant que démarche globale dépassant l'organisation interne de la collectivité et concernant l'ensemble de la chaîne d'acteurs qui a été questionnée.

Suite à tous ces éléments, nous allons pouvoir dans un premier temps revenir sur les jardins partagés en tant que tels. Ensuite, c'est la question de la ville en tant que perspective politique qui va s'ouvrir.

Les jardins partagés ont été tour à tour présentés comme des espaces intermédiaires et comme des espaces du commun. En cette fin de réflexion, il est envisageable de considérer que ces deux éléments participent d'une même dynamique. C'est peut-être justement parce qu'il se développe en tant qu'espace intermédiaire que le jardin partagé apparaît comme un levier de constitution du commun.

L'espace intermédiaire permet l'appropriation de la ville et c'est en cela qu'il permet l'habiter. Il est cet espace autre qui rend possible le *faire* et le *faire avec les autres*, comme nous avons pu l'évoquer avec l'hétérotopie et l'altertopie. Nous avons vu que concrètement, les jardins sont des espaces de tentatives, de prises de risques, d'échanges, de coopérations, mais aussi de confrontation, voire de conflit. À travers ces différentes dimensions, cet espace intermédiaire qu'est le jardin partagé apparaît comme un espace de socialisation. À ce titre, il donne à voir le processus par lequel le commun se tisse. L'espace commun est l'espace de ce qui nous engage avec d'autres plutôt que l'espace d'une simple co-présence. Il est issu d'un processus de construction collective permanente. Plus qu'une possibilité, dans les jardins partagés le commun est du ressort de la réalité. De plus, en s'ouvrant à son environnement, c'est-à-dire à l'espace public, le jardin partagé va permettre une diversification et une confrontation des usages, ouvrant même la possibilité de la subversion dans le cas des jardins pirates. Ainsi, les jardins partagés ne sont « *ni privés* » « *ni étrangers* »¹⁸² pour reprendre les mots de Michel

¹⁸² Michel Agier, *Op. Cit.*, p 137-138

Agier. Ils sont des interstices, des espaces de « l'entre », entre le foyer et la rue, entre le privé et le public, entre soi et le monde.

La pratique du jardin ouvre une autre réflexion, celle qui permet de concevoir l'habiter comme un phénomène global. En effet, le fait de s'inscrire dans un territoire, de l'habiter, convoque différentes dimensions. En l'occurrence, faire pousser des plantes dans un espace urbain, éventuellement au pied de son immeuble, voisiner avec d'autres jardiniers, s'organiser avec eux, négocier avec les pouvoirs publics sont autant d'éléments qui participent d'une seule et même expérience, une expérience totale. On peut dire à ce titre du jardin partagé qu'il est un fait social total, tel que l'a défini Marcel Mauss¹⁸³. Nous avons pu le voir, le jardin répond à différents enjeux : économiques, politiques, environnementaux et sociaux. À la manière de Florence Weber¹⁸⁴, nous aurions également pu évoquer la dimension de la morale et de l'éthique. Le jardin est ainsi le reflet de l'honneur de celui qui le jardine. Nous aurions pu aussi évoquer des préoccupations esthétiques ou ludiques. Quoi qu'il en soit, et nous l'avons vu, même lorsqu'il s'agit d'un jardin qui se destine à une fonction alimentaire, comme dans les jardins ouvriers, ce n'est pas simplement d'alimentation dont il est question.

Cependant, si dans les jardins partagés, il ne s'agit jamais que de jardinage, il semble important de rappeler que cela ne permet pas pour autant de répondre à tous les problèmes. Si les habitants se trouvent en situation de précarité, sans soutien, s'ils vivent dans des immeubles délabrés, les jardins partagés ne sauraient être d'une quelconque utilité. C'est pourquoi il semble important d'ouvrir la discussion politique autour de la dimension globale de l'habiter.

C'est à travers cette exigence de constitution du commun que nous pouvons ouvrir cette perspective politique, celle de la ville en tant qu'espace à vivre et en tant qu'espace démocratique. Comme l'indiquent Pierre Dardot et Christian Laval : « *La politique du commun est toujours transversale aux séparations instituées, elle met en acte une exigence démocratique à la fois généralisée et cohérente : c'est littéralement « de partout », dans tous*

¹⁸³« Les faits que nous avons étudiés sont tous, qu'on nous permette l'expression, des faits sociaux totaux ou, si l'on veut — mais nous aimons moins le mot —, généraux : c'est-à-dire qu'ils mettent en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions (potlatch, clans affrontés, tribus se visitant, etc.) et dans d'autres cas, seulement un très grand nombre d'institutions, en particulier lorsque ces échanges et ces contrats concernent plutôt des individus. » in Marcel Mauss, *Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, in *Sociologie et anthropologie*, 2003 (1950), p 274

¹⁸⁴ Florence Weber, *Op. Cit.*

*les domaines, que les hommes agissent ensemble et doivent avoir la possibilité de participer aux règles qui les affectent, au gouvernement des institutions dans lesquelles ils œuvrent, vivent, travaillent.*¹⁸⁵ »

À travers la question du renouveau de l'action publique, il a notamment été question de la mise en œuvre d'une transversalité entre les services des collectivités, mais aussi dans toute la chaîne d'acteurs. C'est aussi la constitution d'une démocratie locale à travers la mise en œuvre concrète et réelle de la participation des habitants qu'il s'agit de prendre en compte. En effet, il semble important de rappeler, à la manière de Marcel Hénaff que « *la ville existe pour ceux qui l'habitent ; il se pourrait que beaucoup d'architectes, d'urbanistes ou de responsables politiques aient besoin de s'en souvenir.* »¹⁸⁶ Il importe de prendre en considération les habitants, en mettant en œuvre une démocratie locale « par le bas » qui permettrait réellement d'œuvrer à la fabrique de la ville, en développant une logique de co-construction, voire de codécision, au sein des politiques publiques. Dans cette perspective, il pourrait être intéressant de s'appuyer sur des acteurs ressources, dont les collectifs de jardiniers pourraient faire partie, au même titre que des associations d'habitants ou d'autres organisations œuvrant au plus proche des réalités qui constituent l'habiter.

Au final, ce que donne à voir l'expérience des jardins partagés, c'est que la perspective de la ville durable qui émerge aujourd'hui ne saurait être envisagée sans les dimensions sociales et démocratiques. Ce qui revient à considérer la ville elle-même comme un espace du commun.

¹⁸⁵ Pierre Dardot et Christian Laval, *Op. Cit.*, p 460

¹⁸⁶ Marcel Hénaff, *La ville qui vient*, 2008, p 202

Bibliographie

Ouvrages

- Laurence Baudalet, Frédérique Basset et Alice Le Roy, *Jardins partagés, Utopie, écologie, conseils*, Terre vivante, Mens, 2008
- Catherine Bernié-Boissard, *Des mots qui font la ville*, La Dispute, Paris, 2008
- Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie, Actualités de la démocratie participative*, Seuil, La république des idées, Paris, 2008
- Françoise Choay, *L'urbanisme, utopies et réalités*, Seuil, Points, Essais, Paris, 1979 (1965)
- Pierre Clastres, *La société contre l'état*, Critique, Editions de Minuit, Paris, 1974
- Gilles Clément, *Manifeste du tiers paysage*, Sens&Tonka, Paris, 2014
- Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun, Essai sur la révolution au XXIème siècle*, La Découverte, Paris, 2014
- Françoise Dubost, *Les jardins ordinaires*, L'Harmattan, Logiques sociales, Paris, 1997 (1984)
- Emile Durkheim, *De la division du travail social*, PUF, Paris, 1986 (1893)
- Guillaume Gourgues, *Les politiques de démocratie participative*, PUG, Libres cours Politique, Grenoble, 2013
- Boris Gresillon, *Berlin métropole culturelle*, Mappemonde, Belin, Paris, 2002
- Marcel Hénaff, *La ville qui vient*, Carnets, L'Herne, Paris, 2008
- Henri Lefebvre, *Le droit à la ville*, Anthropos, Economica, Paris, 2009 (1968)
- Henri Lefebvre, *Critique de la vie quotidienne III, De la modernité au modernisme, Le sens de la marche*, L'Arche, Paris, 1981
- Claude Lévi-Strauss, *La pensée sauvage*, Agora, Pocket, Paris, 1990
- Pierre Mahey, *Pour une culture de la participation*, ADELS, Paris, 2005
- Marcel Mauss, *Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, in *Sociologie et anthropologie*, Quadrige, PUF, 2003 (1950)
- Pascal Nicolas-Le Strat, « Micropolitique des usages », *Moments de l'expérimentation*, Fulenn, Montpellier, 2009
- Pascal Nicolas-Le Strat, *Expérimentations politiques*, Fulenn, Montpellier, 2007

- Pascal Nicolas-Le Strat, *Un projet d'Eco-urbanité, L'expérience d'ECObox dans le quartier La Chapelle à Paris*, Notes et Études n°4, ISCRA, 2004
- Thierry Paquot, *L'espace public*, Repères, La Découverte, Paris, 2009
- Pierre Sansot, *Poétique de la ville*, Petite bibliothèque Payot, Paris, 2004
- Georg Simmel, *Le conflit*, Circé/Poche, Belval, 2003
- Elsa Vivant, *Qu'est-ce que la ville créative ?*, PUF, Paris, 2009
- Patrick Watier, *Georg Simmel sociologue*, Circé/Poche, Belval, 2003
- Florence Weber, *L'honneur des jardiniers, Les potagers dans la France du XX^{ème} siècle*, Belin, Socio-histoires, Paris, 1998

Articles, communications

- Michel Agier, « La ville, la rue et le commencement de la politique », *Esquisses d'une anthropologie de la ville, Lieux, situations, mouvements*, Coll. Anthropologie prospective n° 5, Academia Bruylant, Louvain-La-Neuve, 2009, p 123-132
- Cyprien Avenel, « Les villes et la fabrique de la cohésion sociale : la montée d'un nouveau paradigme pour l'action municipale », *Informations sociales*, n°179, CNAF, 2013, p 48-56
- Charles Ambrosino et Lauren Andres, « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace », *Espaces et sociétés*, 2008/3 n°134, p 37-51
- Hugues Bazin, « Les figures du tiers espace : contre-espace, tiers paysage, tiers lieu », 2013, www.recherche-action.fr/hugues-bazin/2013/10/25/les-figures-du-tiers-espace-contre-espace-tiers-paysage-tiers-lieu/
- Suzanne Brolly, « Strasbourg, de la nature en ville à la ville en nature », dans Jean-Jacques Terrin (sous la dir. de), *Jardins en ville, Villes en jardins*, p 154-177
- Marie-Hélène Dabat, Christine Aubry et Josélyne Ramamonjisoa, « Agriculture urbaine et gestion durable de l'espace à Antananarivo », *Économie rurale*, n° 294-295, juillet-octobre 2006, p 57-73
- Cécile Debarge, « Villes en transition, passer de la dépendance énergétique à la résilience », E. Bastien, A. Darbouret, C. Debarge et C. Le Nestour (sous la dir. de), *Génération végétale*, Arènes, 2013, p 212-229
- Kaduna-Eve Demailly, « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *EchoGéo*, n°27, janvier-mars 2014, www.echogeo.revues.org/13702

- Marc Dumont, « Le skateboard, de places en places, l'institutionnalisation locale d'une pratique informelle en milieu urbain », Nicolas Hossard et Magdalena Jarvin (sous la dir. de), « *C'est ma ville !* », *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, L'Harmattan, Dossiers Sciences Humaines et Sociales, Paris, 2005, p 199-211
- Beatriz Fernández Águeda, « Détroit, reconversion précaire », in *L'esprit des villes 2014*, Infolio, Gollion, 2014, p 20-22
- Jean-Pierre Garnier, « Du droit au logement au droit à la ville : de quel(s) droit(s) parle-t-on ? », *L'Homme et la société*, 2011/4, n° 182, p 197-217
- Nicolas Gilsoul, « Villes fertiles : évolutions », dans Jean-Jacques Terrin (sous la dir. de), *Jardins en villes, villes en jardins*, Parenthèses, La ville en train de se faire, Marseille, 2013, p 260-281
- Chris Hamnett, « Les aveugles et l'éléphant : l'explication de la gentrification », *Crises et mutations des territoires, Strates*, n°9, 1997, <http://strates.revues.org/611>
- Julien Joanny, « Des jeunes et des lieux, ou les acteurs de l'innovation sociale au creux des villes », *Peut-on croire à l'innovation sociale ?*, *Chantiers politiques*, n°9, 2011, p 34-45
- Julien Joanny, « La ville « alternative » : des affirmations et des conflits au cœur du processus urbain » dans Colette Vallat (sous la dir. de), *Pérennité urbaine ou la ville par-delà ses métamorphoses, Volume III : Essence*, L'Harmattan, Paris, 2008, p 110-122
- Ares Kalandides et Markus Kather, « Berlin : espaces communautaires et associatifs », dans Jean-Jacques Terrin (sous la dir. de), *Jardins en villes, villes en jardins*, Parenthèses, La ville en train de se faire, Marseille, 2013, p 60-81
- Pierre Le Quéau, « Le groupe intermédiaire comme lieu de l'expérimentation », *Informations sociales* n°83, CNAF, 2000, p 116-126
- Bruno Marmiroli « De quel droit jardine-t-on ? », dans Jean-Jacques Terrin (sous la dir. de), *Jardins en villes, villes en jardins*, Parenthèses, La ville en train de se faire, Marseille, 2013, p 282-303
- Nicole Mathieu et Yves Guermond, « La ville durable en quête de transversalité », *La ville durable, du politique au scientifique*, Editions Quæ « Indisciplines », 2005 p. 129-142

- Héloïse Nez et Yves Sintomer, « Qualifier les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : un enjeu scientifique et politique » dans Agnès Deboulet et Héloïse Nez (sous la dir. de), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, PUR, Rennes, 2013, p 29-37
- Flaminia Paddeu, « Faire face à la crise économique à Détroit : les pratiques alternatives au service d'une résilience urbaine ? », *L'information géographique*, 2012/4, vol. 76, p 119-139
- Thierry Paquot, « « Habitat », « habitation », « habiter », précisions sur trois termes parents », Thierry Paquot, Michel Lussault et Chris Younès (sous la dir. de), *Habiter le propre de l'humain, Villes, territoires et philosophie*, La Découverte, Paris, 2007, p 7-16
- Constantin Petcou et Doina Petrescu, « Au rez-de-chaussée de la ville », *Multitudes*, n° 20, Editions Amsterdam, Paris, 2005, p 75-87
- Constantin Petcou et Doina Petrescu, « Agir l'espace, notes transversales, observations de terrain et questions concrètes pour chacun de nous », *Multitudes*, n°31, Editions Amsterdam, Paris, 2008, p 101-114
- Benoît Prévost, « Circuits courts et innovations territoriales : de l'échange à la démocratie », *Peut-on croire à l'innovation sociale ?*, *Chantiers politiques*, n°9, 2011, p 46-56
- Mark Purcell, « Le droit à la ville et les mouvements urbains contemporains », *Rue Descartes*, 2009/1, n° 63, p 40-50
- Judith Revel et Antoni Negri, « Inventer le commun des hommes », *Multitudes*, n°31, Editions Amsterdam, Paris, 2008, p 5-10
- Lélia Reynaud-Desmet, « La fabrication de la ville durable entre conflit et participation : les activistes urbains écologistes en région parisienne », *L'Information géographique*, 2012/3 Vol. 76, p 36-51
- Jean-Jacques Terrin, « Jardins, jardiniers, jardiner, Un thème résolument contemporain », dans Jean-Jacques Terrin (sous la dir. de), *Jardins en ville, Villes en jardin*, Parenthèses, La ville en train de se faire, Marseille, 2013, p 10-25
- Mathieu Van Criekingen, « Comment la gentrification est devenue, de phénomène marginal, un projet politique global », *Villes et résistances sociales, Agone*, n° 38/39, 2008, p 71-88
- Paul Virilio, « Retrouver le temps, le territoire et les autres » in Fabrice Lextrait et Frédéric Kahn, *Nouveaux territoires de l'art*, Sujet/objet, Paris, 2005, p 81-87

Travaux universitaires, thèses

- Sandrine Baudry, *Cultiver son jardin, s'inscrire dans la ville, Approche anthropologique des community gardens de New York City*, Thèse de doctorat d'Études anglophones, Université Paris VII, Denis Diderot, 2010
- Jean-Claude Croizé, *Politique et configuration du logement en France (1900-1980)*, Vol. III, HDR, Université Paris X, Nanterre, 2009
- Julien Joanny, *Entre inscription et subversion, les lieux culturels intermédiaires. Des expériences au creux des villes*, Thèse de doctorat de Sociologie, Laboratoire Pacte, Université de Grenoble, 2012.

Textes de loi, rapports

- Gro Harlem Brundtland, *Notre avenir à tous*, rapport à l'ONU de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, 1987
- Proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion, texte n°368 (2001-2002), Sénat

Documentaires

- Jean-Hugues Berrou, AgrotechParis, *Des cultures et des villes*, 2013, www.agroparistech.fr/podcast/Des-cultures-et-des-villes.html
- Pierre-André Boutang, *L'abécédaire de Gilles Deleuze*, éditions Montparnasse, 1996
- Sophie Chapelle et Maxime Combes, Alter-Echos, *Détroit : l'agriculture urbaine, antidote à la désindustrialisation ?*, 2013, www.alter-echos.org
- Steve Hay, *Incredible Edible Todmorden*, 2012, www.incredible-edible.info

Articles de presse

- Sophie Chapelle, « En Argentine, les habitants cultivent pour sortir de la crise », *Bastamag* du 02/01/2011, www.bastamag.net/En-Argentine-les-habitants
- Clément Guillou, « Il y avait un autre scrutin dimanche », *Rue 89* du 26/05/14, www.rue89.nouvelobs.com/2014/05/26/y-avait-autre-scrutin-dimanche-resultat-est-plus-rejouissant-252448
- Frédéric Lemaître, « A Berlin, un referendum citoyen sur l'avenir de l'ancien aéroport de Tempelhof », *Le Monde* du 23/05/14

- Coralie Lemke, « L'ex-aéroport de Tempelhof, nouveau terrain de jeu titanesque des berlinois », *Rue 89* du 01/07/13, www.rue89.nouvelobs.com/2013/07/01/lex-aeroport-tempelhof-nouveau-terrain-jeu-titanesque-berlinois-243831
- Elizabeth Whitman, « En Jordanie aussi l'agriculture urbaine enrichit les quartiers pauvres », *Bastamag* du 27/01/2014, www.bastamag.net/Jordanie-l-agriculture-urbaine

Table des matières

Sommaire	5
Introduction	6
Partie 1 – Les jardins en ville : une histoire, des enjeux	13
1. Approche historique	13
a) Les origines	14
b) Le tournant des années 50 à 80	16
c) Le (re)nouveau des années 90 et 2000	19
2. Les mutations de la ville contemporaine	22
a) Requalification de la ville	22
b) Approche politique de la ville	27
3. Émergence d’une nouvelle manière de concevoir la ville	32
a) Politiques et stratégies du développement durable	32
b) Initiatives habitantes	35
Partie 2 – Des dynamiques des jardins partagés	39
1. Le paysage des jardins urbains, entre <i>ville à vivre</i> et <i>ville vivrière</i>	39
a) Panorama des pratiques	40
b) Les dynamiques locales et nationales	47
2. Expériences de jardins partagés	51
a) Les éco-jardins fontainois et les jardins de Maurice	52
b) Le jardin de l’Arlequin et le jardin de la Piste	54
c) Le jardin Terre Cyclée	55
d) Le jardin de Marliave	57
3. L’expérience des jardins partagés : quelles pratiques ?	58
a) La dimension du faire	58
b) Le fonctionnement interne	65
Partie 3 – Jardins partagés : une question politique	72
1. Les jardins partagés au regard de l’appropriation du territoire	72
a) Le jardin, interstice urbain	73
b) Le jardin, un <i>espace intermédiaire</i>	77
2. Les jardins partagés : espaces <i>en</i> commun ou espaces <i>du</i> commun ?	81
a) Les limites du collectif	81

b) Le jardin, un espace public ?.....	85
c) Le commun en question	91
3. Le jardin au sein de l'action publique	96
a) Le cadre : entre « laisser-faire » et accompagnement.....	97
b) Pour une approche globale de l'habiter	103
Conclusion.....	111
Bibliographie.....	115
Table des matières.....	121
Table des annexes.....	123

Table des annexes

Annexe n° 1 – Tableau récapitulatif des entretiens.....	124
Annexe n° 2 – Catégorisation des jardins collectifs.....	126
Annexe n° 3 – Cartographie des jardins.....	127
Annexe n° 4 – Photographies des jardins.....	128
Annexe n° 5 – Charte du jardin de l'Arlequin	134
Annexe n° 6 – Règlement intérieur des Jardins de Maurice	135
Annexe n° 7 – Rappel du caractère collectif des Jardins de Maurice aux jardiniers .	141
Annexe n° 8 – Convention d'occupation du domaine de public entre le jardin de Marliave et la Ville de Grenoble	142
Annexe n° 9 – Convention d'occupation et d'usages entre la Ville de Fontaine et les éco-jardins fontainois	144

Résumé

L'agriculture urbaine est en plein essor en France, et ce depuis l'apparition des jardins partagés à la fin des années 90. Aujourd'hui, ces jardins enthousiasment tant l'action publique que les pratiques habitantes.

Dans un contexte de requalification de la ville, les jardins partagés participent de l'émergence d'une nouvelle manière de concevoir la ville, la *ville durable*. Ils concourent également à l'appropriation de la ville et œuvrent à en augmenter la *disponibilité*.

Les jardins partagés, parce qu'ils permettent la mise en œuvre de démarche de co-construction entre habitants et pouvoirs publics, questionnent le renouveau de l'action publique. Ils ouvrent ainsi la perspective de la constitution d'un *espace du commun* et d'une politique globale de l'habiter.

Mots-Clés

jardins partagés, agriculture urbaine, habiter, droit à la ville, espace intermédiaire, commun, participation, fabrique de la ville, ville durable